Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Séance plénière du jeudi 27 novembre 1997

Plenaire vergadering van donderdag 27 november 1997

SOMMAIRE

INHOUDSOPGAVE

	Pages
EXCUSES	196
COMMUNICATIONS:	
Cour d'arbitrage	196
COMMUNICATION DU PRESIDENT:	
Démission d'un secrétaire d'Etat régional	196
INSTALLATION ET PRESTATION DE SERMENT D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL	196
COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT	197
PROPOSITIONS DE RESOLUTION:	
Prise en considération	198
PROJETS D'ORDONNANCE:	
Projet d'ordonnance complétant l'ordonnance du 19 juillet 1990 portant création de l'Agence régionale pour la Propreté (nos A-195/1 et 2 — 1996/1997)	
Discussion générale. — *Orateur:* **M. Alain Adriaens,** rapporteur	200
Discussion des articles	201

	Blz.
VERONTSCHULDIGDEN	196
MEDEDELINGEN:	
Arbitragehof	196
MEDEDELING VAN DE VOORZITTER:	
Ontslag van een gewestelijk staatssecretaris	196
INSTALLATIE EN EEDAFLEGGING VAN EEN NIEUW RAADSLID	196
MEDEDELING VAN DE REGERING	197
VOORSTELLEN VAN RESOLUTIE:	
Inoverwegingneming	198
ONTWERPEN VAN ORDONNANTIE:	
Ontwerp van ordonnantie tot aanvulling van de ordonnantie van 19 juli 1990 houdende oprichting van het Gewestelijk Agentschap voor Netheid (nrs. A-195/1 en 2 — 1996/1997)	
Algemene bespreking. — *Spreker:* **de heer Alain Adriaens,** rapporteur	200
Artikelsgewijze bespreking	201

Pages

Projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération conclu le 4 mars 1997 entre l'État fédéral et les régions relatif au programme de transition professionnelle (nos A-196/1 et 2 — 1996/1997)

Discussion générale. — *Orateurs:* **M. Mahfoudh Romdhani,** rapporteur, **MM. Paul Galand, Denis Grimberghs, M. Charles Picqué,** ministre-président du Gouvernement 202

Discussion des articles 206

Projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 27 avril 1995 relative à la sauvegarde et à la protection de la nature (nos A-198/1 et 2 — 1996/1997)

Discussion générale. — *Orateurs:* **Mme Françoise Carton de Wiart,** rapporteuse, **M. Jan Béghin, M. Didier Gosuin,** ministre de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Rénovation, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique 206

Discussion des articles 207

INTERPELLATIONS:

— De M. Dominiek Lootens-Stael à M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement, concernant «l'inefficacité absolue des contrats de sécurité et de société telle qu'elle ressort des récents événements à Anderlecht et à Schaerbeek» 209

— Interpellation jointe de Mme Marie Nagy concernant «la révolte des jeunes Bruxellois et leur place dans la ville» 209

— Interpellation jointe de M. Dominique Harmel concernant «l'action à mener par la Région de Bruxelles-Capitale suite aux émeutes des 8 et 9 novembre dans certains quartiers de Bruxelles» 209

— Interpellation jointe de M. Marc Cools concernant «l'efficacité des politiques d'intégration/cohabitation et des contrats de sécurité» 209

— Interpellation jointe de Mme Corinne De Permentier concernant «les récents événements survenus à Anderlecht et Schaerbeek» 209

— Interpellation jointe de Mme Françoise Schepmans concernant «la politique urbaine du Gouvernement dans les quartiers appelés défavorisés suite aux événements d'Anderlecht» 209

— Interpellation jointe de M. Jacques Pivin concernant «la politique des contrats de sécurité, dans ses aspects en relation avec les dernières émeutes d'Anderlecht» 209

— Interpellation jointe de M. Willy Decourty concernant «les récents troubles dans un quartier d'Anderlecht» 209

Blz.

Ontwerp van ordonnantie houdende goedkeuring van het samenwerkingsakkoord van 4 maart 1997 tussen de Federale Staat en de gewesten betreffende de doorstromingsprogramma's (nrs. A-195/1 en 2 — 1996/1997)

Algemene bespreking. — *Sprekers:* **de heer Mahfoudh Romdhani,** rapporteur, **de heren Paul Galand, Denis Grimberghs, de heer Charles Picqué,** minister-voorzitter van de Regering 202

Artikelsgewijze bespreking 206

Ontwerp van ordonnantie tot wijziging van de ordonnantie van 27 april 1995 betreffende het behoud en de bescherming van de natuur (nrs. A-195/1 en 2 — 1996/1997)

Algemene bespreking. — *Sprekers:* **mevrouw Françoise Carton de Wiart,** rapporteur, **de heer Jan Béghin, de heer Didier Gosuin,** minister belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Renovatie, Natuurbehoud en Openbare Netheid 206

Artikelsgewijze bespreking 207

INTERPELLATIES:

— Van de heer Dominiek Lootens-Stael tot de heer Charles Picqué, minister-voorzitter van de Regering, betreffende «de absolute ondoelmatigheid van de veiligheids- en samenlevingscontracten zoals gebleken is uit de recente gebeurtenissen in Anderlecht en Schaarbeek» 208

— Toegevoegde interpellatie van mevrouw Marie Nagy betreffende «de rellen met Brusselse jongeren en hun plaats in Brussel» 208

— Toegevoegde interpellatie van de heer Dominique Harmel betreffende «de stappen die het Brussels Hoofdstedelijk Gewest zal zetten na de rellen van 8 en 9 november in een aantal Brusselse wijken» 208

— Toegevoegde interpellatie van de heer Marc Cools betreffende «de doeltreffendheid van het integratiebeleid/samenlevings- en veiligheidscontracten» 208

— Toegevoegde interpellatie van mevrouw Corinne De Permentier betreffende «de recente gebeurtenissen in Anderlecht en Schaarbeek» 208

— Toegevoegde interpellatie van mevrouw Françoise Schepmans betreffende «het stadsbeleid van de Regering in de zogeheten achtergestelde wijken na de rellen in Anderlecht» 208

— Toegevoegde interpellatie van de heer Jacques Pivin betreffende «het beleid van de veiligheidscontracten in verband met de recente rellen in Anderlecht» 208

— Toegevoegde interpellatie van de heer Willy Decourty betreffende «de recente onlusten in een wijk van Anderlecht» 208

Pages

— Interpellation jointe de M. Willem Draps concernant «les récents événements dans le quartier de Cureghem à Anderlecht» 209

Discussion. — *Orateurs:* **M. Dominiek Lootens-Stael, Mme Marie Nagy, M. Dominique Harmel** 209

VOTES NOMINATIFS:

Votes nominatifs sur l'ensemble des projets d'ordonnance terminés 214

INTERPELLATIONS (SUITE):

— De M. Dominiek Lootens-Stael à M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement, concernant «l'inefficacité absolue des contrats de sécurité et de société telle qu'elle ressort des récents événements à Anderlecht et à Schaerbeek» 216

— Interpellation jointe de Mme Marie Nagy concernant «la révolte des jeunes Bruxellois et leur place dans la ville» 216

— Interpellation jointe de M. Dominique Harmel concernant «l'action à mener par la Région de Bruxelles-Capitale suite aux émeutes des 8 et 9 novembre dans certains quartiers de Bruxelles» 216

— Interpellation jointe de M. Marc Cools concernant «l'efficacité des politiques d'intégration/cohabitation et des contrats de sécurité» 216

— Interpellation jointe de Mme Corinne De Permentier concernant «les récents événements survenus à Anderlecht et Schaerbeek» 216

— Interpellation jointe de Mme Françoise Schepmans concernant «la politique urbaine du Gouvernement dans les quartiers appelés défavorisés suite aux événements d'Anderlecht» 216

— Interpellation jointe de M. Jacques Pivin concernant «la politique des contrats de sécurité, dans ses aspects en relation avec les dernières émeutes d'Anderlecht» 216

— Interpellation jointe de M. Willy Decourty concernant «les récents troubles dans un quartier d'Anderlecht» 216

— Interpellation jointe de M. Willem Draps concernant «les récents événements dans le quartier de Cureghem à Anderlecht» 216

Suite de la discussion. — *Orateurs:* **MM. Marc Cools, Mostafa Ouezekhti, Mmes Corinne De Permentier, Françoise Schepmans, MM. Jacques Pivin, Willy Decourty, Willem Draps, Jean-Pierre Cornelissen, Walter Vandenbossche, Denis Grimberghs, André Drouart, Sven Gatz, Mme Anne-Marie Vanpévenage, MM. Paul Galand, Bernard Clerfayt, Thierry de Looz-Corswarem, Juan Lemmens, M. Charles Picqué,** ministre-président du Gouvernement, **Mme Marie Nagy, M. Dominique Harmel** 217

Ordres du jour: dépôt 241

Blz.

— Toegevoegde interpellatie van de heer Willem Draps betreffende «de recente rellen in de Anderlechtse wijk Kuregem» 208

Bespreking. — *Sprekers:* **de heer Dominiek Lootens-Stael, mevrouw Marie Nagy, de heer Dominique Harmel** 209

NAAMSTEMMINGEN:

Naamstemmingen over het geheel van de afgehandelde ontwerpen van ordonnantie 214

INTERPELLATIES (VERVOLG):

— Van de heer Dominiek Lootens-Stael tot de heer Charles Picqué, minister-voorzitter van de Regering, betreffende «de absolute ondoelmatigheid van de veiligheids- en samenlevingscontracten zoals gebleken is uit de recente gebeurtenissen in Anderlecht en Schaarbeek» 216

— Toegevoegde interpellatie van mevrouw Marie Nagy betreffende «de rellen met Brusselse jongeren en hun plaats in Brussel» 216

— Toegevoegde interpellatie van de heer Dominique Harmel betreffende «de stappen die het Brussels Hoofdstedelijk Gewest zal zetten na de rellen van 8 en 9 november in een aantal Brusselse wijken» 216

— Toegevoegde interpellatie van de heer Marc Cools betreffende «de doeltreffendheid van het integratiebeleid/samenlevings- en veiligheidscontracten» 216

— Toegevoegde interpellatie van mevrouw Corinne De Permentier betreffende «de recente gebeurtenissen in Anderlecht en Schaarbeek» 216

— Toegevoegde interpellatie van mevrouw Françoise Schepmans betreffende «het stadsbeleid van de Regering in de zogeheten achtergestelde wijken na de rellen in Anderlecht» 216

— Toegevoegde interpellatie van de heer Jacques Pivin betreffende «het beleid van de veiligheidscontracten in verband met de recente rellen in Anderlecht» 217

— Toegevoegde interpellatie van de heer Willy Decourty betreffende «de recente onlusten in een wijk van Anderlecht» 217

— Toegevoegde interpellatie van de heer Willem Draps betreffende «de recente rellen in de Anderlechtse wijk Kuregem» 217

Voortzetting van de bespreking. — *Sprekers:* **de heren Marc Cools, Mostafa Ouezekhti, de dames Corinne De Permentier, Françoise Schepmans, de heren Jacques Pivin, Willy Decourty, Willem Draps, Jean-Pierre Cornelissen, Walter Vandenbossche, Denis Grimberghs, André Drouart, Sven Gatz, mevrouw Anne-Marie Vanpévenage, de heren Paul Galand, Bernard Clerfayt, Thierry de Looz-Corswarem, Juan Lemmens, de heer Charles Picqué,** minister-voorzitter van de Regering, **mevrouw Marie Nagy, de heer Dominique Harmel** 217

Moties: indiening 241

PRESIDENCE DE **M. ARMAND DE DECKER,** PRESIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN **DE HEER ARMAND DE DECKER,** VOORZITTER

— *La séance plénière est ouverte à 14 h 40.*

De plenaire vergadering wordt geopend om 14.40 uur.

M. le Président. — Je déclare ouverte la séance du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du jeudi 27 novembre 1997.

Ik verklaar de vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van donderdag 27 november 1997 geopend.

EXCUSES — VERONTSCHULDIGDEN

M. le Président. — Ont prié d'excuser leur absence: MM. Robert Hotyat, Georges Matagne et Didier van Eyll, Mmes Danielle Caron et Sfia Bouarfa.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid: de heren Robert Hotyat, Georges Matagne en Didier van Eyll en de dames Danielle Caron en Sfia Bouarfa.

COMMUNICATIONS FAITES AU CONSEIL

Cour d'arbitrage

MEDEDELINGEN AAN DE RAAD

Arbitragehof

M. le Président. — Diverses communications ont été faites au Conseil par la Cour d'arbitrage.

Elles figureront au Compte rendu analytique et au Compte rendu intégral de cette séance. *(Voir annexes.)*

Verscheidene mededelingen worden door het Arbitragehof aan de Raad gedaan.

Zij zullen in het Beknopt verslag en in het Volledig verslag van deze vergadering worden opgenomen. *(Zie bijlagen.)*

MEDEDELING VAN DE VOORZITTER

Ontslag van een gewestelijk Staatssecretaris

COMMUNICATION DU PRESIDENT

Démission d'un secrétaire d'Etat régional

De Voorzitter. — Dames en heren, ik heb een brief van de heer Vic Anciaux d.d. 20 november 1997 ontvangen die ik u voorlees:

J'ai reçu de M. Vic Anciaux une lettre datée du 20 novembre 1997 dont je vous donne lecture:

«Mijnheer de Voorzitter,

Hierbij stel ik u in kennis van mijn ontslag als Staatssecretaris van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, dat ik heden heb aangeboden aan minister-president Charles Picqué.»

Krachtens artikel 10*bis*, § 1, van de bijzondere wet van 12 januari 1989 met betrekking tot de Brusselse instellingen, was de heer Sven Gatz, opvolger die zitting heeft, dan ook ambtshalve ontslagnemend.

En vertu de l'article 10*bis*, § 1er, de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises, M. Sven Gatz, suppléant appelé à siéger, était dès lors démissionnaire de plein droit.

INSTALLATIE EN EEDAFLEGGING VAN EEN NIEUW RAADSLID

INSTALLATION ET PRESTATION DE SERMENT D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL

De Voorzitter. — Dames en heren, aan de orde is de installatie en de eedaflegging van een nieuw Raadslid.

L'ordre du jour appelle l'installation et la prestation de serment d'un nouveau membre du Conseil.

Toelating van de heer Sven Gatz als lid van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad, ter vervanging van de heer Vic Anciaux, ontslagnemend.

Admission de M. Sven Gatz comme membre du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale, en remplacement de M. Vic Anciaux, démissionnaire.

De Voorzitter. — In zijn brief van 21 november 1997 biedt de heer Vic Anciaux zijn ontslag aan als lid van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad.

De opvolger die zitting heeft in zijn plaats is de heer Sven Gatz.

De verkiezing van deze laatste als opvolgend lid van de Raad, werd goedgekeurd tijdens de plenaire vergadering van 6 juni 1995.

Aangezien de bijkomende geldigverklaring, bepaald in artikel 8.5 van ons Reglement, slechts slaat op het behoud van de verkiesbaarheidsvoorwaarden, blijkt dat de geldigverklaring in de huidige omstandigheden louter formeel is.

Ik stel u dus de toelating voor van de heer Sven Gatz als lid van de Raad, zonder verwijzing naar een commissie die de geloofsbrieven onderzoekt.

Geen opmerking?

Par lettre du 21 novembre 1997, M. Vic Anciaux a démissionné de son mandat de membre du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale.

Le suppléant appelé à le remplacer est M. Sven Gatz.

L'élection de ce dernier comme membre suppléant du Conseil a été validée au cours de la séance plénière du 6 juin 1995.

Comme la vérification complémentaire prévue par l'article 8.5 de notre Règlement ne porte que sur la conservation d'éligibilité, il apparaît que cette vérification n'a, dans les circonstances présentes, qu'un caractère de pure formalité.

Je vous propose donc l'admission de M. Sven Gatz comme membre du Conseil, sans renvoi à une commission de vérification des pouvoirs.

Pas d'observation ? *(Non.)*

Ik verklaar dus de heer Sven Gatz lid van van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad en ik nodig hem uit de grondwettelijke eed af te leggen die luidt: «Ik zweer de Grondwet na te leven».

Je proclame donc M. Sven Gatz membre du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale et je le prie de prêter le serment constitutionnel, la formule étant «Ik zweer de Grondwet na te leven».

— De heer Sven Gatz legt de grondwettelijke eed af in het Nederlands.

M. Sven Gatz prête le serment constitutionnel en néerlandais.

De heer Sven Gatz. — Mijnheer de Voorzitter, ik vraag het woord.

De Voorzitter. — U hebt het woord, mijnheer Gatz.

De heer Sven Gatz. — Mijnheer de Voorzitter, ik betwist de rechtsgeldige samenstelling van de Regering die wij controleren en die van plan is hier een mededeling voor te lezen. Het is als voorzitter uw wettelijke bevoegdheid hierover het advies te vragen van de Raad van State. Ik verzoek u dan ook dit te doen.

De Voorzitter. — Ik zal dat laten onderzoeken.

M. le Président. — Je constate des manifestations sur les bancs du public. Aussi, je suspends la séance durant quelques instants afin que les MP puissent évacuer les manifestants.

Ik stel vast dat er manifestaties worden gehouden op de publieke tribune. Ik schors derhalve de vergadering voor enkele ogenblikken om de MP's de gelegenheid te geven de manifestanten de deur te wijzen.

— La séance plénière est suspendue à 14 h 45.

De plenaire vergadering wordt geschorst om 14.45 uur.

Elle est reprise à 14 h 46.

De vergadering wordt hervat om 14.46 uur.

M. le Président. — La séance est reprise.

De vergadering wordt hervat.

COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT

MEDEDELING VAN DE REGERING

M. le Président. — La parole est à M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement, pour une communication du Gouvernement.

Het woord is aan de heer Charles Picqué, minister-voorzitter van de Regering, voor een mededeling van de Regering.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Monsieur le Président, Mijnheer de Voorzitter, mesdames, messieurs, dames en heren, la majorité s'était déjà souciée, lors de l'élaboration de la déclaration gouvernementale, de ne pas trop s'encombrer de questions linguistiques qui, auraient été susceptibles de freiner l'action du Gouvernement dans certains secteurs essentiels.

L'accord de majorité reprenait certaines mesures destinées, déjà, à garantir la pacification communautaire à Bruxelles. Ainsi les rapports trimestriels consacrés à l'application de la législation linguistique dans les pouvoirs locaux furent proposés à cette occasion. Le Gouvernement s'engageait, en outre, à «libérer les moyens nécessaires pour organiser, dans les communes, des cours de langues intensifs en français et en néerlandais». Plus globalement, le Gouvernement indiquait sa volonté de «continuer à garantir l'application de la législation linguistique aux niveaux régional et communal».

Dans la droite ligne de cet accord, le Gouvernement s'est attelé concrètement à fixer sa ligne de conduite quant à l'amélioration effective de l'accueil dans les pouvoirs locaux. Nous avons conclu, en novembre 1996, les accords dits de courtoisie linguistique. A ces accords, se sont greffés deux autres dossiers. D'une part, il convenait de déterminer le nouveau cadre linguistique du SIAMU, l'ancien ayant été annulé par le Conseil d'Etat. D'autre part, le cadre du ministère, lui aussi attaqué, risquant de subir le même sort et, le ministre de la Fonction publique ayant déposé un projet d'arrêté déterminant le cadre organique du ministère, il fallait en revoir le cadre linguistique dans la foulée.

Les trois dossiers se trouvaient donc simultanément sur la table.

Met toepassing van de taalhoffelijkheidsakkoorden, hebben wij besloten een omzendbrief naar alle plaatselijke besturen te zenden evenals aan de openbare ziekenhuizen.

Deze omzendbrief die onmiddellijk in werking treedt bevat volgende elementen:

— De BGDA houdt een lijst bij van de werkzoekenden die aan de eisen van de taalwetgeving voldoen. IRIS zal hetzelfde doen voor de openbare ziekenhuizen voor wat het medisch en para-medisch personeel betreft.

— de plaatselijke besturen die contractuele personeelsleden wensen aan te werven zullen in de eerste plaats kandidaten op deze lijsten moeten zoeken. Indien zij van de lijsten willen afwijken, moeten zij hun beslissing met redenen omkleden.

— de contractuelen die aangeworven worden buiten deze lijsten en die niet beschikken over een bewijs van taalkennis, zullen worden aangeworven voor een periode van maximum twee jaar. Hun arbeidsovereenkomst zal niet worden verlengd, indien zij gedurende deze twee jaar niet slagen voor een examen van het Vast Wervingssecretariaat dat aangepast is aan de reële behoeften inzake onthaal van de gebruikers in de plaatselijke besturen, voor zover het examen ingericht werd.

— in verband met de onontbeerlijke aanpassing van de examens, is een werkgroep samengekomen om verbeteringen voor te stellen voor het bestaande gebrek aan overeenstemming tussen de huidige examens en de vereisten qua onthaal van de gebruikers in de plaatselijke besturen. Meerdere ambtenaren van de plaatselijke besturen hebben deelgenomen aan deze werkzaamheden. Het VWS heeft zich ten opzichte van de Brusselse Regering ertoe verbonden de vereiste aanpassingen door te voeren, met dien verstande dat men uiteraard binnen de perken blijft van de wettelijke bepalingen die deze materie regelen. De vertegenwoordigers van het VWS die aan de werkgroep deelnemen, hebben bevestigd dat zij met de gemaakte opmerkingen

reeds rekening zullen houden bij de verwezenlijking van de nieuwe versie van het examen die ons in de loop van de maand december zal worden voorgesteld.

De plus, le Gouvernement s'est entendu pour évaluer dans deux ans le degré d'adaptation des examens du SPR.

Parallèlement, des formations linguistiques organisées par l'ERAP débuteront rapidement. Enfin, le SPR s'est engagé à fournir des indications précises sur le contenu des bases de données dont il fera usage pour préparer ses examens. Les écoles chargées de prodiguer les formations pourront donc cibler les cours sur l'objectif de réussite de l'examen du SPR.

A l'échelon régional, le ministre de la Fonction publique a déposé un projet de cadre linguistique pour le SIAMU. La formule suggérée tient compte de l'ensemble des paramètres qui nous permettront de garantir le fonctionnement d'un service public de qualité. Conformément à la loi et aux jurisprudences de la CPCL et du Conseil d'Etat, le Gouvernement a pondéré les chiffres issus du comptage, en prenant en considération les caractéristiques inhérentes à la nature de ce service d'urgence.

Ainsi, le cadre comprendra 70,5 % d'agents francophones et 29,5 % d'agents néerlandophones. En outre, il a été décidé que 12 postes néerlandophones seraient supprimés lorsqu'une centrale 100 serait créée dans le Brabant flamand. Il en sera de même pour 3 postes attribués à des francophones lorsqu'une telle centrale sera créée en Brabant wallon.

La solution dégagée me semble rencontrer un objectif qui, pour chacun d'entre nous, est tout à fait primordial : nous offrirons un service d'urgence compétent et sécurisant, capable de gérer dans leur langue les situations de détresse des Bruxellois.

Il restait à traiter du cas du ministère de la Région. Le Gouvernement ayant récemment adopté un projet de cadre organique, qui fait actuellement l'objet d'une négociation syndicale, il était logique de revoir, dans la foulée, un cadre linguistique dont d'aucuns se complaisent depuis longtemps à énumérer les imperfections.

Une décision avait été prise, il y a un an, dans le but de faciliter les opérations de comptage. Un premier rapport a été déposé par le Collège des fonctionnaires chargé de collationner les comptages réalisés au sein des services.

Là aussi, il doit être tenu compte d'éléments de pondération qui permettront de rencontrer les exigences de la législation sur l'emploi des langues en matière administrative, celles des jurisprudences de la CPCL et du Conseil d'Etat et, enfin et surtout, l'attente légitime de tout un chacun de se voir offrir un service public de qualité.

Rekening houdend met deze methodologische elementen zal de minister van Openbaar Ambt een ontwerp van taalkader indienen en dit uiterlijk tegen eind januari 1998.

Het aspect van de onderhandelingen van verleden week waar ik me het meest over verheug, is zeker de beslissing om de tweetaligheid in de diensten van het ministerie en van de instellingen voor openbaar nut te bevorderen.

Inderdaad, door resoluut een opbouwende houding aan te nemen, hebben wij besloten twee positieve maatregelen te nemen waarbij de opleiding van de personeelsleden nuttig gepaard gaat met de bezoldiging van de kennis van de tweede landstaal die nodig is voor het onthaal van alle Brusselaars in onze gewestelijke diensten.

Anderzijds — en dit lijkt mij zeer belangrijk — zal een enorme inspanning gedaan worden op het vlak van de taalopleiding teneinde aan de personeelsleden die dit wensen de mogelijkheid te geven zowel hun schriftelijke als mondelinge kennis van de andere taal te verbeteren.

Monsieur le Président, mesdames, messieurs, je me permettrai peut-être, après le débat, de tirer quelques conclusions plus générales sur le rapport entre nos deux communautés. Mais d'emblée, je voudrais conclure en constatant avec quelle instantanéité certains ont profité de ce problème pour remettre le statut de notre Région en question. Cela me conforte dans l'idée que la pacification communautaire à Bruxelles reste impérative dans l'intérêt de nos institutions. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer de Voorzitter, ik vind het een zware schande dat dit Parlement vandaag...

De Voorzitter. — Mijnheer Lootens, u hebt het woord niet. *(Brouhaha sur divers bancs.)*

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Le débat a lieu la semaine prochaine, tenons-nous en à l'ordre du jour.

M. le Président. — Le débat sur cette communication du Gouvernement aura lieu le vendredi 5 décembre 1997 à 14 h 30.

Het debat over die mededeling van de Regering zal op vrijdag 5 december 1997 om 14.30 uur plaatshebben.

PROPOSITIONS DE RESOLUTION

Prise en considération

VOORSTELLEN VAN RESOLUTIE

Inoverwegingneming

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution déposée par Mme Françoise Dupuis, MM. Eric van Weddingen, Jean-Pierre Cornelissen, Dominique Harmel et Mme Marie Nagy s'opposant à une indemnisation spécifique des anciens collaborateurs du régime nazi.

Pas d'observation ?

Aan de orde is de inoverwegingneming van het voorstel van resolutie van Mevrouw Françoise Dupuis, de heren Eric van Weddingen, Jean-Pierre Cornelissen, Dominique Harmel en mevrouw Marie Nagy tegen de toekenning van een specifieke vergoeding aan voormalige nazi-collaborateurs.

Geen bezwaar ?

Het woord is aan de heer Lootens-Stael.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer de Voorzitter, ik betreur ten zeerste het voorstel van resolutie dat blijkbaar door haat is geïnspireerd.

Het is niet de gewoonte van het Vlaams Blok om tegen inoverwegingnemingen te stemmen. Vandaag zullen wij dat wel doen om volgende redenen. Ten eerste gaat het om een persoonsgebonden aangelegenheid die in deze gewestelijke assemblee niet thuishoort, ten tweede zijn wij van oordeel dat deze Raad andere katten te geselen heeft. Hij zou zich beter met de eigen problemen bezighouden in plaats van met die van het Vlaams Parlement.

De Voorzitter. — De heer Vandenbossche heeft het woord.

De heer Walter Vandenbossche. — Mijnheer de Voorzitter, ik moet vaststellen dat er bij het Vlaams Parlement geen

enkel voorstel is ingediend onder de titel die in dit voorstel van resolutie voorkomt. Geen enkel voorstel in het Vlaams Parlement wil een vergoeding toekennen aan oud-collaborateurs van het nazi-regime.

Het komt er dus op neer dat deze Raad een voorstel in overweging wil nemen dat zonder voorwerp is.

De indieners van de resolutie hadden tenminste de tekst moeten hernemen van het voorstel van decreet dat in het Vlaams Parlement is ingediend.

Ik stel voor dit voorstel van resolutie naar een commissie te verwijzen waar we er dan over kunnen bakkeleien, zoals dat zo vaak gebeurt in het Brussels Parlement.

M. le Président. — La parole est à Mme Dupuis.

Mme Françoise Dupuis. — Monsieur le Président, monsieur le ministre-président, messieurs les ministres, chers collègues, vous vous doutez bien que ce texte n'a pas été déposé dans un esprit de provocation. Nous avons demandé qu'il soit pris en considération pour mémoire; nous ne souhaitons donc pas qu'il soit discuté aujourd'hui sous la forme où il a été proposé dans d'autres instances. J'ai entendu l'argumentation développée il y a deux jours par M. Vandenbossche. A cet égard, j'ai vérifié les textes qui font état — je cite de mémoire le passage — en le traduisant, car je n'ai pas l'original sous les yeux «des personnes frappées par la répression en fonction de leurs activités inciviques». En français, nous appelons ces personnes «collaborateurs». Je conçois volontiers que l'on veuille discuter du contenu de la proposition de résolution lors d'une prochaine réunion de commission. Je suggère que l'on n'entame pas cette discussion aujourd'hui et que nous nous limitions à prendre notre proposition en considération pour mémoire. Je suis naturellement ouverte à discuter du vocabulaire pour autant que l'on ne touche pas au concept. *(Applaudissements sur divers bancs.)*

M. le Président. — La parole est à M. Cornelissen.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Monsieur le Président, messieurs les ministres, chers collègues, j'abonderai dans le sens de Mme Dupuis. Le texte déposé a effectivement été accepté par le Bureau élargi. On savait exactement quel était son objet et ce qu'il recouvrait. Les associations patriotiques qui ont critiqué la mesure prise au *Vlaamse Raad* ne s'y sont pas trompées, pas plus que M. Lootens-Stael qui y a «reconnu les siens», si j'ai bien compris son intervention. *(Applaudissements sur divers bancs.)*

M. le Président. — La parole est à Mme Nagy.

Mme Marie Nagy. — Monsieur le Président, messieurs les ministres, chers collègues, je pense qu'il est inutile de faire de la provocation. Nous sommes tout à fait d'accord sur le contenu de cette proposition. D'ailleurs, le groupe ECOLO a cosigné des propositions identiques à la Région wallonne et à la Communauté française. Lorsque Mme Dupuis m'a proposé de la signer, j'ai insisté pour que le texte soit soumis aux partis démocratiques flamands car, sur cette question, il convient de pouvoir distinguer partis démocratiques et partis non démocratiques. Je regrette qu'on en fasse une affaire de mots ou d'appartenance linguistique. Je souhaite donc que nous puissions trouver une solution pour permettre à nos collègues des partis démocratiques flamands de signer ce texte. En effet, il me paraît primordial d'éviter toute polémique en ce qui concerne un sujet important et douloureux, à propos duquel il est essentiel de dépasser les querelles. *(Applaudissements sur divers bancs.)*

M. le Président. — La parole est à M. Harmel.

M. Dominique Harmel. — Monsieur le Président, messieurs les ministres, chers collègues, je ne suis pas surpris de la réaction de M. Lootens-Stael. En revanche, je suis étonné de celle de M. Vandenbossche. Je pensais en effet que nous pourrions trouver une solution pour que les partis démocratiques francophones et néerlandophones puissent condamner ensemble le texte incriminé. Par conséquent, je regrette que nous ne puissions obtenir leur appui unanime.

Monsieur le Président, je vous propose de prendre en considération cette proposition de résolution en urgence lors de notre prochaine séance de façon à pouvoir ouvrir cet important débat le 5 décembre. Enfin, je déplore que cette question débouche sur un problème communautaire, car il me semble que nous avions décidé d'adopter une position unanime qui aurait conféré un poids accru à la résolution que nous allons voter.

M. le Président. — La parole est à Mme Dupuis.

Mme Françoise Dupuis. — Monsieur le Président, je suggère que nous en revenions à la proposition initiale et que nous en discutions cette semaine, quitte à en modifier les termes et à faire tout ce qu'il faut pour associer ceux qui le veulent, mais que nous ne la discutions pas aujourd'hui car, le cas échéant, nous serions amenés à dire un certain nombre de choses désagréables. M. Harmel vient de rappeler quelle était ma proposition initiale. Elle a été renversée par le Bureau élargi qui inscrit pour mémoire cette prise en considération aujourd'hui, de façon à ce que la discussion puisse avoir lieu dans les semaines qui viennent. Je propose que nous nous en tenions à cela.

M. le Président. — Je voudrais souligner qu'il s'agit d'un sujet difficile, d'un sujet de principe, d'équité et de morale politique.

Au Bureau élargi, je pense avoir compris qu'il existe une volonté d'associer tous les partis démocratiques, en tout cas tous les partis qui le souhaitaient, à ces travaux.

La prise en considération est un premier stade. Personnellement, je regrette que le texte n'ait pas été signé par d'autres groupes démocratiques. Cependant, après cette première étape, tout est possible. Par la suite, on peut amender le nom, l'intitulé, le contenu ou la portée. Tout est possible une fois que la discussion commence. Aussi, j'invite les groupes politiques à se concerter sur ce sujet.

Het woord is aan de heer Vandenbossche.

De heer Walter Vandenbossche. — Mijnheer de Voorzitter, andermaal moet ik hier vaststellen dat de wijsheid pas na de daden komt.

Het voorstel van resolutie brengt weer eens een discussie op gang 50 jaar na de feiten. Deze discussie wordt in de huiskamers gevolgd. De tekst van de resolutie is niet precies geformuleerd en stemt geenszins overeen met het voorstel van decreet dat is ingediend in het Vlaams Parlement.

Ik vind het voorstel van de heer Harmel voor verder overleg over de tekst of de intrekking van de resolutie zinvoller dan over te gaan tot de stemming over de inoverwegingneming.

De Voorzitter. — Alleen de indieners van de resolutie kunnen het initiatief nemen om ze in te trekken.

Het woord is aan de heer Vandenbussche.

De heer Michiel Vandenbussche. — Mijnheer de Voorzitter, er is ons gevraagd om een tekst — niet deze tekst — mede te

ondertekenen. Wij hadden met het oog hierop aangedrongen op verder overleg met de democratische partijen. Die tijd is ons spijtig genoeg niet gegund.

Het heeft geen zin vandaag een inhoudelijk debat te voeren over de tekst die voorligt. In het Vlaams Parlement zijn duidelijke standpunten ingenomen door de verschillende partijen. Wij zijn bereid daarover hier, maar niet vandaag, te praten.

Vandaag dringen wij aan op verder overleg. Als de indieniers van de resolutie hun tekst niet intrekken dan zullen wij, de democratische principes indachtig, voor de inoverwegingneming stemmen, hoewel wij betreuren dat de indieners hebben afgezien van voorafgaand overleg.

M. le Président. — Je ne pense pas que ce texte soit au Parlement bruxellois exclusivement à l'initiative de Mme Dupuis ou d'un autre signataire. Il est clair que si un texte n'avait pas été soumis à délibération au *Vlaamse Raad,* ce sujet ne serait probablement pas évoqué ici. Quoi qu'il en soit, en Belgique, la collaboration a existé aussi bien parmi les néerlandophones que parmi les francophones. Que je sache, Léon Degrelle n'était pas néerlandophone. Je demande donc aux groupes parlementaires de gérer cette question avec modération et philosophie.

Mme Françoise Dupuis. — Monsieur le Président, je demande une suspension de séance.

M. le Président. — Une suspension de séance me paraît être une bonne suggestion. Aussi, j'accède bien évidemment à votre requête, étant entendu que je suis également en possession d'une proposition de report éventuel de la prise en considération au 5 décembre prochain. C'est l'un des éléments qui doit être discuté par les présidents de groupe.

— *La séance plénière est suspendue à 15 h 10.*

De plenaire vergadering wordt geschorst om 15.10 uur.

Elle est reprise à 15 h 40.

Ze wordt hervat om 15.40 uur.

M. le Président. — La séance est reprise.

De vergadering wordt hervat.

La parole est à Mme Dupuis.

Mme Françoise Dupuis. — Monsieur le Président, chers collègues, nous avons eu une discussion assez longue. Celle-ci a montré qu'un certain nombre de malentendus subsistaient autour de la portée de notre texte ainsi que de son libellé. Je prends cette problématique suffisamment au sérieux pour comprendre que certains ne souhaitent pas se sentir visés par le terme de « collaborateurs », alors qu'ils n'ont aucun rapport avec cette notion. Nous devons la clarifier au maximum et nous nous sommes mis d'accord: nous proposerons à nouveau ce texte dans le cadre des prises en considération lors de la prochaine séance fixée au 5 décembre, afin d'en discuter à bref délai.

Mais entre-temps, nous nous serons revus afin de clarifier les termes de la proposition de résolution. De cette façon, nous ne donnerons pas l'impression, ce que personne ne souhaite, que le problème de la collaboration, aussi aigu soit-il, oppose les néerlandophones et les francophones au sein de ce Conseil. Cela me paraît fondamental et mérite bien une semaine de discussions supplémentaires. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. — La proposition de résolution sera donc présentée à la prise en considération lors de la prochaine séance publique.

L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution déposée par MM. François Roelants du Vivier, Eric van Weddingen et Mme Françoise Dupuis réaffirmant le statut de Région à part entière pour la Région bruxelloise.

Aan de orde is de inoverwegingneming van het voorstel van resolutie van de heren François Roelants du Vivier, Eric van Weddingen en mevrouw Françoise Dupuis waarbij het statuut van volwaardig Gewest opnieuw wordt bevestigd voor het Hoofdstedelijk Gewest.

Het woord is aan de heer Lootens-Stael.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer de Voorzitter, het Vlaams Blok kant zich tegen de inoverwegingneming van dit voorstel van resolutie. Het Brussels Gewest kan geen volwaardig gewest zijn, op voet van gelijkheid met het Vlaams en Waals Gewest. Het valt immers voor bepaalde aspecten onder de federale overheid. Dit voorstel van resolutie is dus strijdig met de vigerende wetgeving.

M. le Président. — La proposition de résolution est renvoyée à la Commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures et des Affaires générales.

Het voorstel van resolutie is verzonden naar de Commissie voor de Financiën, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Algemene Zaken.

PROJET D'ORDONNANCE COMPLETANT L'ORDONNANCE DU 19 JUILLET 1990 PORTANT CREATION DE L'AGENCE REGIONALE POUR LA PROPRETE

Discussion générale

ONTWERP VAN ORDONNANTIE TOT AANVULLING VAN DE ORDONNANTIE VAN 19 JULI 1990 HOUDENDE OPRICHTING VAN HET GEWESTELIJK AGENTSCHAP VOOR NETHEID

Algemene bespreking

M. le Président. — Mesdames, messieurs, l'ordre du jour appelle la discussion générale du projet d'ordonnance.

Dames en heren, aan de orde is de algemene bespreking van het ontwerp van ordonnantie.

La discussion générale est ouverte.

De algemene bespreking is geopend.

La parole est à M. Adriaens, rapporteur.

M. Alain Adriaens. — Monsieur le Président, messieurs les ministres, chers collègues, lors de la discussion, le ministre nous a tout d'abord exposé les raisons qui ont motivé le dépôt d'un projet d'ordonnance. Depuis longtemps déjà, le Gouvernement souhaitait doter les agents des équipes mobiles de l'Agence régionale de propreté chargés de la collecte des dépôts sauvages d'immondices, d'un droit de verbaliser, identique à celui de certains agents de l'IBGE, mais restreint à leur mission spécifique de lutte contre les dépôts clandestins.

Le Gouvernement avait édicté un arrêté allant dans ce sens mais la section législation du Conseil d'Etat avait estimé qu'une

intervention législative était requise si l'on voulait doter les agents de l'Agence régionale de propreté de pouvoirs de contrôle, d'investigation ou d'édiction de mesures de sûreté.

La présente ordonnance concrétise donc cette obligation et a pour but de permettre à l'Agence régionale de propreté d'être plus efficace dans la lutte contre les responsables de dépôts clandestins d'immondices et d'être à même de transmettre des dossiers aux parquets sans devoir réquisitionner les autorités communales ou la gendarmerie.

Le ministre nous a rappelé les mesures et sanctions prévues dans l'ordonnance de 1991 relative à la prévention et la gestion des déchets pour ceux qui abandonnent leurs déchets en dehors des lieux prévus à cet effet.

Trois acteurs pourront additionner leurs énergies dans la lutte contre la pollution par les déchets en Région bruxelloise: les communes, l'IBGE et enfin, l'Agence régionale de propreté, si cette ordonnance est approuvée.

La discussion générale en Commission a permis aux commissaires de souligner les difficultés d'une lutte efficace contre les dépôts clandestins d'immondices, surtout quant à l'établissement de preuves de la responsabilité du dépôt litigieux. Les communes, via le Conseil juridictionnel, sont déjà confrontées à ce problème aujourd'hui. Le ministre a détaillé les améliorations rendues possibles grâce aux capacités supplémentaires qui seraient accordées aux agents de l'Agence régionale de propreté par la présente ordonnance. Un amendement déposé par deux commissaires ajoutant la valeur de preuve au procès verbal rédigé par les agents de l'ARP, fut d'ailleurs approuvé à l'unanimité afin d'aller encore plus loin dans l'efficacité juridique des modifications proposées.

Le ministre a également précisé qui pouvait être tenu légalement responsable des dépôts illégaux de déchets et quelles étaient les mesures, et sanctions souvent sévères, auxquelles s'exposaient les contrevenants.

Une vaste discussion s'est engagée sur les difficultés à mener une police de l'environnement efficace, sur l'établissement de la matérialité des preuves, sur l'encombrement du parquet, qui fait en sorte que bien peu de plaintes aboutissent, sur la lenteur du Conseil d'Etat à rendre ses avis sur les projets législatifs gouvernementaux, sur le manque de motivation de la plupart des polices communales à agir dans le domaine des dépôts clandestins...

En conclusion d'un débat d'où il ressortait que la présente ordonnance n'était peut-être pas la panacée en la matière mais qu'elle permettrait un progrès et une plus grande efficacité dans certains cas de lutte contre les dépôts sauvages de déchets, votre Commission a adopté le projet à l'unanimité des treize membres présents.

M. le Président. — Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole? *(Non.)*

Monsieur le ministre Gosuin, souhaitez-vous prendre la parole?

M. Didier Gosuin, ministre de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Rénovation, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique. — Monsieur le Président, chers collègues, le rapport étant complet, je n'ai rien à ajouter.

M. le Président. — La discussion générale est close.

De algemene bespreking is gesloten.

Discussion des articles

Artikelsgewijze bespreking

M. le Président. — Nous passons à la discussion des articles du projet d'ordonnance sur la base du texte adopté par la Commission.

Wij vatten de artikelsgewijze bespreking van het ontwerp van ordonnantie aan op basis van de door de Commissie aangenomen tekst.

Article 1er. La présente ordonnance règle une matière visée à l'article 39 de la Constitution.

Artikel 1. Deze ordonnantie regelt een aangelegenheid bedoeld in artikel 39 van de Grondwet.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 2. L'article 7 de l'ordonnance du 19 juillet 1990 portant création de l'Agence régionale pour la propreté est complété par un § 3 rédigé comme suit:

«§ 3. Le Gouvernement peut charger les fonctionnaires et agents de l'Agence régionale pour la propreté de compétences de contrôle en matière de lutte contre les dépôts sauvages, visés au chapitre IV de l'ordonnance du 7 mars 1991 relative à la prévention et à la gestion des déchets.

Ces fonctionnaires et agents peuvent, dans l'exercice de leur mission:

1. Pénétrer sur les terrains où existent des dépôts sauvages;

2. Procéder à tous examens, contrôles et enquêtes et recueillir toutes les informations qu'ils estiment nécessaires et notamment:

a) interroger toute personne sur tout fait dont la connaissance est utile à l'exercice de la surveillance;

b) se faire produire sans déplacement ou rechercher tout document, pièce ou titre utile à l'accomplissement de leur mission, en prendre copie photographique ou autre, ou l'emporter contre récépissé;

c) faire l'inventaire des déchets, y prélever gratuitement les échantillons nécessaires à la détermination de leur composition, exiger le cas échéant des détenteurs des déchets les emballages nécessaires au transport et à la conservation des échantillons.

Le Gouvernement détermine le mode et les conditions de la prise d'échantillons ainsi que l'organisation et le fonctionnement des laboratoires agréés pour leur analyse.

3. En cas d'abandon d'un déchet dans un lieu public ou privé en-dehors des emplacements autorisés à cet effet par l'autorité administrative ou sans respecter les dispositions légales et réglementaires relatives à l'élimination des déchets;

a) mettre sous scellés ou saisir les déchets et leurs emballages;

b) dans les 72 heures de constatation de l'infraction, ordonner à l'auteur de celle-ci le transfert des déchets saisis dans un établissement autorisé;

c) lorsque le transfert des déchets n'est pas possible, interdire de déplacer et mettre sous scellés le bâtiment, le terrain ou le moyen de transport qui les contient;

d) dresser des procès-verbaux qui font foi jusqu'à preuve du contraire; ils seront transmis au Procureur du Roi; une copie doit en être notifiée au contrevenant dans la quinzaine de l'infraction;

e) requérir l'assistance des autorités communales ou de la gendarmerie.»

Art. 2. Artikel 7 van de ordonnantie van 19 juli 1990 houdende oprichting van het Gewestelijk Agentschap voor Netheid wordt aangevuld met een § 3, luidende:

«§ 3. De Regering kan de ambtenaren en beambten van het Gewestelijk Agentschap voor Netheid belasten met controlebevoegdheden inzake de strijd tegen het sluikstorten, zoals bedoeld in hoofdstuk IV van de ordonnantie van 7 maart 1991 betreffende de preventie en het beheer van afvalstoffen.

Deze ambtenaren en beambten mogen bij de uitvoering van hun taak:

1. De terreinen betreden waar sluikstortingen plaatshebben;

2. Elk onderzoek, elke controle en enquête instellen, en alle inlichtingen inwinnen die ze nodig achten, en met name:

a) alle personen ondervragen over elk feit dat nuttig is voor de uitoefening van het toezicht;

b) zich elk document, stuk of titel, nuttig voor het volbrengen van hun opdracht, ter plaatse laten overleggen of laten opzoeken, er fotokopieën of andere afschriften van nemen, of de bedoelde bescheiden tegen ontvangbewijs meenemen;

c) de inventaris van de afvalstoffen opmaken, zonder kosten de nodige monsters nemen voor het bepalen van de samenstelling van de afvalstoffen, in voorkomend geval van de houders van de afvalstoffen de nodige verpakking eisen voor het vervoeren en het bewaren van de monsters.

De Regering bepaalt de wijze waarop en de voorwaarden waaronder monsters worden genomen, alsook de organisatie en de werking van de laboratoria die erkend zijn voor de analyse ervan.

3. Bij het achterlaten van afval op een openbare of privéplaats buiten de door de administratieve overheid hiertoe toegestane plaatsen of bij niet-naleving van de wettelijke en reglementaire bepalingen inzake afvalverwijdering:

a) de afvalstoffen en hun verpakking verzegelen of in beslag nemen;

b) binnen 72 uur na de vaststelling van de inbreuk, aan de overtreder bevel geven de inbeslaggenomen afvalstoffen over de plaatsen naar een erkend bedrijf;

c) wanneer de verplaatsing van de afvalstoffen niet mogelijk is, deze verbieden en het gebouw, het terrein of het transportmiddel met de afvalstoffen verzegelen;

d) processen-verbaal opstellen die bewijskracht hebben tot het tegendeel bewezen is; zij zullen worden overgezonden aan de procureur des Konings; binnen vijftien dagen na de overtreding moet een kopie hiervan worden bezorgd aan de overtreder;

e) bijstand eisen van de gemeentebesturen of van de rijkswacht.»

— Adopté.

Aangenomen.

M. le Président. — Le vote sur l'ensemble du projet d'ordonnance aura lieu cet après-midi.

De stemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie zal deze namiddag plaatshebben.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD DE COOPERATION CONCLU LE 4 MARS 1997 ENTRE L'ETAT FEDERAL ET LES REGIONS RELATIF AU PROGRAMME DE TRANSITION PROFESSIONNELLE

Discussion générale

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE GOEDKEURING VAN HET SAMENWERKINGSAKKOORD VAN 4 MAART 1997 TUSSEN DE FEDERALE STAAT EN DE GEWESTEN BETREFFENDE DE DOORSTROMINGSPROGRAMMA'S

Algemene bespreking

M. le Président. — Mesdames, messieurs, l'ordre du jour appelle la discussion générale du projet d'ordonnance.

La discussion générale est ouverte.

De algemene bespreking is geopend.

La parole est à M. Romdhani, rapporteur.

M. Mahfoud Romdhani. — Monsieur le Président, monsieur le ministre-président, chers collègues, la commission des Affaires économiques, de l'Energie, de la Politique de l'emploi et de la Recherche scientifique, présidée par notre collègue Alain Leduc — le nouveau Règlement me permet de citer des noms, y compris ceux des commissaires — s'est réunie les jeudi 23 octobre et mercredi 5 novembre pour discuter du projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord de coopération conclu le 4 mars 1997 entre l'Etat fédéral et les régions relatif au programme de Transition professionnelle.

Voici d'abord les lignes de forces de l'exposé du ministre-président:

Les programmes de transition professionnelle — les PTP — constituent un nouveau moyen de lutte contre le chômage, en complément de deux axes prioritaires de la politique d'emploi de la Région bruxelloise: les programmes de résorption du chômage et l'insertion socio-professionnelle.

Les PTP apporteront un soutien non négligeable à cette politique en permettant à des jeunes, des chômeurs de longue durée et des minimexés, tous infra-qualifiés, d'obtenir une expérience professionnelle dans des secteurs d'utilité collective. Ces PTP s'adressent au secteur non marchand et doivent rencontrer des besoins sociaux qui ne sont pas ou pas suffisamment rencontrés par le circuit de travail régulier.

Les secteurs au sein desquels la Région bruxelloise compte développer les PTP relèvent essentiellement du développement local intégré et/ou des services de proximité, et permettent la mise à l'emploi de personnel sous-qualifié. De plus, les créations d'emplois seront, dans la mesure du possible, prioritairement orientées vers les jeunes des quartiers défavorisés, ceci afin de les sortir des «petits boulots» en augmentant leurs chances sur le marché de l'emploi, en articulant les PTP avec une formation professionnelle, en vue d'une véritable insertion dans le circuit de travail.

Afin de lutter contre les poches de chômage dans certaines communes, et à la suite de négociations avec le Gouvernement fédéral, le ministre-président a obtenu que la durée des PTP, initialement limitée à un an, soit prolongée d'un an pour tout le monde et d'une autre année supplémentaire pour les communes

ayant un taux de chômage supérieur de 20 % à la moyenne régionale; Bruxelles-Ville, Schaerbeek, Molenbeek, Saint-Josse et Saint-Gilles entrent dans ces critères.

La Région bruxelloise a prévu, dans ses budgets 1998 et 1999, un montant total de 190 millions de francs pour financer les projets PTP. Le coût moyen annuel brut d'un emploi PTP trois quarts temps est de 600 000 francs.

Le Gouvernement fédéral intervient à concurrence de 144 000 francs par personne, soit 24 %, et la Région à raison de 456 000 francs, soit 76 %. La Région bruxelloise pourra créer environ 416 emplois, chiffre qui peut paraître dérisoire par rapport aux 6 000 nouveaux emplois prévus par la Région flamande ou aux 1.500 prévus par la Région wallonne, mais il correspond à la première phase. Il pourrait être revu vers le haut en cas de succès. Peu d'entreprises créent à Bruxelles autant d'emplois.

En ce qui concerne la mise en route de ces projets, le ministre-président, en concertation avec les missions locales et la délégation régionale interministérielle aux solidarités urbaines est en train d'instaurer des procédures simples.

Bien qu'une évaluation des plans de résorption de chômage soit nécessaire, il n'en demeure pas moins que ces PTP constituent un nouveau moyen de lutte contre le chômage, destiné aux chômeurs peu qualifiés qui constituent l'essentiel des demandeurs d'emplois bruxellois.

Dans la discussion générale, Mme Evelyne Huytebroeck a longuement critiqué ces programmes et elle s'est demandé s'il fallait réellement créer ce genre de postes qui relèvent de la logique occupationnelle des sans-emploi et qui les enfoncent un peu plus dans cette logique.

La commissaire remet en cause l'effet tremplin. Elle ne retrouve pas d'éléments assurant une insertion dans un circuit normal de travail. Elle regrette que le Gouvernement ne procède pas préalablement à l'évaluation des autres programmes de résorption du chômage, plutôt que d'en rajouter un énième.

Elle estime enfin qu'on risque, un peu comme pour les ALE, de concurrencer de manière déloyale certains emplois existants dans des secteurs privés ou confiés à des entreprises publiques ou commerciales.

M. Denis Grimberghs signale qu'au Parlement wallon, le décret relatif à cet accord de coopération a déjà été adopté, et se demande si notre Assemblée bruxelloise n'est pas en retard par rapport aux autres assemblées.

Il nous dit aussi qu'il est perplexe sur ces programmes et il a, par ailleurs, l'impression que même le ministre-président est perplexe face à ce PTP; il en veut pour preuve l'engagement relativement modeste de la Région bruxelloise par rapport aux deux autres régions.

M. Denis Grimberghs souhaiterait que cet accord de coopération entre en application dès 1997; pour ce faire, les arrêtés d'application devraient être pris rapidement. Et il insiste pour qu'on demande l'avis du CES quant à ces arrêtés d'application.

Il se demande ce qui se passerait si une personne ayant trouvé un emploi PTP à Etterbeek déménageait vers une poche de chômage, à Schaerbeek par exemple.

Dans ce cas, répond le ministre-président, ce qui change, c'est l'indemnité et la durée de l'emploi PTP.

Le ministre-président nous informe que c'est la Région bruxelloise qui a demandé de déterminer des zonages; il estime, en effet, que dix chômeurs à Alost n'ont pas le même impact que dix chômeurs de plus dans une poche d'exclusion dans une région urbaine.

Mmes Danielle Caron et Evelyne Huytebroeck estiment que les emplois de ce type dans les crèches ne sont pas des tremplins.

Le ministre-président signale que, si les 5 500 ACS à Bruxelles ne sont pas des tremplins, ce sont au moins de fameux filets de sauvetage contre le chômage.

Le ministre-président estime que ce n'est pas une mauvaise idée d'utiliser les ACS, qui ont souvent un haut niveau de formation, pour encadrer les PTP qui eux, par contre, correspondent à des gens sous-diplômés.

Le ministre-président précise, à l'intention de Mme Huytebroeck, que, quand il parle de PTP pour les gardes d'enfants, il ne s'agit pas de puéricultrices mais bien du personnel d'entretien des crèches.

M. Mohamed Daïf estime que le projet d'ordonnance relatif aux PTP est une bonne initiative. Il espère que cela aboutira après un, deux ou trois ans, à une réelle formation ou au moins à une bonne expérience de travail pour assurer une réelle insertion professionnelle. M. Daïf insiste surtout sur la bonne articulation entre les institutions de formation, les écoles et les employeurs eux-mêmes.

Mme Sfia Bouarfa estime que si les PTP ne sont pas une panacée pour régler les problèmes d'emploi dans la Région de Bruxelles-Capitale, ces emplois seront au moins une solution pour certains chômeurs.

Les articles et le projet d'ordonnance dans son ensemble sont adoptés par un même vote : dix voix pour, une voix contre et une abstention. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

Monsieur le Président, me permettez-vous de poursuivre, en m'exprimant au nom de mon groupe ? *(Assentiment.)*

Monsieur le Président, monsieur le ministre-président, pour le groupe socialiste, le programme de Transition professionnelle n'est pas un «machin» en plus. Permettre à des jeunes d'acquérir une expérience professionnelle, même pour une durée maximale de trois ans, nous donne un peu d'espoir.

Nous voterons donc le projet d'ordonnance, même s'il n'apporte qu'une étincelle d'espoir, puisque le problème n'est pas résolu pour les milliers d'autres restés sur le carreau.

Notre inquiétude est grande, face à ce phénomène mondial où l'on voit des femmes et des hommes passer leur temps à la recherche d'un travail, un peu comme une droite asymptote, tendant vers une courbe sans jamais l'atteindre..C'est la réalité de nombreux demandeurs d'emploi aujourd'hui, non seulement en Région bruxelloise ou en Belgique mais aussi dans l'ensemble des pays de l'Union européenne avec ses 18 millions de chômeurs reconnus. Nous savons que la Région bruxelloise ne dispose pas de suffisamment de leviers pour promouvoir l'emploi.

Je voudrais aborder le problème sur le plan de la Communauté européenne. D'après Eurostat, le chômeur européen risque de rester longtemps exclu du marché du travail. Le chômage de longue durée, plus d'un an, est une autre caractéristique européenne. Plus de la moitié des chômeurs européens le sont depuis plus d'un an. La Belgique connaît un taux record de chômeurs de longue durée. Nous sommes dans le dernier peloton, avec l'Italie, l'Irlande et les Pays-Bas.

Le groupe socialiste estime qu'il faut être attentif à cette situation. Les jeunes sont les plus touchés par le chômage de longue durée. Nous savons que le chômage des jeunes de 16 à 25 ans est généralement deux fois plus élevé que celui des adultes actifs âgés de 25 à 54 ans. Il est inacceptable de voir les pays européens continuer à produire des richesses et générer parallèlement de plus en plus de chômage et d'exclusion. Faut-il renon-

cer à l'Europe ? Pas du tout, mais nous n'avons pas besoin d'une Europe frileuse, sans garantie d'emploi. Nous voulons une Europe forte, mais pas à n'importe quel prix.

Nous savons tous que la question de l'exclusion ne se limite pas à l'économique ou au social. Il ne s'agit pas de stigmatiser la misère des jeunes, mais beaucoup d'entre eux se trouvent dans des situations socio-économiques désastreuses. Et nous devons, à chaque niveau, européen, fédéral, régional ou local, apporter des solutions concrètes.

Il s'agit d'une obligation professionnelle et citoyenne. Liberté, égalité, fraternité sont aujourd'hui refusées aux jeunes en situation d'exclusion. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. — La parole est à M. Galand.

M. Paul Galand. — Monsieur Romdhani, vous savez que c'est un mauvais programme et qu'il ne sera pas suffisant par rapport à l'ampleur du problème, ni très significatif par rapport au chômage, mais vous avez habilement camouflé cette carence en parlant de l'Europe. Le fameux sommet de l'emploi de Luxembourg qui devait redresser le Traité de Maastricht a eu un résultat décevant.

Monsieur le président, monsieur le ministre, chers collègues, à première vue, nous avons sur la table un programme intéressant puisqu'il dit occuper en moyenne 150 travailleurs en 1997 et 250 en 1998. Néanmoins, je voudrais faire remarquer que ce chiffre paraît faible en comparaison avec les 1 500 emplois prévus en Région wallonne et les 2 000 prévus en Région flamande.

Mais 150 travailleurs, ce n'est pas négligeable. De plus, ces postes de travail seront censés répondre à des besoins de société non rencontrés.

Ce programme est séduisant *a priori*, mais, après examen, il soulève de très nombreuses questions et réflexions de la part de certains partenaires sociaux et du Conseil économique et social bruxellois.

La question est d'abord de savoir s'il faut réellement créer ce genre de postes qui relèvent bien souvent de la logique occupationnelle des personnes sans emploi et qui nous enfonce un peu plus dans la logique du sous-emploi. Il semble que l'on n'essaye même plus de trouver des solutions structurelles aux problèmes d'emploi. Cela confirme ce que disait déjà un certain rapport Jadot sur le fait que les gouvernements, tant fédéral que régionaux, n'arrivent pas à dépasser le stade des petits boulots.

Cet accord, me direz-vous, est le résultat de négociations fédérales dans lesquelles il serait dommage de ne pas entrer, dont il serait dommage de ne pas saisir l'opportunité. Il s'agit alors du prétexte utilisé pour tous les programmes venant du fédéral. Cela démontrerait qu'en matière d'emploi, les régions ne peuvent réellement impulser de politique, qu'elles sont pieds et poings liés.

Je signale cependant que le programme de transition professionnelle ne fait pas partie des droits de tirage, contrairement aux autres programmes.

Je suis également étonné de la procédure qu'a suivie cette ordonnance, qui n'a été proposée au Conseil économique et social qu'après signature de l'accord de coopération. A quoi sert dès lors cet outil de concertation si on lui demande son avis lorsque les décisions ont été prises ?

J'ai plusieurs remarques précises à formuler quant à ce programme. Pourquoi ne pas avoir d'abord procédé à l'évaluation des autres programmes de résorption de chômage plutôt que d'en rajouter un énième ? Après les expériences des TCT, CMT, ACS, FBI, ALE — et j'en oublie certainement — l'heure n'était pas à ajouter une couche de statuts précaires sans avoir au préalable évalué correctement les résultats des autres programmes.

Le programme présenté ici nous semble cumuler certains inconvénients. Il prévoit un emploi dont la durée est trop brève, ce qui limite sérieusement le type de tâches à accomplir, compte tenu de la période de mise au courant indispensable; l'intérêt et la qualité des tâches offertes en souffriront.

Je remets également quelque peu en cause l'effet tremplin annoncé fréquemment par nos responsables politiques. D'autres programmes, comme les TCT par exemple, postulant que l'expérience de travail permet de ne pas s'immobiliser dans le chômage, relèvent plus souvent du discours que de l'observation de la réalité. L'effet de transition vers un emploi est faible, d'autant plus faible que ce programme n'est pas lié à un programme de création de postes de travail.

Il n'y a rien non plus sur les actions d'accompagnement et de formation pour favoriser l'insertion dans le circuit normal du travail.

Comptez-vous rapidement articuler ce programme avec un décret de la Commission communautaire française et avec des mesures régionales en faveur de l'emploi ?

Le programme PTP passe d'un an à deux ans pour les personnes venant des ALE. Pourquoi favoriser cette filière dans laquelle les personnes sont souvent exploitées, filière que vous avez d'ailleurs vous-même mise en cause ? Il semble que par là, le système ALE soit renforcé. Pourquoi cet élargissement ne touche-t-il pas aussi les demandeurs d'emploi qui ont suivi une formation à Bruxelles-formation, à l'Institut de Formation des Classes moyennes, au VDAB, dans les cycles de promotion sociale ou autres ? Nous risquons, un peu comme pour les ALE, de concurrencer de manière déloyale certains emplois existant dans le secteur privé ou confiés à des entreprises publiques ou commerciales. Les échos actuels que nous recevons des ALE dans certaines communes confirment le fait que certaines d'entre elles concurrencent directement des petites entreprises. De plus, ils sont même fréquemment utilisés par les services communaux. On en vient presque à se demander si certains services communaux à la population ne seront pas à l'avenir occupés entièrement par des ALE, et bientôt par des PTP.

Une des grandes critiques vis-à-vis de ce programme est qu'on est reparti vers des systèmes à court terme qui impliquent des rotations de travailleurs alors que les secteurs concernés ont aujourd'hui besoin de stabilité. Ces secteurs de proximité, concernés directement par ces emplois et ces postes, que vous défendez pourtant vigoureusement, monsieur le ministre, en ont assez de ne pouvoir fonctionner qu'avec des travailleurs engagés dans des programmes de résorption du chômage ou assimilés. Ils ne peuvent actuellement faire autrement et seront donc sans doute heureux de pouvoir bénéficier de ce nouveau système. Mais ils se rendent compte qu'à long terme, ce n'est certes pas la solution pour ce secteur. L'excès de démarches administratives qu'imposent de tels statuts est également un frein pour les associations.

Enfin, la définition des besoins collectifs donnée dans ce programme est très floue. Il en est de même de celle d'emplois supplémentaires. Aucune procédure d'évaluation du programme n'est prévue et on ne trouve rien sur la procédure de sélection des projets et sur la durée des agréments.

Les besoins collectifs, ce sont par exemple la garde des enfants dont il est beaucoup question actuellement. Irons-nous jusqu'à remplacer les actuelles puéricultrices, dont l'emploi est aujourd'hui menacé dans les crèches, par des PTP ? C'est aber-

rant alors que, d'autre part, on réfléchit à la manière dont on revalorisera le statut de ces professionnelles de la petite enfance.

C'est donc sans surprise que vous apprendrez que mon groupe s'opposera à ce projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération conclu le 4 mars 1997 entre l'Etat fédéral et les régions, relatif au programme de transition professionnelle. Nos collègues d'ECOLO à la Région wallonne avaient rejeté ce programme, ainsi que les collègues du PRL-FDF. J'imagine qu'ils en feront de même ici. *(Applaudissements sur les bancs ECOLO.)*

M. le Président. — La parole est à M. Grimberghs.

M. Denis Grimberghs. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, je souhaiterais clarifier la position de mon groupe pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté dans le vote que nous allons exprimer en faveur de cet accord de coopération. Comme l'a relaté le rapporteur, les débats avaient pourtant mis en évidence un certain nombre de critiques. En outre, notre groupe reste perplexe au sujet de la mise en œuvre de ces programmes de transition professionnelle.

Nous sommes bien conscients, comme vous, monsieur le ministre, et, à mon avis, comme la plupart des groupes démocratiques de ce Conseil, qu'il est urgent de mettre en œuvre des programmes d'insertion socio-professionnelle qui permettent de donner de l'espoir à un public malheureusement de plus en plus nombreux dans certaines parties de notre Région et qui n'a aucun avenir professionnel pour l'instant.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler que, lors des incidents que l'on a qualifiés d'émeutes, notre vice-présidente nationale, Mme Milquet, a dit qu'il valait mieux 5 000 emplois à 500 matraques !

Mais nous avons l'impression que vous-même, monsieur le ministre, vous n'y croyez pas trop. Quand on étudie les chiffres annoncés dans cet accord de coopération sur les intentions de la Région en la matière, on s'aperçoit qu'elle entend mettre ce processus en œuvre avec modestie. Il est vrai qu'en matière d'emploi, il faut rester modeste. En commission, je ne vous ai pas dit non plus que je trouverais anormal que « l'on passe son tour » pour certaines mesures. Il n'est en effet pas possible de tout faire. Mais si vous estimez — et il me semble que ce soit le cas — qu'il y a là matière à dégager des pistes d'insertion socio-professionnelle pour un certain nombre de jeunes chômeurs dans notre Région, je pense que la Région bruxelloise devrait saisir ce qui peut apparaître comme une opportunité supplémentaire. Je connais la critique qui consiste à dire que l'on rajoute toujours des couches de programmes supplémentaires. C'est d'ailleurs dans cet esprit, que je vous avais dit, en commission, que nous comprendrions le fait que vous ayez passé votre tour. Mais, si tel n'est pas le cas et si la Région entend s'impliquer dans ce processus, il faudrait s'interroger sur la lenteur de la mise en œuvre du processus et sur le relatif manque d'implication des partenaires sociaux. Il a fallu en effet attendre un certain temps avant qu'ils émettent un avis et je pense qu'on ne les a toujours pas sollicités pour qu'ils remettent un avis sur les arrêtés d'application. Or, ils avaient demandé à être sollicités, le moment venu, sur ces arrêtés d'application. En outre, il faudrait aussi s'interroger sur un certain manque de lisibilité d'une nouvelle mesure qui, il faut le reconnaître, est relativement complexe.

Dès lors, nous souscrivons à cet accord de coopération. Nous sommes d'ailleurs plutôt heureux que les ministres de l'Emploi mettent en œuvre des politiques de coopération entre eux. Ceci est déjà une bonne nouvelle en soi. Mais nous souhaiterions que la Région détermine son attitude de manière plus claire. Si vous acceptez de prendre cette nouvelle mesure — ce qui semble être le cas d'après les débats qui ont été tenus en commission et l'évolution des positions adoptées ces dernières semaines par le Gouvernement bruxellois en la matière —, j'aimerais que la clarté soit respectée sur une mesure complexe. Il faudrait déterminer qui peut y avoir accès et qui peut créer ce type d'emplois. Nous ne sommes pas nombreux dans ce Conseil à connaître le fonctionnement de cet accord de coopération, bien que je pense qu'il sera voté à la quasi unanimité. Je crains que les acteurs qui devront agir dans le cadre de cet accord ne le savent pas non plus. Dès lors, monsieur le ministre, si vous entendez vous lancer dans l'aventure, qui peut être intéressante, des programmes de transition professionnelle, vous devez clairement nous informer sur la manière dont la Région bruxelloise procédera à la création de ces emplois. Cela nécessitera des arrêts d'application et un décret complémentaire en matière de formation professionnelle. Cela s'est d'ailleurs fait en Région wallonne. A ce niveau, un accord de coopération a été ratifié depuis un certain temps déjà. Le même jour, un décret a été adopté en ce qui concerne la formation professionnelle.

Au moment de lancer le processus, il faut d'ores et déjà prévoir une évaluation et je souhaiterais que notre Conseil puisse examiner, le moment venu, les ambitions du Gouvernement en la matière.

M. le Président. — La parole est à M. Charles Picqué, ministre-président.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Monsieur le Président, je ne répéterai pas ce que j'ai dit en commission, mais je souhaiterais réaffirmer certains de mes propos.

Premièrement, il s'agit d'un programme imaginé par le Gouvernement fédéral et il eût été stupide de renoncer à l'exécution d'un tel accord de coopération car cela nous aurait privé de plusieurs dizaines de millions par an en vue d'encourager l'emploi à Bruxelles.

Deuxièmement, comme je l'ai déjà dit, la Région bruxelloise a participé activement à l'amélioration de ce qui était proposé par le Gouvernement fédéral puisque nous avons allongé la durée du contrat et obtenu des taux préférentiels et privilégiés pour la mise au travail de demandeurs d'emploi dans les communes particulièrement frappées par le chômage.

Troisièmement, il ne s'agit pas d'emplois occupationnels mais d'emplois avec contrat répondant aux conventions collectives et aux exigences de celles-ci.

Quatrièmement, le nombre d'emplois n'est pas définitivement fixé. Il n'y a pas de droit de tirage comme dans les plans de résorption du chômage. Les comparaisons entre les Régions n'ont d'ailleurs pas beaucoup de sens aujourd'hui.

Malgré mon amitié pour M. Galand, je me permettrai de relever une contradiction dans les propos qu'il a tenus. En effet, on ne peut pas dire que ce système n'est pas bon et, en même temps, déplorer que la Région bruxelloise n'y ait pas plus davantage.

Cinquièmement, comme je l'ai dit en commission, c'est l'occasion pour nous de pratiquer une politique de formation complémentaire pendant le temps de la durée de ce contrat. Il eut été absurde d'accepter les programmes de transition professionnelle si cela ne nous permettait pas de faire bénéficier les gens d'une formation durant leur contrat de deux ou trois ans. Je préfère qu'un demandeur d'emploi, sous contrat pendant deux ou trois ans puisse profiter, dans le même temps, d'une formation complémentaire, plutôt que de le voir dans la file des chômeurs.

Sixièmement, vous avez dit qu'il s'agissait d'un dispositif de plus. Je vous signale que je me suis déjà opposé à un dispositif

supplémentaire qui portait d'ailleurs le nom de Mme la ministre de l'Emploi. En tout cas, je récuse nettement le procès que l'on peut faire au plan de résorption du chômage. Disons, une fois pour toutes, que les agents contractuels subventionnés bénéficient d'emplois qui sont devenus des emplois structurels. Je pense que cela est important pour ceux qui les occupent et cela permet, en outre, de satisfaire toute une série de besoins sociaux et culturels dans la Ville.

Je répondrai aussi aux remarques qui ont été faites en ce qui concerne la formation et les passerelles avec «Bruxelles-Formation» et l'Institut de Formation des Classes moyennes. Comme vous l'aviez souhaité, nous avons signé des conventions avec l'ORBEm, «Bruxelles-Formation» et l'Institut de Formation des Classes moyennes, donnant ainsi une cohérence à l'articulation entre nos opérateurs à la fois de politique de placement et de politique de formation. Grâce à cette articulation, nous bénéficierons bien-sûr de dispositifs de formation pour les personnes en question.

Le Conseil économique et social a été informé à temps de cette initiative qui, je le répète, a été décrétée par le Gouvernement fédéral. J'ai demandé à ce Conseil de donner un avis sur l'arrêté d'exécution.

En conclusion, monsieur le Président, je dirai qu'il ne s'agit pas d'une panacée. C'est un levier supplémentaire dans une politique de l'emploi ou, en tout cas, de l'emploi et de la formation. A mon avis, nous ne pouvons pas renoncer à cette possibilité qui nous est offerte. Nous devons penser aux 500 ou 600 personnes qui sortiront ainsi de la détresse, du désœuvrement et du non-emploi, même si je conviens que cela ne résoudra pas tous les problèmes que nous devrons affronter par rapport à la montée du chômage. En tout cas, la Région ne peut se priver d'un tel levier.

M. le Président. — La parole est à M. Galand.

M. Paul Galand. — Mais le Conseil économique et social a quand même été saisi le 14 mai d'un accord qui date du 4 mars. Si je suis bien informé.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Comme je vous l'ai dit, nous avons soumis l'arrêté d'exécution au Conseil économique et social. Cela se passe finalement à l'échelle de Bruxelles, ce qui permet une plus grande maîtrise que sur une décision déjà négociée au niveau fédéral. Il s'agit du principe même des programmes de transition professionnelle.

M. Paul Galand. — Vous reconnaîtrez que la grande faiblesse de l'ensemble est l'absence de vraies évaluations. Vous confirmez qu'il s'agira d'emplois structurels.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — J'ai utilisé le mot «structurels» dans le cadre des programmes de résorption du chômage mais pas dans celui des programmes de transition professionnelle.

M. Paul Galand. — Donc, les PTP vont déboucher sur des emplois structurels ?

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Non, je n'ai pas dit cela. A un moment donné, on a critiqué les plans de résorption du chômage et j'ai dit alors tout l'intérêt que je portais à cette formule.

Dans la lutte contre le chômage, les plans constituent la meilleure idée que nous ayons eue depuis ces quinze dernières années.

M. le Président. — La discussion générale est close.

De algemene bespreking is gesloten.

Discussion des articles

Artikelsgewijze bespreking

M. le Président. — Nous passons à la discussion des articles du projet d'ordonnance sur la base du texte adopté par la commission.

Wij vatten de artikelsgewijze bespreking van het ontwerp van ordonnantie aan op basis van de door de commissie aangenomen tekst.

Article premier. La présente ordonnance règle une matière visée à l'article 39 de la Constitution.

Artikel 1. Deze ordonnantie regelt een aangelegenheid bedoeld in artikel 39 van de Grondwet.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 2. L'accord de coopération du 4 mars 1997 joint en annexe, conclu entre l'Etat fédéral et les Régions, relatif au programme de transition professionnelle, est approuvé.

Art. 2. Het bijgevoegde samenwerkingsakkoord van 4 maart 1997 gesloten tussen de Federale Staat en de Gewesten betreffende de doorstromingsprogramma's, wordt goedgekeurd.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 3. La présente ordonnance produit ses effets le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

Art. 3. Deze ordonnantie treedt in werking de dag waarop ze in het *Belgisch Staatsblad* wordt bekendgemaakt.

— Adopté.

Aangenomen.

M. le Président. — Le vote sur l'ensemble du projet d'ordonnance aura lieu cet après-midi.

De stemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie zal deze namiddag plaatshebben.

PROJET D'ORDONNANCE MODIFIANT L'ORDONNANCE DU 27 AVRIL 1995 RELATIVE A LA SAUVEGARDE ET A LA PROTECTION DE LA NATURE

Discussion générale

ONTWERP VAN ORDONNANTIE TOT WIJZIGING VAN DE ORDONNANTIE VAN 27 APRIL 1995 BETREFFENDE HET BEHOUD EN DE BESCHERMING VAN DE NATUUR

Algemene bespreking

M. le Président. — Mesdames, messieurs, l'ordre du jour appelle la discussion générale du projet d'ordonnance.

Dames en heren, aan de orde is de algemene bespreking van het ontwerp van ordonnantie.

La discussion générale est ouverte.

De algemene bespreking is geopend.

La parole est à Mme Carton de Wiart, rapporteuse.

Mme Françoise Carton de Wiart. — Monsieur le Président, chers collègues, le projet d'ordonnance qui est soumis à votre approbation vise à combler une lacune dans l'ordonnance sur la sauvegarde et la protection de la nature. En effet, il n'était pas possible d'établir des règlements pour les parcs et les espaces verts. C'est ainsi que l'article 2 du projet d'ordonnance prévoit d'habiliter le Gouvernement à arrêter un règlement régional applicable aux parcs, jardins, squares, espaces verts et terrains non bâtis, gérés par la Région de Bruxelles-Capitale. Ce projet d'ordonnance prévoit également les grandes lignes de ce règlement.

Je vous les soumets. Il s'agit de réglementer les conditions et les heures d'ouverture et de fermeture, les conditions d'accès au public, les comportements obligatoires ou prohibés, les règles relatives à la tenue de manifestations ou de réunions et les règles applicables à la surveillance des parcs.

Chacun des articles et l'ensemble du projet ont été approuvés à l'unanimité des treize membres de la commission de l'Environnement. Ce projet d'ordonnance a également reçu un avis favorable unanime du Conseil de l'Environnement. Je pense que pour le détail de la discussion, vous pouvez vous référer au rapport écrit. *(Applaudissements.)*

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Béghin.

De heer Jan Béghin. — Mijnheer de Voorzitter, de CVP-fractie is bijzonder tevreden met dit ontwerp van ordonnantie. De doelstellingen ervan, namelijk de natuur in het stadsmilieu beschermen en de gebruiksvoorwaarden voor de bezoekers van deze groene ruimten verbeteren, kunnen alleen maar worden toegejuicht. De groene ruimtes in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest zijn een belangrijk aspect voor de levenskwaliteit en de uitstraling van het Gewest. Ook het sociale en gezellige karakter van parken, tuinen, plantsoenen enzovoort is vooral in een stad heel belangrijk, gezien dergelijke zones ontmoetingsplaatsen zijn voor verschillende bevolkingsgroepen zoals bejaarden en jongeren. Daarom zijn wij ook zo verheugd dat het element veiligheid nu wordt gegarandeerd in de vorm van het parkreglement.

Bovendien heeft de minister zich niet beperkt tot de persoonlijke veiligheid, maar zal ook kordaat worden opgetreden tegen beschadiging en vernielzucht, onder meer veroorzaakt door bromfietsen, honden en graffiti, zodat het natuurlijke erfgoed de noodzakelijke bescherming krijgt. Ook het uitgebreid takenpakket van de parkwachter zal bijdragen tot een opwaardering van het park als ontmoetingsplaats. De wachter is niet alleen de dreigende en strenge arm der wet, maar ook en misschien wel vooral de vader voor het kind aan de hand, de gids voor de buitenlandse toerist, het luisterende oor.

Wel wil ik de minister vragen de nodige soepelheid aan de dag te leggen voor de naleving van de regels inzake organisatie of bijeenkomsten.

Juist omwille van het specifieke karakter van de groene zones lijkt het me niet wenselijk al te hard op te treden tegen bepaalde groepen, die net omwille van hun aanwezigheid het sociale element versterken, bijvoorbeeld een bijeenkomst van een scoutsgroep, een lenteconcert voor bejaarden, een petanquewedstrijd.

Kan de minister mij een garantie geven dat de repressieve aanpak tot een strikt minimum wordt beperkt en dat het engagement van de parkwachters vooral sociaal en dienend zal zijn?

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, ministre.

M. Didier Gosuin, ministre de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Rénovation, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique. — Je m'en remets au rapport, à ce qui a été dit en commission. Je pense que l'unanimité plaide en faveur de cette ordonnance. Très prochainement, les arrêtés seront soumis au Conseil de l'Environnement et au Conseil supérieur de la Conservation de la nature, ce qui permettra de rencontrer les demandes, les appréhensions et les remarques particulières notamment celles émises par M. Béghin.

M. le Président. — La discussion générale est close.

De algemene bespreking is gesloten.

Discussion des articles

Artikelsgewijze bespreking

M. le Président. — Nous passons à la discussion des articles du projet d'ordonnance sur la base du texte adopté par la commission.

Wij vatten de artikelsgewijze bespreking van het ontwerp van ordonnantie aan op basis van de door de commissie aangenomen tekst.

Article premier. La présente ordonnance règle une matière visée à l'article 39 de la Constitution.

Artikel 1. Deze ordonnantie regelt een aangelegenheid als bedoeld in artikel 39 van de Grondwet.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 2. Dans l'ordonnance du 27 avril 1995 relative à la sauvegarde et à la protection de la nature, il est inséré au chapitre IV du titre III un article 34*bis*, rédigé comme suit:

«*Article 34*bis. — Le Gouvernement peut arrêter un règlement régional de parc applicable aux parcs, jardins, squares, espaces verts et terrains non bâtis gérés par la Région de Bruxelles-Capitale accessibles au public et dénommés «parcs» et contenant des dispositions relatives:

1. aux conditions et aux heures d'ouverture et de fermeture;
2. aux conditions d'accès du public;
3. aux comportements obligatoires ou prohibés;
4. à la tenue de manifestations ou réunions;
5. à la surveillance.»

Art. 2. In de ordonnantie van 27 april 1995 betreffende het behoud en de bescherming van de natuur wordt in hoofdstuk IV van titel III een artikel 34*bis* ingevoegd, dat als volgt luidt:

«*Artikel 34*bis. — De Regering kan een gewestelijk parkreglement vaststellen dat van toepassing is op parken, tuinen, plantsoenen, groene ruimten en onbebouwde terreinen die door het Brussels Hoofdstedelijk Gewest worden beheerd,

voor het publiek toegankelijk zijn en parken worden genoemd, dat bepalingen bevat betreffende:

1. de openings- en sluitingsvoorwaarden en -uren;
2. de toegangsvoorwaarden voor het publiek;
3. de verplichte of verboden gedragingen;
4. de organisatie van manifestaties of bijeenkomsten;
5. het toezicht.»

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 3. A l'article 40 de la même ordonnance, il est inséré entre le deuxième et le troisième tiret les dispositions suivantes:

«- procéder à des contrôles d'identité;

- expulser toute personne qui ne respecte pas le réglement de parc et refuse d'obtempérer à leurs injonctions.»

Art. 3. In artikel 40 van dezelfde ordonnantie worden tussen het tweede en het derde streepje de volgende bepalingen ingevoegd:

«- identiteitscontroles uitvoeren;

- een persoon die het parkreglement overtreedt en die aan hun bevelen geen gevolg geeft, het park uitzetten.»

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 4. L'article 41, alinéa 1er, de la même ordonnance est complété comme suit

«- toute personne qui contrevient aux dispositions d'un règlement établi conformément à l'article 34*bis*.»

Art. 4. Artikel 41, eerste lid, van dezelfde ordonnantie, wordt aangevuld als volgt:

«- hij die een bepaling van een reglement opgesteld overeenkomstig artikel 34*bis* overtreedt.»

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 5. L'article 45 de la même ordonnance est remplacé par la disposition suivante;

«Le Gouvernement peut, en application de l'article 104 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement, intégrer les dispositions de la présente ordonnance au Code bruxellois de l'environnement.»

Art. 5. Artikel 45 van dezelfde ordonnantie wordt door de volgende bepaling vervangen:

«De Regering kan de bepalingen van deze ordonnantie, met toepassing van artikel 104 van de ordonnantie van 5 juni 1997 betreffende de milieuvergunningen, opnemen in het Brussels Milieuwetboek.»

— Adopté.

Aangenomen.

M. le Président. — Le vote sur l'ensemble du projet d'ordonnance aura lieu cet après-midi.

De stemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie zal deze namiddag plaatshebben.

INTERPELLATIONS — INTERPELLATIES

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les interpellations.

Aan de orde zijn de interpellaties.

INTERPELLATIE VAN DE HEER DOMINIEK LOOTENS-STAEL TOT DE HEER CHARLES PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING, BETREFFENDE «DE ABSOLUTE ONDOELMATIGHEID VAN DE VEILIGHEIDS- EN SAMENLEVINGSCONTRACTEN ZOALS GEBLEKEN IS UIT DE RECENTE GEBEURTENISSEN IN ANDERLECHT EN SCHAARBEEK»

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN MEVROUW MARIE NAGY BETREFFENDE «DE RELLEN MET BRUSSELSE JONGEREN EN HUN PLAATS IN BRUSSEL»

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER DOMINIQUE HARMEL BETREFFENDE «DE STAPPEN DIE HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST ZAL ZETTEN NA DE RELLEN VAN 8 EN 9 NOVEMBER IN EEN AANTAL BRUSSELSE WIJKEN»

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER MARC COOLS BETREFFENDE «DE DOELTREFFENDHEID VAN HET INTEGRATIEBELEID/ SAMENLEVINGS- EN VEILIGHEIDSCONTRACTEN»

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN MEVROUW CORINNE DE PERMENTIER BETREFFENDE «DE RECENTE GEBEURTENISSEN IN ANDERLECHT EN SCHAARBEEK»

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN MEVROUW FRANÇOISE SCHEPMANS BETREFFENDE «HET STADSBELEID VAN DE REGERING IN DE ZOGEHETEN ACHTERGESTELDE WIJKEN NA DE RELLEN IN ANDERLECHT»

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER JACQUES PIVIN BETREFFENDE «HET BELEID VAN DE VEILIGHEIDSCONTRACTEN IN VERBAND MET DE RECENTE RELLEN IN ANDERLECHT»

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER WILLY DECOURTY BETREFFENDE «DE RECENTE ONLUSTEN IN EEN WIJK VAN ANDERLECHT»

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER WILLEM DRAPS BETREFFENDE «DE RECENTE RELLEN IN DE ANDERLECHTSE WIJK KUREGEM»

Bespreking

INTERPELLATION DE M. DOMINIEK LOOTENS-STAEL A M. CHARLES PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT, CONCERNANT «L'INEFFICACITE ABSOLUE DES CONTRATS DE SECURITE ET DE SOCIETE TELLE QU'ELLE RESSORT DES RECENTS EVENEMENTS A ANDERLECHT ET A SCHAERBEEK»

INTERPELLATION JOINTE DE MME MARIE NAGY CONCERNANT «LA REVOLTE DES JEUNES BRUXELLOIS ET LEUR PLACE DANS LA VILLE»

INTERPELLATION JOINTE DE M. DOMINIQUE HARMEL CONCERNANT «L'ACTION A MENER PAR LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE SUITE AUX EMEUTES DES 8 ET 9 NOVEMBRE DANS CERTAINS QUARTIERS DE BRUXELLES»

INTERPELLATION JOINTE DE M. MARC COOLS CONCERNANT «L'EFFICACITE DES POLITIQUES D'INTEGRATION/COHABITATION ET DES CONTRATS DE SECURITE»

INTERPELLATION JOINTE DE MME CORINNE DE PERMENTIER CONCERNANT «LES RECENTS EVENEMENTS SURVENUS A ANDERLECHT ET SCHAERBEEK»

INTERPELLATION JOINTE DE MME FRANCOISE SCHEPMANS CONCERNANT «LA POLITIQUE URBAINE DU GOUVERNEMENT DANS LES QUARTIERS APPELES DEFAVORISES SUITE AUX EVENEMENTS D'ANDERLECHT»

INTERPELLATION JOINTE DE M. JACQUES PIVIN CONCERNANT «LA POLITIQUE DES CONTRATS DE SECURITE, DANS SES ASPECTS EN RELATION AVEC LES DERNIERES EMEUTES D'ANDERLECHT»

INTERPELLATION JOINTE DE M. WILLY DECOURTY CONCERNANT «LES RECENTS TROUBLES DANS UN QUARTIER D'ANDERLECHT»

INTERPELLATION JOINTE DE M. WILLEM DRAPS CONCERNANT «LES RECENTS EVENEMENTS DANS LE QUARTIER DE CUREGHEM A ANDERLECHT»

Discussion

De Voorzitter. — De heer Lootens-Stael heeft het woord voor het ontwikkelen van zijn interpellatie.

De Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer de Voorzitter, eerst en vooral moet het mij van het hart dat ik de indruk heb dat de Raad de rassenrellen als een ver-van-mijn-bed-show beschouwt. De Kamer van Volksvertegenwoordigers en het Vlaams parlement hebben hierover reeds een debat achter de rug; de Vlaamse Gemeenschapscommissie organiseerde dienaangaande een schijndebat, aangezien de oppositie een spreekverbod werd opgelegd. Ik vind het een schande dat dit debat pas drie weken na de feiten plaatsvindt. Een parlement dat zichzelf respecteert, speelt korter op de bal.

M. le Président. — Monsieur Lootens, vous êtes particulièrement mal placé pour adresser ce reproche. S'il y a eu des provocations d'ordre linguistique dans ce Parlement, qui ont empêché qu'on se réunisse la semaine dernière, vous n'y êtes pas étranger...

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Dat is helemaal niet waar! Maar het moet kunnen dat het Brussels parlement in de toekomst — daar wil ik toe komen — net zoals het Vlaams en het federaal parlement, onmiddellijk samenkomt voor een actueel debat.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Ce sont bien là les petits jeux auxquels vous vous êtes livré et qui ont d'ailleurs été suffisamment repris par la presse.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Collega's, ik weet niet of u allen goed beseft wat er in het weekend van 7 op 9 november is gebeurd en welke maatschappelijke betekenis aan de gebeurtenissen moet worden gegeven.

Het neerschieten van een drugsdealer uit wettige zelfverdediging gaf onmiddellijk daarna en ook de daaropvolgende dagen in Anderlecht en elders in Brussel aanleiding tot zware rellen met vele honderden vreemdelingen van niet-Europese herkomst die de politie bestookten met stenen en allerlei andere projectielen en die vervolgens een spoor van vernieling door hele Brusselse wijken trokken.

Men vraagt zich af waarom. Vanzelfsprekend hebben de politiediensten, zoals het hun plicht is, zo goed en zo kwaad mogelijk geprobeerd deze rellen de kop in te drukken, de schade zoveel mogelijk te beperken en de relschoppers op te pakken.

Vervolgens moest men vaststellen dat heel de zogenaamde migrantengemeenschap stelling nam, merkwaardig genoeg niet voor recht en orde, maar voor de relschoppers en voor de doodgeschoten crimineel. Andermaal vraagt men zich af waarom, vermits de ordestrijdkrachten alleen maar hun plicht hebben gedaan door de veiligheid en de orde te herstellen.

Ik kan dus niet anders dan vaststellen dat heel de zogenaamde migrantengemeenschap onvoorwaardelijk de kant heeft gekozen van de eigen criminele volksgenoten — dat zijn geen kruimeldieven, maar zware jongens — tegen de maatschappij die hen nochtans een gastvrij verblijf gunt en met geschenken overstelpt waarvan zij in hun eigen land niet kunnen dromen. Een beter bewijs dat deze bevolkingsgroepen niet geïntegreerd zijn en zich niet willen of kunnen integreren, kan men zich niet indenken. Immers, indien integratie werkelijk hun wens en hun wil is, dan zou hun reactie op het neutraliseren van een gevaarlijke crimineel uit hun eigen volk heel anders geweest zijn en zouden zij, zoals ieder fatsoenlijk mens, daarmee ingenomen zijn.

Mijnheer de voorzitter, na gelijkaardige incidenten in de lente van 1991 werden door de overheid als reactie daarop vele miljarden uitgetrokken opdat de integratie van de niet-Europese vreemdelingen in onze samenleving zou slagen, en ook om dergelijke rellen in de toekomst te voorkomen. De federale overheid maakte massa's geld vrij in het kader van de zogenaamde veiligheidscontracten, momenteel omgedoopt tot samenlevingscontracten. De Vlaamse overheid van haar kant pompte miljoenen in wat eerst het Vlaams Fonds voor de Integratie en de Kansarmoedebestrijding werd genoemd, later het Sociaal Impulsfonds. Met de kredieten werden talrijke projecten opgestart onder de meest bonte benamingen en werden vele honderden, zo niet duizenden personen tewerkgesteld als straathoekwerkers, sociaal assistenten, buurtwerkers en allerhande werkers om de utopische integratie toch maar met alle mogelijke middelen te doen lukken.

De grondgedachte bij al deze projecten luidde dat de armoede, of beter gezegd de kansarmoede de oorzaak was van de ontevredenheid van de buitenlandse relschoppers, kansarmoede die op zijn beurt wordt veroorzaakt door het zogenaamd racisme van de slechte autochtone blanke man. Men moest dus eerst het zogenaamd racisme bestrijden, waarvoor allerhande inquisitie-instanties in het leven werden geroepen, zoals de antiracismecentra, eerst van mevrouw Paula Dhondt, later van inquisitiepater Leman die op hun beurt door een veelheid van door de overheid op het getouw gezette en gesubsidieerde projecten werden geholpen.

M. André Drouart. — Il fallait d'abord lutter contre la pauvreté. Celle-ci s'est accrue depuis lors. Ce problème s'est donc amplifié. Ce que vous dites est inacceptable.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — In de tweede plaats moest men dus de zogenaamde kansarmoede van deze vreemdelingen bestrijden in de veronderstelling dat dan wel alle problemen zouden verdwijnen.

Zoals het Vlaams Blok altijd heeft onderstreept en wat nu door de feiten nogmaals werd bewezen, hadden de problemen van 1991, van 1995 en van 1997 in essentie niet zo veel met kansarmoede of racisme te maken. Immers, in dat geval zouden ook de werklozen en de kansarmen van ons eigen volk rel moeten schoppen en de zijde van de criminelen kiezen, wat helemaal niet het geval was.

M. Mostafa Ouezekhti. — Mais c'est qui, votre peuple ?

Monsieur le Président, on ne peut tolérer que de telles choses soient dites dans ce Parlement démocratique. C'est scandaleux. Qu'est-ce que cela veut dire ?

Je vous demande de faire respecter notre Assemblée ! Comment peut-on tolérer de tels propos !

M. Michel Demaret. — Arrête ton char ! Laissez-le parler ! *(Colloques entre M. Ouezekhti et M. Demaret.)*

M. le Président. — Du calme !

M. Mostafa Ouezekhti. — Mets-toi sur les bancs derrière avec l'extrême droite ! On saura de quoi tu parles alors ! C'est un lieu démocratique ici, qui requiert le respect. Si tu n'es pas d'accord c'est le même prix ! *(Poursuite des colloques !)*

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Het verheugt mij dat er nog collega's zijn die op een objectieve manier kunnen oordelen en dat collega Demaret mijn stellingen deelt.

Dat er met deze vreemdelingen niettemin een probleem rijst...

M. André Drouart. — C'est un problème de toute la population !

De heer Dominiek Lootens-Stael. — ... is voor het Vlaams Blok altijd zeer duidelijk geweest, maar de oorzaak moet fundamenteel elders worden gezocht. Het gaat namelijk om een cultureel probleem, om een identiteitsprobleem als gevolg van de ontworteling van de jonge vreemdelingen.

M. André Drouart. — Ils ne sont pas déracinés, ils sont nés ici. *(Colloques sur divers bancs.)*

M. le Président. — Chers collègues, M. Lootens est responsable de ses propos, qui sont lamentables. Je vous demande de tenir ce débat dans la dignité.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Zij zitten tussen twee stoelen en weten zelf niet wie of wat zij zijn. In etnisch, cultureel, religieus en sociaal opzicht behoren zij duidelijk niet tot de Europese beschavingskring die de onze is en hebben zij bijgevolg een heel ander waardepatroon dan het onze. Tegelijk verblijven zij in onze maatschappij zonder dat zij er echt deel van uitmaken...

M. André Drouart. — Ils ne sont pas étrangers, ils sont Belges, ils sont nés ici.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — ... of er deel van kunnen uitmaken, maar hebben zij er wel een aantal elementen van overgenomen. Doordat zij voortdurend tussen deze twee werelden heen en weer worden geslingerd, weten zij niet meer wie zij zijn, ontberen zij elk zeden- en waardebesef dat kenmerkend is voor elke samenleving en verliezen zij elke normale maatschappelijke binding.

M. Mostafa Ouezekhti. — Ce n'est pas à vous de parler de valeurs !

De heer Dominiek Lootens-Stael. — De enige plaats waarin zij zich nog thuis voelen, is hun eigen bende en veelal de eigen volksgemeenschap waaruit zij stammen omdat deze zich op zichzelf heeft teruggetrokken in eigen gettowijken en zich op die manier afzet tegen onze samenleving.

M. Mostafa Ouezekhti. — Mais c'est la faute de votre politique !

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Zo verworden deze individuen zonder duidelijke identiteit tot losgeslagen criminelen in onze maatschappij — ik benadruk het woord « onze » — ...

M. André Drouart. — Moi, je n'appartiens pas à votre culture !

De heer Dominiek Lootens-Stael. — ... omdat zij geen enkele sociale binding, geen enkel gemeenschappelijk waarden- of normbesef met onze samenleving hebben.

Daarom hebben zij er ook geen enkel probleem mee om de mensen van ons eigen volk te terroriseren en onze steden op stelten te zetten.

M. Mostafa Ouezekhti. — C'est incroyable qu'on le laisse parler ainsi. *(S'adressant à M. Lootens-Stael.)* Vous devriez être honteux de faire une telle analyse. *(Colloques sur divers bancs.)*

M. le Président. — Cessons s'il vous plait.

Nous connaissons les positions de M. Lootens. Nous savons que personne dans cette Assemblée ne partage son point de vue. *(Vifs applaudissements sur de nombreux bancs.)*

Cessez de lui faire de la publicité et écoutez son discours dans l'indifférence qu'il mérite. Je vous remercie. *(Quelques membres ECOLO quittent la salle.)*

Mme Evelyne Huytebroek. — Assez de bêtises à la tribune !

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer de Voorzitter, zo ontstaat er dus een oorlogslogica in onze steden waarvan wij de resultaten in het weekend van 7 tot 9 november even konden zien. Elke handeling van onze maatschappij, van onze politie, van onze justitie tegen hun criminele daden worden door

hen dan ook beschouwd als een onterechte oorlogsverklaring tegen hun persoon en tegen hun gemeenschap, wat meteen verklaart waarom de hele zogenaamde migrantengemeenschap stelling heeft genomen voor de eigen criminelen en tegen het recht en de orde zoals die bij ons normaal zijn.

Dames en heren collega's, zo kan het niet verder. De aanwezigheid van grote groepen vreemdelingen in onze samenleving maakt ons volk en onze samenleving kapot. Ik hoef in dit verband niet eens te verwijzen naar de voorbije rellen, die slechts een hoogtepunt zijn van de problemen, maar naar de torenhoge en constant aanwezige criminaliteit, naar de verloedering van hele wijken, naar de culturele en etnische vervreemding waardoor de autochtonen, inzonderheid de Brusselse Vlaamse bevolking, de stad massaal ontvluchten, wat weldra wel eens zou kunnen ontploffen in een verdere spiraal van geweld. Wie bekommerd is om de toekomst van zijn volk en zijn stad kan zoiets niet dulden. Ook de talrijke groepen ontwortelde vreemdelingen zijn niet gebaat bij deze evolutie, aangezien hiermee de problemen voor hen niet worden opgelost.

Wie de huidige situatie eerlijk heeft geanalyseerd, kan niet anders dan tot het besluit komen dat het failliet van het beleid is aangetoond en dat de beleidsvoerders op een dood punt zijn aanbeland. Zij zijn inderdaad steeds uitgegaan van verkeerde premissen. Het is daarom zinloos om nog verder of nog meer geld tegen de utopische integratiegedachte of tegen de even utopische pogingen tot verwezenlijking van de zogenaamde multiculturele maatschappij aan te gooien. Het is even belachelijk om, zoals minister Peeters als reactie op de recente rellen voorstelde, de vreemdelingen stemrecht te verlenen. Dat zal het identiteitsproblemen van deze groepen vreemdelingen niet in het minst oplossen, vermits het hen geen toegang verleent tot ons waarden- en normbesef of tot onze etnische en culturele identiteit.

Het probleem dient dan ook op een krachtige en kordate, maar humane wijze te worden verholpen via een oplossing die in eenieders belang is. Deze moet rekening houden met de volgende punten.

Ten eerste moet het beleid ermee ophouden de omgekeerde wereld te verdedigen. In plaats van de relschoppers, vandalen en geweldplegers te belonen met extra-subsidies en hun gedrag te vergoelijken, moeten zij, wie zij ook zijn, hard worden bestraft.

Blijkbaar hebben de politici van de traditionele partijen nog steeds niet begrepen dat hun zogenaamde tolerantie en toegeeflijkheid voor de niet-Europese vreemdelingengemeenschap als zwakheid wordt geïnterpreteerd. Zo'n misplaatste tolerantie wakkert alleen maar het geweld aan. Onze bevolking heeft een absoluut recht op bescherming tegen misdadigers, zeker als zij van buitenlandse oorsprong zijn. Buitenlandse misdadigers die misbruik van onze gastvrijheid hebben gemaakt, moeten daarom ook onmiddellijk het land worden uitgezet.

Ten tweede, alle zogenaamde integratie- en kansarmoedebestrijdingsprojecten moeten onmiddellijk worden stopgezet omdat zij hun failliet duidelijk hebben bewezen. Het toestoppen van zoveel mogelijk geld aan vreemdelingen maakt hen almaar agressiever, brutaler, veeleisender en gewelddadiger.

Ten derde moeten de aanzienlijke gelden die hierdoor vrijkomen, worden gebruikt voor de bestrijding van de armoede bij ons eigen volk en om een aanvang te maken met een begeleide terugkeer van de niet-Europese vreemdelingen naar hun landen van herkomst. Met de opleiding die zij hier hebben genoten, hebben zij alle kansen in hun eigen land, terwijl zij hier gedoemd zijn om steeds tussen twee stoelen te blijven zitten.

Ten vierde, wie als vreemdeling hier wil blijven, moet weten dat hij zich volledig moet assimileren. Gelet op de aard van dit proces is het evident dat dit enkel weggelegd is voor individuen en niet voor hele groepen.

Alleen een dergelijk beleid, dames en heren, zal een einde maken aan de burgeroorlogtaferelen die wij zinds 1991 herhaaldelijk mochten meemaken. Het staat de traditionele partijen in de huidige machtsverhoudingen vrij de doodlopende weg die zij sinds 1991 bewandelen verder te volgen, dan wel rechtsomkeer te maken en de enig verantwoorde weg te volgen die ik zopas heb aangewezen.

Collega's, de voorbije rellen zijn slechts een topje van de ijsberg. Intussen waren er ook rellen in Lokeren en Buggenhout. Voor de arme inwoners van de Brusselse rand, de plattelandsbewoners, die het geluk niet hebben om van de verrijking van de multiculturele samenleving te proeven, heeft Brussel gelukkig een waardevol ambassadeur. De voetbalploeg van collega Ouezekhti — hij is niet meer aanwezig — die door de Brusselse overheid rijkelijk gesponsord wordt, zorgt ervoor dat ook zij mogen ondervinden hoe aangenaam het moet zijn om in een multiculturele stad te wonen.

De Voorzitter. — Mijnheer Lootens, gelieve af te ronden. Uw spreektijd is om.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer de Voorzitter, ik beëindig mijn betoog en lees alleen ter illustratie een artikel uit de sportsectie van *Het Laatste Nieuws.*

De Voorzitter. — U beëindigt uw uiteenzetting nu.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Ik doe dat met lectuur van een artikeltje: «Rellen in Rode. Wat voor de wedstrijd gevreesd werd, is achteraf ook uitgekomen. Enkel meegereisde supporters ...»

De Voorzitter. — Mijnheer Lootens, ik ontneem u nu het woord. *(De micro wordt afgesloten, maar de heer Lootens-Stael zet zijn uiteenzetting voort.)*

Mijnheer Lootens, u hebt gedaan. *(De heer Lootens-Stael gaat nog steeds voort met zijn interpellatie.)*

Mijnheer Lootens, nu is het gedaan.

Dames en heren, ik schors de vergadering.

— *De plenaire vergadering wordt geschorst om 16.45 uur.*

La séance plénière est suspendue à 16 h 45.

Elle est reprise à 16 h 50.

Ze is hervat om 16.50 uur.

M. le Président. — La séance est reprise.

De vergadering is hervat.

Chers collègues, je voudrais souligner que les propos de M. Lootens étaient inacceptables notamment dans la mesure où il faisait l'amalgame de toute la population immigrée de Bruxelles. En ce qui me concerne, je tiens à rendre hommage à la dignité et au calme avec lesquels la population d'origine étrangère de Bruxelles a vécu les événements. Je crois que nous devons tous nous en réjouir. *(Applaudissements sur de nombreux bancs.)*

La parole est à Mme Nagy pour développer son interpellation jointe.

Mme Marie Nagy. — Monsieur le Président, monsieur le ministre-président, chers collègues, pour préparer cette interpel-

lation, j'ai relu le compte rendu de notre séance du mardi 14 mai 1991; elle avait pour objet les «graves incidents survenus à Forest et Saint-Gilles». C'était la première fois que notre région était confrontée à l'expression violente d'une partie de sa jeunesse. Les débats d'alors portaient sur nombre d'éléments que l'on retrouve aujourd'hui dans la presse ou dans les différentes prises de position exprimées à la suite des événements survenus à Cureghem durant le week-end du 8 novembre dernier.

En effet, on parlait déjà du chômage qui frappe les jeunes, du délabrement des quartiers, de la responsabilité de la Communauté française en matière d'enseignement, du problème des moyens mis à la disposition des forces de l'ordre et, bien sûr, du désinvestissement du Gouvernement fédéral par rapport à Bruxelles.

En 1991, je faisais l'analyse suivante: «Il s'agit d'événements graves qui n'égalent cependant pas les émeutes que d'autres pays ont connues. Sans vouloir minimiser leur importance, je crois que nous devons les considérer avant tout comme un avertissement, certes grave, d'un malaise et d'un mal-vivre qui s'installent dans notre région.» Il me semble que ce constat reste pertinent en 1997.

Il serait cependant injuste de dire que les choses n'ont pas bougé depuis 1991. La prise de conscience d'un climat de forte tension lié aux événements de Forest et de Saint-Gilles, du désarroi des jeunes de ces quartiers, issus de l'immigration, mais aussi de la population d'origine belge, a amené le Gouvernement à proposer des «contrats de sécurité». Ils représentent, en cinq ans, un investissement public de 3,5 milliards, dont 1,099 milliard consenti par la Région. Selon le ministre Vande Lanotte, la partie prévention était à l'origine de 31 % et s'élève à présent à 40 %. Les contrats de sécurité ont toujours fait l'objet de critiques de la part des écologistes. Non pas que nous refusions une mise à niveau des dépenses en matière de police, mais parce que la réponse sécuritaire sur des bases locale ou communale ne nous paraît pas adéquate et suffisante pour répondre aux problèmes posés par les jeunes.

J'ouvre une parenthèse pour dire que je suis très inquiète de constater que dans les récents débats à propos de la réorganisation de la police, personne n'ait posé la question de savoir s'il était imaginable de ne rien prévoir de spécifique pour la ville la plus importante de ce pays, Bruxelles. Seuls nos 19 barons, réunis dans la Conférence des bourgmestres, se sont réveillés pour que l'on ne touche à leurs prérogatives. Mais point de débat pour savoir comment organiser la coordination. Personne n'imaginerait aujourd'hui dix-neuf corps de pompiers avec leur propre commandant. Or, c'est le cas pour la police. Le débat de société sur la manière dont s'exerce le contrôle démocratique sur la police est aussi escamoté.

Dans la situation qui nous occupe, la question qui se pose est de savoir comment assurer la présence de la police à Cureghem de manière sereine, dans un commissariat de quartier, avec un accueil par des policiers que la population connaît et en qui elle a confiance. Or la politique du ministre de l'Intérieur est plutôt celle d'opérations ponctuelles, telle Secureghem.

Je ferme ici la parenthèse, pour revenir au volet prévention des contrats de sécurité. Celui-ci pose un problème majeur en confondant le rôle des éducateurs et des assistants sociaux, qui sont indépendants de la police, avec le personnel «prévention» de celle-ci. La définition ambiguë du rôle de chacun réduit l'efficacité de l'intervention et parfois même, détruit le travail patient de création de liens de confiance. Entre-temps la Région bruxelloise a mis en œuvre les contrats de quartiers et une politique d'insertion socio-professionnelle.

Ce bilan, qui ne se veut pas exhaustif, m'amène cependant à constater que les mentalités évoluent. Aujourd'hui, il faut bien voir les limites d'une approche sécuritaire. Le ministre-président plaide ce matin dans le journal *Le Soir* pour une réponse plus socio-économique. Je ne puis que le soutenir. Il me semble que la Région doit mettre un maximum de moyens pour réhabiliter entièrement ces quartiers. Il faut qu'elle abandonne des politiques de prestige tel que le prolongement du métro qui ne concerne même pas 1 % de la clientèle STIB et qui va engloutir plus de cinq milliards de francs. Il faut que la Région arrête d'investir en matière d'infrastructures routières. Il faut une politique économique orientée vers l'emploi des Bruxellois. Cependant, monsieur le ministre, nous savons que l'emploi est difficile à créer. Les conclusions du dernier Sommet de Luxembourg ne sont pas de nature à faire naître l'espoir. Il faut avancer au niveau fédéral avec la piste de la réduction du temps de travail et l'investissement dans le secteur non marchand.

Toutes ces mesures ne suffiront pas parce que, dans ces quartiers, les jeunes ont aussi un problème identitaire. Il faut donc que nous, responsables politiques, les reconnaissions comme citoyens de cette ville, citoyens actifs, capables d'agir et d'apporter quelque chose à la cité. Il faut qu'ils participent activement au renouveau de leur quartier, qu'ils soient responsabilisés. C'est d'autant plus important que la méfiance existe dans la population d'origine belge qui voit peu à peu la ville se transformer, prendre un caractère culturel mélangé, multiculturel. Cette population est également confrontée au chômage et à l'incertitude sur l'avenir et peut développer des craintes et des réflexes xénophobes, largement récupérés par les partis de la haine et de l'intolérance qui sont les ennemis de la démocratie. Il faut donc aussi aider cette population à surmonter ses craintes, à comprendre la culture de l'autre.

Les communautés et la région ont donc bien une double responsabilité: promouvoir la connaissance de la culture des immigrés, à l'instar peut-être du travail réalisé par l'Institut du monde arabe à Paris et assurer un très bon enseignement.

Beaucoup de jeunes issus de l'immigration ignorent tout de leur culture d'origine; ils ne peuvent en être fiers, la reconnaître comme un patrimoine important. Comment alors vont-ils s'approprier notre culture, dont ils se sentent aussi exclus ? Cette difficulté identitaire, ce no man's land culturel est alors un terreau fertile pour tous les désespoirs.

Je voudrais citer le témoignage de Mme Sarah Goldberg, d'origine polonaise, rescapée d'Auschwitz, élève à l'école Marius Renard, rapporté par le journal *Le Soir* du mardi 25 novembre: «Je me sens très proche des jeunes du quartier de Cureghem, parce que, lorsque je suis arrivée, ici, en 1930, j'étais aussi une petite immigrée. Mais, à l'époque, mes professeurs m'ont appris le sens du mot intégration: non pas s'effacer et se fondre dans la masse, mais préserver sa culture tout en respectant celle des autres.»

Nous sommes confrontés à des problèmes importants et, en tant que responsables, nous sommes condamnés à réussir, l'exemple des «citoyennes responsables» mouvement de femmes d'Anderlecht est là pour nous encourager. Il faut maintenant que les réponses locales, régionales, communautaires et fédérales soient à la hauteur des enjeux. *(Applaudissements sur divers bancs.)*

M. le Président. — La parole est à M. Harmel pour développer son interpellation jointe.

M. Dominique Harmel. — Monsieur le Président, monsieur le ministre-président, chers collègues, je voudrais tout d'abord exprimer mon regret concernant la méthode choisie par notre Assemblée pour appréhender les problèmes cruciaux de la population bruxelloise. Même si un débat parlementaire n'est pas nécessairement le traitement le plus efficace, il est indécent

de l'avoir postposé ainsi. Je rappelle d'ailleurs que lorsque nous avions été confrontés à des événements tout aussi tragiques en 1991, notre Conseil avait décidé de se réunir 48 heures plus tard en une séance exceptionnelle pour analyser la situation et prendre les mesures qui s'imposaient. Ici, j'ai le sentiment que nous arrivons comme les Carabiniers d'Offenbach. En effet, dans les assemblées fédérales et dans d'autres lieux, ce débat a déjà eu lieu, alors que nous sommes les premiers concernés par ces événements tragiques, je tiens à le répéter.

Déjà en 1991 — j'ai consulté les comptes rendus de nos travaux — on parlait de «la nécessité de faire preuve du sang-froid nécessaire afin d'établir un diagnostic qui soit le plus objectif possible et de ne pas se laisser aller à des jugements et des appréciations sommaires».

J'ai relu les interventions des uns et des autres, dans lesquelles on avait énuméré toutes sortes d'ingrédients expliquant la situation. J'ai repris des propos de M. Moureaux, de M. Hasquin, de Mme de T'Serclaes, de Mme Nagy, de M. Vandenbussche et d'autres encore. Dans ces interventions, on soulignait notamment les échecs scolaires, le décrochage scolaire, le non-respect de l'obligation scolaire, le chômage, le sous-emploi, la sous-formation, l'étroitesse des logements, l'absence d'infrastructures sociales récréatives et sportives, d'espaces verts et d'espaces de jeux, l'insuffisance du nombre d'animateurs, le manque d'accompagnement social générant vandalisme et délinquance, les contrôles abusifs, les rapports difficiles entre jeunes et policiers, les tracasseries administratives, le racisme ordinaire, l'immigration clandestine, les doubles langages et les politiques illusionnistes, la non-coordination des polices, la nécessité d'un commandement unique et intégré de celles-ci en cas d'urgence, la nécessité de soutien aux CPAS et d'accueil des réfugiés, la fragilisation du tissu associatif, le retard mis à liquider les sommes nécessaires aux acteurs, le racisme de certains policiers ou leur comportement «cow-boy», la multiplicité des intervenants publics, la rupture culturelle de plus en plus grande, les amalgames entre pauvreté et immigration et, enfin, la densité de certains quartiers. Tel est l'ensemble des constatations élémentaires que nous avons faites ici tous ensemble en 1991, voilà donc bientôt six ans.

Depuis lors, à d'autres occasions, on a parlé de ces mille petites incivilités ou petits désordres qui créent l'insécurité à force d'indifférence, voire de petites ou de grandes négligences. A l'époque déjà, il est vrai qu'on remontait à Mathusalem pour imputer causes et responsabilités et on rappelait que Rome ne s'était pas faite en un jour.

Mais les faits sont là, monsieur le ministre-président, et ils marquent une juste impatience qui ne se satisfait pas de la bonne conscience d'agir. Dès lors, s'il me semble malvenu, et même totalement incorrect, de dire que rien ne s'est fait et que ce qui se fait se fait mal, puisque des incidents se produisent, il me semble néanmoins, comme nous le répétions encore très clairement en 1994, que nous devons nous poser la question de savoir si nous ne devons pas mieux procéder. Comme je tenterai de souligner à plusieurs reprises dans cette interpellation, il s'agit plus que jamais aujourd'hui de coordonner, de concerter et d'«opérationnaliser» puisque, comme je l'ai dit d'emblée, nous avions déjà fait les constatations il y a maintenant six ans.

Dans les tragiques événements que nous avons vécus, il convient de distinguer au moins deux aspects : l'incident à caractère judiciaire, si vous me permettez l'expression, et le volet socio-politique.

Je ne m'occupe pas ici du premier volet qui doit être traité ailleurs, comme il se doit, tout en déplorant l'absence de maisons de la justice et en suggérant des formules de suivi et d'admonestation solennisée comme celles introduites en France pour les petits ou les premiers délits. Nous resterons extrêmement attentifs à l'analyse de l'enquête demandée aux services de police à la suite des événements tragiques, afin de nous assurer de l'absence de tout dérapage et de vérifier que, comme cela nous a été dit, il s'agissait bien de légitime défense.

Cependant, notre Assemblée doit se saisir du deuxième volet de la gestion duquel elle est responsable. Depuis des années, nous sommes nombreux dans cette Assemblée à nous battre contre l'aspect sécuritaire souvent défendu par le fédéral. Ainsi, je regrette profondément l'amalgame entretenu par le ministre de l'Intérieur qui expliquait qu'en quelque sorte, il serait normal que de tels événements se produisent puisqu'il s'agit de la question d'un immigré qui commet un délit.

Cela me paraît tout à fait ridicule. Au contraire, le problème difficile auquel nous sommes confrontés ne se limite pas à un délit qui a été commis. Il s'agit d'un fait social bien plus large, je veux parler de toute la question de l'intégration. Ces propos tenus par le ministre de l'Intérieur illustrent bien la ligne de conduite du féderal, qui reste dans sa logique sécuritaire plutôt que de s'inscrire dans la logique d'intégration et de prévention qui a toujours été la nôtre et qui reste d'actualité, malgré le changement d'affectation puisque le contrat de sécurité devient contrat de société. En revanche, nous devons souligner aujourd'hui qu'il ne peut être question de voir les jeunes en révolte ériger en héros un vendeur de mort.

Si sur le plan factuel, la force doit rester à la loi, qui est la garante de notre vie en commun, sur le plan de la gestion de la cité, c'est du côté de l'autorité publique qu'il s'agit d'abord de tourner le regard. Il n'y a aucun doute que la commune d'Anderlecht n'a pas fait son devoir. Mais il est tout aussi certain que les autorités régionale et fédérale doivent attribuer une partie des limites de tous les dispositifs mis en place à l'absence de coordination, de concertation, de synergie.

Quels sont, en effet, les acteurs publics qui interviennent dans cette problèmatique complexe ? Le fédéral, la région, les communes, les communautés. J'ajouterai d'emblée le secteur associatif, parce qu'il s'agit de ma conception de la citoyenneté et de la démocratie et qu'il me semble que l'évacuation de ce partenaire autonome est une cause des difficultés que nous vivons. Le secteur associatif est un tiers intervenant, une médiation indispensable entre l'individu et l'Etat, le moyen de passer d'une logique purement individuelle au sentiment d'appartenir à une collectivité.

Or, pour n'en rester qu'aux acteurs publics, il faut bien admettre qu'il a fallu du temps pour s'accorder sur le but recherché. Sécurité ou projet de société ? Répression ou prévention ? Il faut reconnaître que si des liens existent, par exemple, entre le fédéral et les communes, ils ne semblent pas être renforcés ou coordonnés par la Région; que si aide régionale il y a aux communes, celles-ci ne mènent pas nécessairement une même politique et n'usent pas des crédits de la même manière; qu'il n'est pas du tout certain qu'il y ait coopération ou concertation entre communautés, par exemple, pour rencontrer la question de l'intégration par l'école ou par la formation professionnelle.

Il s'agit d'une question d'intégration, dit-on. Or, pour s'intégrer dans un système, il faut que ce système fasse place. Nous apprécions que l'emploi, mode privilégié d'insertion sociale, soit dans le discours la priorité du Gouvernement, mais nous avons déjà dit à de multiples reprises les limites de ce discours et sa non-traduction politique.

A ce propos, je voudrais profiter de ce débat pour obtenir de votre part des réponses plus précises quant à l'insertion possible de clauses sociales dans les marchés publics. Même si cela représente une difficulté juridique, j'estime que c'est une bonne

chose. Si nous y arrivions, je pense que nous parviendrions à résoudre un certain nombre de problèmes. Aussi, je souhaite que vous nous disiez si oui ou non nous irons dans cette voie.

Mais s'il s'agit d'insertion dans une société, il faut encore que celle-ci soit palpable, évidente: l'ordre public dépend de l'autorité publique. Or celle-ci, et plus particulièrement à Bruxelles, est plurielle pour ne pas dire centrifuge. Je plaide donc, dans un souci d'efficacité, pour une coordination et une concertation de l'ensemble des acteurs publics dans la région. Je parle des communes, de la Région, du fédéral et des deux communautés, j'y insiste.

J'en arrive dès lors aux questions et aux perspectives.

Tout d'abord, il me semble qu'une évaluation serrée, poste par poste, contrat par contrat, pour chaque acteur s'impose. A quel usage les crédits ont-ils été affectés? Quelle est la proportion des budgets consacrée à cette politique? On disait hier sur les ondes que la commune d'Anderlecht consacrait 0,1 % de son budget à l'intégration. Cela mérite réflexion. Quels sont les résultats chiffrés, mesurés, observés?

Dans mon intervention du 27 janvier 1994, je disais à M. Clerfayt, lors du débat sur la répartition des crédits dans le cadre des contrats de sécurité, que l'on ne pouvait entrer dans un débat d'apothicaires, où l'on passerait son temps à chipoter des montants pour ne pas agir. Je disais: « l'intérêt est de savoir dans quelle mesure les moyens mis à disposition sont coordonnés, cohérents et mesurables dans le temps. L'autonomie communale existe, mais dans cette matière, la frontière de l'autonomie communale est totalement dépassée». Je demandais au ministre-président de préciser « les conditions communes et minimales auxquelles il fallait souscrire dans le cadre des contrats de sécurité, aujourd'hui contrats de société. Quels sont les moyens permanents mis en place pour évaluer et coordonner l'action ?», demandais-je.

Je poursuis ma lecture: « Quels sont les objectifs, les moyens et les termes fixés pour évaluer la politique menée. Si nous nous contentons de revendiquer du personnel complémentaire, une augmentation des cadres, ou d'aligner l'évolution de la délinquance, nous contribuerons à faire croître un sentiment très subjectif de peur et d'insécurité.» Ces questions restent d'actualité et méritent une réponse claire de votre part.

Qu'en est-il, par ailleurs, des réunions de la Conférence interministérielle sur le renouveau urbain?

Sauf erreur de ma part, elle ne s'est réunie qu'une fois, au mois d'août 1996. Cela me semblait une idée intéressante et généreuse pour contrer cette difficulté. Quel en est le bilan? Quel est le résultat des négociations? Quelles sont les initiatives prises en commun lors des concertations bilatérales, fédéral/entités fédérées, telles que prévues?

Les contrats de société lient les communes et le fédéral. Près de 600 millions sont ainsi consacrés aux politiques de prévention, de police, de lutte contre la toxicomanie, de sanctions alternatives, etc. La Région participe-t-elle à cela? Pourquoi n'use-t-elle pas de son pouvoir de tutelle? Pourquoi n'exercerait-elle pas une tutelle de substitution lorsqu'elle constate des carences communales ou un usage inopportun? Ne devrait-elle pas au moins coordonner les acteurs sur le territoire régional, susciter des accords de coopération avec la COCOF et les Communautés? Nous souffrons d'une politique d'enveloppes alors qu'une politique globale et transversale s'impose d'urgence dans ce domaine.

Enfin, ne conviendrait-il pas de mettre en place une instance permanente de concertation qui associe les acteurs privés et qui puisse être saisie par tout citoyen, pour assurer une mission de suivi permanent?

Le journal *Le Monde* daté du 26 novembre publie deux articles intéressants qui développent une évidence: les efforts que déploient les habitants eux-mêmes préviennent la violence. Cela me fait penser à une autre partie de mon intervention du 27 janvier 1994, dont je vous donne lecture: « Il est étrange que l'on mette constamment en avant le coût de la performance de la mise à disposition d'espaces ou de personnel, un coût pourtant étonnamment bas par rapport au coût de la gestion de la délinquance, des dégâts et de l'image négative de la ville qu'elle occasionne. Une ville où soit l'on déresponsabilise — personne ne se sent compétent pour agir —, soit disparaissent tous les médiateurs civils — je pense aux commerçants du coin, à l'agent du quartier — et on ne se sent que très rarement concerné par ce qui se passe autour de nous, alors que dans certaines cultures méditerranéennes, chaque adulte se sent autorisé à être responsable et à se comporter comme responsable de chaque jeune, de chaque enfant, et intervient donc à ce titre. Sans rêver d'un comportement « à la suisse», il conviendrait de réflechir aux conditions à mettre en place pour que chacun se sente responsable de chacun, de son coin, non seulement privé mais public».

On remet en vigueur les îlotiers. Je crois qu'il faudrait songer aussi au balayeur de rue de quartier, au gardien de square, à l'atelier ou au commerce de quartier. Nous avons certainement des moyens pour encourager l'installation dans les quartiers de métiers manuels ou d'artisanats « de proximité». Orientons nos moyens économiques; mettons en valeur les sites économiques désaffectés.

La législation a été prise, il y a longtemps déjà, mais elle est restée lettre morte. Les moyens prévus au budget pourraient être plus audacieux pour transformer nos chancres urbains. Profitons d'événements comme « Bruxelles, capitale de la Culture, Bruxelles, capitale de l'an 2000» pour rendre la ville plus habitable. Et enfin, plutôt que de museler l'initiative associative en la contraignant à s'enféoder aux logiques communales, régionales ou communautaires — sous prétexte de coordination —, apprenons à travailler en partenaires respectueux de l'autonomie de chacun; et rendons sa place à chaque habitant dans l'appropriation et la construction de notre communauté urbaine. *(Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)*

VOTES NOMINATIFS

NAAMSTEMMINGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble des projets dont l'examen est terminé.

Aan de orde is de naamstemming over het geheel van de afgehandelde ontwerpen.

PROJET D'ORDONNANCE COMPLETANT L'ORDONNANCE DU 19 JUILLET 1990 PORTANT CREATION DE L'AGENCE REGIONALE POUR LA PROPRETE

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE TOT AANVULLING VAN DE ORDONNANTIE VAN 19 JULI 1990 HOUDENDE OPRICHTING VAN HET GEWESTELIJK AGENTSCHAP VOOR NETHEID

Naamstemming over het geheel

M. le Président. — Mesdames, messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Dames en heren, wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

56 membres sont présents.

56 leden zijn aanwezig.

56 votent oui.

56 stemmen ja.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de Regering worden voorgelegd.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Adriaens, André, Béghin, Mmes Carthé, Carton de Wiart, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daïf, Debry, De Coster, Decourty, De Decker, De Grave, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, de Looz-Corswarem, Demannez, Demaret, de Patoul, Mme De Permentier, MM. Désir, Draps, Drouart, Mmes F. Dupuis, G. Dupuis, Foucart, Fraiteur, MM. Frippiat, Garcia, Gatz, Gosuin, Grimberghs, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hecq, Leduc, Lemmens, Michel, Mmes Molenberg, Mouzon, Nagy, MM. Ouezekhti, Picqué, Pivin, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Schepmans, Stengers, MM. Thielemans, Tomas, van Eyll, Vanhengel, Mme Vanpévenage, MM. van Weddingen et Veldekens.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT A L'ACCORD DE COOPERATION CONCLU LE 4 MARS 1997 ENTRE L'ETAT FEDERAL ET LES REGIONS RELATIF AU PROGRAMME DE TRANSITION PROFESSIONNELLE

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE GOEDKEURING VAN HET SAMENWERKINGSAKKOORD VAN 4 MAART 1997 TUSSEN DE FEDERALE STAAT EN DE GEWESTEN BETREFFENDE DE DOORSTROMINGSPROGRAMMA'S

Naamstemming over het geheel

M. le Président. — Mesdames, messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Dames en heren, wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

56 membres sont présents.

56 leden zijn aanwezig.

49 votent oui.

49 stemmen ja.

6 votent non.

6 stemmen neen.

1 s'abstient.

1 onthoudt zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de Regering worden voorgelegd.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. André, Béghin, Mmes Carthé, Carton de Wiart, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daïf, De Coster, Decourty, De Decker, De Grave, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Demannez, Demaret, de Patoul, Mme De Permentier, MM. Désir, Draps, Mmes F. Dupuis, G. Dupuis, Foucart, Fraiteur, MM. Frippiat, Garcia, Gosuin, Grimberghs, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hecq, Leduc, Lemmens, Michel, Mmes Molenberg, Mouzon, MM. Picqué, Pivin, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Schepmans, Stengers, MM. Thielemans, Tomas, van Eyll, Vanhengel, Mme Vanpévenage, MM. van Weddingen et Veldekens.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Adriaens, Debry, de Looz-Corswarem, Drouart, Mme Nagy et M. Ouezekhti.

S'est abstenu:

Onthouden heeft zich:

M. Gatz.

PROJET D'ORDONNANCE MODIFIANT L'ORDONNANCE DU 27 AVRIL 1995 RELATIVE A LA SAUVEGARDE ET A LA PROTECTION DE LA NATURE

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE TOT WIJZIGING VAN DE ORDONNANTIE VAN 27 APRIL 1995 BETREFFENDE HET BEHOUD EN DE BESCHERMING VAN DE NATUUR

Naamstemming over het geheel

M. le Président. — Mesdames, messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Dames en heren, wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

57 membres sont présents.

57 leden zijn aanwezig.

56 votent oui.

56 stemmen ja.

1 s'abstient.

1 onthoudt zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de Regering worden voorgelegd.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Adriaens, André, Béghin, Mmes Bouarfa, Carthé, Carton de Wiart, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daïf, Debry, De Coster, Decourty, De Decker, De Grave, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Demannez, Demaret, de Patoul, Mme De Permentier, MM. Désir, Draps, Drouart, Mmes F. Dupuis, G. Dupuis, Foucart, Fraiteur, MM. Frippiat, Garcia, Gatz, Gosuin, Grimberghs, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hecq, Leduc, Lemmens, Michel, Mmes Molenberg, Mouzon, Nagy, MM. Ouezekhti, Picqué, Pivin, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Schepmans, Stengers, MM. Thielemans, Tomas, van Eyll, Vanhengel, Mme Vanpévenage, MM. van Weddingen et Veldekens.

S'est abstenu:

Onthouden heeft zich:

M. de Looz-Corswarem.

INTERPELLATION DE M. DOMINIEK LOOTENS-STAEL A M. CHARLES PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT, CONCERNANT «L'INEFFICACITE ABSOLUE DES CONTRATS DE SECURITE ET DE SOCIETE TELLE QU'ELLE RESSORT DES RECENTS EVENEMENTS A ANDERLECHT ET A SCHAERBEEK»

INTERPELLATION JOINTE DE MME MARIE NAGY CONCERNANT «LA REVOLTE DES JEUNES BRUXELLOIS ET LEUR PLACE DANS LA VILLE»

INTERPELLATION JOINTE DE M. DOMINIQUE HARMEL CONCERNANT «L'ACTION A MENER PAR LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE SUITE AUX EMEUTES DES 8 ET 9 NOVEMBRE DANS CERTAINS QUARTIERS DE BRUXELLES»

INTERPELLATION JOINTE DE M. MARC COOLS CONCERNANT «L'EFFICACITE DES POLITIQUES D'INTEGRATION/COHABITATION ET DES CONTRATS DE SECURITE»

INTERPELLATION JOINTE DE MME CORINNE DE PERMENTIER CONCERNANT «LES RECENTS EVENEMENTS SURVENUS A ANDERLECHT ET SCHAERBEEK»

INTERPELLATION JOINTE DE MME FRANÇOISE SCHEPMANS CONCERNANT «LA POLITIQUE URBAINE DU GOUVERNEMENT DANS LES QUARTIERS APPELES DEFAVORISES SUITE AUX EVENEMENTS D'ANDERLECHT»

INTERPELLATION JOINTE DE M. JACQUES PIVIN CONCERNANT «LA POLITIQUE DES CONTRATS DE SECURITE, DANS SES ASPECTS EN RELATION AVEC LES DERNIERES EMEUTES D'ANDERLECHT»

INTERPELLATION JOINTE DE M. WILLY DECOURTY CONCERNANT «LES RECENTS TROUBLES DANS UN QUARTIER D'ANDERLECHT»

INTERPELLATION JOINTE DE M. WILLEM DRAPS CONCERNANT «LES RECENTS EVENEMENTS DANS LE QUARTIER DE CUREGHEM A ANDERLECHT»

Suite

INTERPELLATIE VAN DE HEER DOMINIEK LOOTENS-STAEL TOT DE HEER CHARLES PIQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING, BETREFFENDE «DE ABSOLUTE ONDOELMATIGHEID VAN DE VEILIGHEIDS- EN SAMENLEVINGSCONTRACTEN ZOALS GEBLEKEN IS UIT DE RECENTE GEBEURTENISSEN IN ANDERLECHT EN SCHAARBEEK»

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN MEVROUW MARIE NAGY BETREFFENDE «DE RELLEN MET BRUSSELSE JONGEREN EN HUN PLAATS IN BRUSSEL»

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER DOMINIQUE HARMEL BETREFFENDE «DE STAPPEN DIE HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST ZAL ZETTEN NA DE RELLEN VAN 8 EN 9 NOVEMBER IN EEN AANTAL BRUSSELSE WIJKEN»

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER MARC COOLS BETREFFENDE «DE DOELTREFFENDHEID VAN HET INTEGRATIEBELEID/SAMENLEVINGS- EN VEILIGHEIDSCONTRACTEN»

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN MEVROUW CORINNE DE PERMENTIER BETREFFENDE «DE RECENTE GEBEURTENISSEN IN ANDERLECHT EN SCHAARBEEK»

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN MEVROUW FRANÇOISE SCHEPMANS BETREFFENDE «HET STADSBELEID VAN DE REGERING IN DE ZOGEHETEN ACHTERGESTELDE WIJKEN NA DE RELLEN IN ANDERLECHT»

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER JACQUES PIVIN BETREFFENDE «HET BELEID VAN DE VEILIGHEIDSCONTRACTEN IN VERBAND MET DE RECENTE RELLEN IN ANDERLECHT»

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER WILLY DECOURTY BETREFFENDE «DE RECENTE ONLUSTEN IN EEN WIJK VAN ANDERLECHT»

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER WILLEM DRAPS BETREFFENDE «DE RECENTE RELLEN IN DE ANDERLECHTSE WIJK KUREGEM»

Voortzetting

M. le Président. — Nous reprenons les interpellations.

Wij hervatten de interpellaties.

La parole est à M. Cools pour développer son interpellation jointe.

M. Marc Cools. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, les émeutes qui se sont produites autour de la gare du Midi les 7 et 8 novembre en soirée, à la suite de la mort d'un dealer de drogue, doivent nous amener à nous interroger sur l'efficacité des politiques d'intégration, de cohabitation et des contrats de sécurité.

Malgré l'action souvent positive d'animateurs de rue, d'agent de prévention et de sécurité, de diverses associations, qui se sont engagées dans de telles politiques, des événements aussi graves se produisent.

Rien ne peut excuser le comportement de jeunes émeutiers qui, au cri de « la ilah illa llah » — il n'y a de Dieu que Dieu » en français — saccagent tout et vont même jusqu'à lancer des cocktails molotov contre des voitures de pompiers, venus éteindre des incendies.

Si une partie de nos compatriotes ont vis-à-vis des étrangers ou des Belges d'origine étrangère des comportements racistes et xénophobes, qui doivent être condamnés et poursuivis, hélas, une petite partie de la communauté immigrée est sous l'influence d'islamistes intégristes, adeptes de la violence.

Mme Sylvie Foucart. — Ce ne sont plus des immigrés !

M. Marc Cools. — Il y a des immigrés dans notre pays !

Ces milieux intégristes doivent être poursuivis et démantelés. Leur activité n'est pas tolérée dans leur pays d'origine. Elle ne peut l'être chez nous.

J'ai eu l'occasion de voyager dans de nombreux pays arabes et musulmans et d'y nouer des contacts avec des personnes extrêmement ouvertes et tolérantes. Force est de constater que l'islam n'est d'ailleurs pas en soi une religion intolérante. C'est vrai lorsqu'on rencontre toutes les personnes que je vous ai citées. C'est vrai aussi lorsqu'on se penche sur l'histoire. Il fut une époque, la fin du XVe siècle, par exemple, où, à la fin de la reconquista, on expulsait les Juifs d'Espagne. Ceux-ci trouvaient alors refuge au Maroc.

Aujourd'hui encore, dans tous les pays arabes et musulmans, la plupart des personnes qu'on peut y rencontrer, tout comme les personnes d'origine étrangère de notre pays, sont extrêmement tolérantes, ouvertes, respectueuses de l'autre. Hélas, une petite minorité islamiste intégriste a déclaré, non seulement la guerre aux autres musulmans mais aussi la guerre en général au monde moderne. On le voit avec les Talibans en Afghanistan. On le voit en Algérie. Nous étions plusieurs, il y a quelques jours sur les marches du Palais de Justice pour regretter les attentats odieux dans ce pays. On l'a encore vu récemment avec les attentats en Egypte. On l'a vu au Liban. On l'a vu avec les attentats en France en 1995. On vient de le voir également chez nous.

Comment répondre à cette situation ?

Mme Sfia Bouarfa. — Quel est le rapport avec les jeunes ?

M. Marc Cools. — Ecoutez l'entièreté de mon exposé, ... *(Interruption de M. Daïf.)* Monsieur Daïf, vous pourrez vous inscrire dans le débat. La démocratie, c'est aussi écouter l'autre !

M. Willem Draps. — M. Cools parle de la tolérance !

M. le Président. — M. Cools est un homme qui se caractérise par sa tolérance. Dès lors, je vous prie d'être attentifs !

M. Marc Cools. — Comment réagir à cette situation ? Tout d'abord en évitant l'amalgame, car cela a été dit avec raison. La grande partie de la population soit étrangère, soit d'origine étrangère ne s'est pas associée à ces émeutes ou à ces actes tout à fait répréhensibles. La plupart des habitants des quartiers concernés sont davantage victimes de ces actes et les condamnent. Personnellement, je me rends assez souvent dans ces quartiers pour les connaître et je peux vous affirmer que les personnes en question les condamnent. Donc, il ne faut certainement pas procéder à une certaine assimilation et, en quelque sorte, rejeter globalement une communauté que nous accueillons en Belgique.

Il est aussi important de respecter l'autre. Je crois d'ailleurs que cette attitude se perd de plus en plus dans notre société et pas uniquement entre Belges d'origine belge et Belges d'origine étrangère. Le respect de l'autre n'est plus suffisamment enseigné à l'école et c'est regrettable. On constate bien souvent un défaut d'éducation morale et civique. L'éducation des enfants commence par des petites choses comme l'apprentissage à la politesse et à dire bonjour, tout simplement. C'est aussi par là que commence le respect de l'autre. A mes yeux, c'est dans cette voie qu'il convient de se diriger.

Une réelle intégration des jeunes issus de l'immigration ne pourra se faire en l'absence de contacts et d'activités communes entre eux et les jeunes d'origine belge. Je ne comprends pas, par exemple, que l'on subsidie, dans le domaine des activités sportives, des clubs ou des activités parascolaires qui accueillent uniquement des jeunes immigrés, alors que l'on ne subsidie par des clubs ou des activités qui accueillent 20 à 25 % de jeunes issus de l'immigration. Ce sont pourtant ces derniers clubs, ces dernières activités, qui sont les lieux où une intégration est possible.

N'estimez-vous pas, monsieur le Ministre, qu'au moins une partie substantielle des crédits cohabitation/intégration devrait être réservée à des activités fréquentées aussi bien par des jeunes d'origine belge que par des jeunes issus de l'immigration ? Cela n'est-il pas d'autant plus indispensable que nous vivons à Bruxelles une situation de ghettos. L'école, qui devrait être le principal outil d'intégration ne joue bien souvent plus son rôle. Comment le pourrait-elle, lorsque, dans certains quartiers, 90 % ou plus de la population scolaire est composée de jeunes issus de l'immigration ?

Il est vrai que cela ne relève pas de la compétence de notre Assemblée mais la politique d'intégration est un tout et nous devrons réfléchir à une coordination des différents acteurs institutionnels dans ce cadre-là et des moyens à mettre en œuvre. En

tout cas, il faut renforcer les efforts centrés autour de l'école et tous les programmes qui existent en la matière. Je m'interroge aussi sur l'utilisation des crédits obtenus par certaines communes dans le cadre des contrats de sécurité. Certaines d'entre elles ont par exemple utilisé une partie de ces crédits pour renouveler leur éclairage public. Certes celui-ci contribue à la sécurité, mais n'est-ce pas sur d'autres crédits qu'il doit être financé ?

Comme les autres membres de cette Assemblée, j'ai découvert ce matin dans la presse que le ministre-président annonçait la création d'un Fonds d'urgence pour un montant de 400 millions, afin de résoudre les problèmes qui nous préoccupent. Ce Fonds sera financé par le biais d'emprunts. Je regrette d'ailleurs que nous n'en ayons pas eu la primeur au niveau de ce Conseil. J'aimerais savoir si une décision du Gouvernement est intervenue à ce propos et quel est le contenu précis des actions envisagées dans le cadre de ce plan.

Je voudrais également que l'octroi de nouveaux moyens financiers aux contrats de sécurité soit lié à une réelle évaluation de l'efficacité des moyens qui ont déjà été mis en œuvre, dans la mesure où ces derniers sont déjà très importants. Certes, des choses positives ont été faites mais il est aussi vrai que, parfois, on peut s'interroger sur les résultats d'un certain nombre d'actions qui ont été menées.

Voici quelques jours, sur France 2, je crois, M. Nicolas Sarkozy, interrogé dans le cadre d'un débat sur l'immigration en France, disait : « Je suis contre la société multiculturelle car elle juxtapose des ghettos. Vous avez vu ce que cela a donné en Irlande, au Liban. Je suis pour l'intégration. L'intégration c'est respecter nos lois et vivre selon nos coutumes. Je suis contre le droit de vote des étrangers aux élections locales ».

Mme Sfia Bouarfa. — Il faut être aussi contre les ethnologues. Ces archéologues qui font revivre des civilisations anciennes, pour mieux nous connaître et connaître les civilisations futures.

Il y a là des propos que je ne peux pas comprendre.

M. le Président. — Madame, nous sommes dans un système démocratique et je vous demande d'entendre les opinions des uns et des autres, à partir du moment où les personnes qui s'expriment ne font pas d'amalgame ! *(Applaudissements.)*

M. Marc Cools. — Je poursuis les propos de M. Sarkozy : « Ce droit doit être réservé aux citoyens français. Il faut qu'il ait une différence entre Français et étrangers car, dans le cas contraire, pourquoi voulez-vous que les étrangers fassent la démarche de l'intégration puisqu'il n'y a pas de différence ? Je suis pour l'intégration, c'est-à-dire que les étrangers deviennent Français s'ils le veulent et si nous le voulons. » Je crois que ces paroles sont sages.

Que l'on me comprenne bien ! Pour moi, une personne d'origine étrangère, qu'elle soit de la deuxième ou de la troisième génération, a tout à fait le droit de garder ses racines culturelles, mais elle doit aussi connaître la culture du pays d'accueil et essayer de l'adopter. Il faut aussi favoriser l'accès à la nationalité belge car je pense que c'est le meilleur moyen d'intégration.

Beaucoup de jeunes issus de l'immigration manquent de formation professionnelle. Celle-ci ne relève pas de la responsabilité de la Région. N'estimez-vous pas néanmoins, monsieur le ministre, que c'est un secteur où les efforts doivent être accrus ? Les actions de cohabitation/intégration ne doivent-elles pas faciliter l'accès à ces formations professionnelles par un meilleur apprentissage des deux langues nationales, par des écoles de devoirs et par d'autres initiatives ? Je crois que les jeunes Belges et les jeunes d'origine étrangère connaissent en fait les mêmes problèmes. Il règne aujourd'hui un grand désarroi au sein de la jeunesse, laquelle est confrontée aux problèmes du chômage et d'une société qui n'offre plus beaucoup de perspectives d'avenir. Le désespoir de certains peut être exploité par des milieux intégristes ou mafieux.

Il importe aussi de veiller au maintien de la sécurité dans les quartiers en cause; sur ce point je me distingue de Mme Nagy.

M. André Drouart. — On n'a jamais dit le contraire !

M. Marc Cools. — Alors, j'ai mal compris, je retire ce que j'ai dit. Il importe que la police maintienne une surveillance dans ces quartiers.

Mme Marie Nagy. — J'ai dit qu'il fallait des commissariats de quartier et qu'il importait que la population connaisse les agents du quartier.

M. Marc Cools. — Vous avez tout à fait raison. Il faut effectivement prévoir des agents de quartier et des implantations policières qui permettent un contrat direct entre les populations concernées et les forces de l'ordre. Bien entendu, une politique d'intégration ne peut pas avoir uniquement un caractère sécuritaire; elle doit aussi avoir une dimension de prévention et s'attacher à rénover un certain nombre de quartiers déshérités. Des réalisations ont d'ailleurs déjà été effectuées dans la Région bruxelloise et plusieurs quartiers ont été rénovés, que ce soit à Saint-Gilles, à Schaerbeek ou dans d'autres communes. Des efforts doivent encore être faits mais je crois que, fondamentalement, l'intégration et la résolution des problèmes que nous connaissons ne sont pas uniquement une question de finances mais aussi de culture politique, de dialogue et de respect de l'autre et de ses préoccupations. Ce respect mutuel nous permettra de réussir le pari qui est le nôtre à Bruxelles, celui de faire vivre heureux le plus grand nombre de nos concitoyens sur notre petit territoire. *(Applaudissements sur de nombreux bancs.)*

M. le Président. — La parole est à M. Ouezekhti.

M. Mostafa Ouezekhti. — Monsieur le Président, j'ai écouté avec grande attention l'intervention de notre collègue Cools et j'ai apprécié tous les mots à leur juste valeur. J'ai évité d'interrompre son discours à la tribune, c'est pourquoi je me permets d'ouvrir maintenant une petite parenthèse.

Je remercie M. Sarkozy mais je me permets de lui poser la question suivante : les Français, lorsqu'ils étaient en Afrique, se sont-ils aussi intégrés ?

M. le Président. — La parole est à Mme De Permentier pour développer son interpellation.

Mme Corinne De Permentier. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, beaucoup de choses ont été dites et écrites au sujet des événements qui sont survenus récemment à Anderlecht, Bruxelles et Schaerbeek. Je m'en voudrais de provoquer un long débat et d'engendrer d'inutiles polémiques à ce sujet.

J'aimerais cependant, en ma qualité de parlementaire régionale, vous faire part de quelques réflexions que m'inspire la situation et essayer, de manière responsable, d'en retenir quelques enseignements dont devrait tenir compte notre Exécutif régional.

Que les choses soient claires, il ne peut s'agir pour nous d'interférer dans l'action de la justice : c'est à elle et à elle seule qu'il appartient de déterminer les conditions exactes du décès du

jeune Saïd Charki. Y a-t-il eu provocation de sa part ? Les forces de l'ordre se trouvaient-elles dans des conditions de légitime défense ? Des actions judiciaires doivent-elles être entamées ? Voilà autant de questions légitimes ... qui ne sont pas de notre ressort.

Par ailleurs, il ne peut être question d'interférer dans les compétences des autorités communales ou fédérales. Chacune doit faire, pour ce qui la concerne, le point sur son action ou son inaction durant les événements.

Ce sont elles, et elles seules, qui doivent établir si, par exemple, les bourgmestres concernés ont accompli leur devoir, notamment en étant présents personnellement sur les lieux des échauffourées, et en guidant eux-mêmes les forces de l'ordre.

Ce sont elles qui doivent éventuellement entreprendre des actions disciplinaires et apprécier la façon dont certains animateurs de rues et coordinateurs de maisons de jeunes ont conçu et exercé leur fonction...

Enfin, j'éviterai de tirer prétexte de ces dramatiques événements pour apporter des conclusions qui seraient tout à fait hors de propos. Je rejette donc les amalgames simplistes et injustes, souvent proférés par l'extrême droite, qui assimileraient population immigrée et violence. Chacun sait, au contraire, que la majorité de la population immigrée rejette absolument toute violence et n'est en rien concernée par ce qui s'est déroulé voici maintenant trois semaines.

Je réfute tout autant les attitudes de MM. Tobback et Vic Anciaux qui, profitant des événements, ont essayé, vainement pour l'un, de remettre en avant l'idée de Bruxelles DC et, pour l'autre, de réagiter le spectre communautaire.

Cela précisé, monsieur le Président, je pense que la situation impose de faire face aux événements avec fermeté, mais aussi avec intelligence.

En premier lieu, avec fermeté vis-à-vis du Gouvernement fédéral d'abord, auquel il convient plus que jamais de rappeler les spécificités bruxelloises et dont il faut exiger une amélioration du financement de notre Région.

Fermeté aussi pour rappeler au Gouvernement fédéral et singulièrement au ministre de la Justice la nécessité d'appliquer les mesures alternatives aux jeunes délinquants afin que ceux-ci contribuent à la réparation des dégâts commis aux biens publics.

Fermeté ensuite dans la mise en œuvre des contrats de sécurité, qui sont largement financés par notre Région. Près de 800 millions de francs ont été consacrés cette année au budget des contrats de sécurité. Le ministre de l'Intérieur a prévu d'augmenter cet effort. Je voudrais savoir comment ce budget supplémentaire va être réparti, au niveau bruxellois bien sûr, entre le volet «police» des contrats et le volet «prévention». Cette augmentation ne sera-t-elle qu'un épiphénomène destiné à calmer le jeu ou va-t-elle être graduelle ?

Par ailleurs, M. le ministre peut-il me garantir que toutes les mesures ont été prises pour faire en sorte que les contrats de sécurité ne servent pas de refuge à ces agitateurs de tous poils qui ont pris part aux incidents d'Anderlecht, Bruxelles et Schaerbeek. Je pense notamment aux casseurs professionnels, aux diplomates-bidon et aux associations pseudo-terroristes qui semblent, selon les rapports de police, s'être donné rendez-vous sur le territoire de nos communes pour une espèce de tourisme de la violence et du désordre.

Enfin, M. le ministre peut-il m'indiquer si ses services ont pu apprécier les vertus des méthodes utilisées par la police de New York pour lutter contre l'insécurité qui y règne dans les rues. Je pense notamment au renforcement spectaculaire du nombre des agents de police consacrés aux services de proximité. M. le ministre envisage-t-il, en concertation avec le ministre de l'Intérieur et les communes concernées, d'adopter une politique similaire ?

Il est temps de faire un effort pour que nos forces de l'ordre se sentent soutenues par le pouvoir politique. En effet, la démotivation de nos gendarmes et de nos policiers est à craindre.

En second lieu, il faudrait agir avec intelligence.

Il est évident que l'on ne résoudra pas les problèmes des foyers d'agitation urbaine liés à l'immigration uniquement en faisant preuve de fermeté. Il faut aussi faciliter l'intégration.

Plusieurs actions seront déterminantes. Permettez-moi de rappeler : la lutte contre le chômage et le fait de favoriser l'emploi; la lutte contre la dégradation de l'habitat et le développement des ghettos; le développement de la mixité sociale grâce à une politique de logement adaptée; l'amélioration du cadre de vie par des politiques dynamiques en termes d'urbanisme, d'aménagement, d'environnement, d'éclairage public, d'espaces verts et, enfin, la lutte contre les noyaux durs qui gèrent et contrôlent la drogue.

M. le ministre peut-il me donner des garanties quant à la volonté du Gouvernement bruxellois d'agir dans ce sens ? *(Applaudissements.)*

M. le Président. — La parole est à Mme Schepmans pour développer son interpellation.

Mme Françoise Schepmans. — Monsieur le Président, monsieur le ministre-président, les derniers incidents que nous avons connus dans plusieurs communes bruxelloises ont posé de nombreuses questions sur les choix de politique urbaine menée dans notre Région. Est-il bien réaliste de les considérer comme pouvant être la cause même de ces désordres ?

D'emblée, je dirai que ces événements ne sont pas liés aux programmes de cohabitation menés par le Gouvernement régional. Ils sont, pour moi, le fait de jeunes désœuvrés et déboussolés, manipulés tout à la fois par une délinquance organisée soucieuse de créer des zones franches, ouvertes impunément à tous trafics, et un PTB qui vient une fois de plus de démontrer ses objectifs de déstabilisation de la société.

Néanmoins, il faut reconnaître qu'ils ont été le détonateur, qui a permis à certaines personnes d'origine étrangère de manifester leur désarroi, mais ont également suscité un sentiment d'incompréhension et d'agacement de la part des Bruxellois qui vivent dans ces quartiers ou dans d'autres communes et qui ressentent très mal cette violence.

Malgré l'attitude de quelques extrémistes, je pense qu'il est possible de dégager un consensus sur le projet d'une Région bruxelloise ouverte sur l'Europe, sur le monde et sur elle-même, préservant un fond culturel commun, fondée sur une cohabitation harmonieuse et non sur un développement séparé de chacune des communautés qui peuplent la capitale. Notre souhait n'est pas de créer un «*Brussels District*» européen à l'image de Washington DC avec ses quartiers à vocation administrative, des quartiers de services ou encore ses ghettos pauvres ou aisés. Les regroupements d'une même population dans certains quartiers ne favorisent pas la mixité culturelle et sociale, composante indissociable d'une réelle insertion. Nous souhaitons bien au contraire une ville d'échanges et de rencontres.

Mais il semble qu'il existe plusieurs analyses des moyens à mettre en œuvre pour que chaque citoyen trouve sa place dans la société.

Une erreur serait de faire croire à la population de ces quartiers fragilisés et aux jeunes qu'ils sont des victimes du système,

de faire de notre ville un cliché où, d'un côté, il y aurait les nantis nécessairement européens et, de l'autre, les immigrés de toute façon exclus, en réduisant le débat à la bien nécessaire solidarité entre communes riches et pauvres alors qu'il s'agit de sauver la Région bruxelloise dans toutes ses composantes. Je ne pense pas que mener une politique urbaine sans envergure pour Bruxelles résoudra les problèmes des quartiers en difficulté. La crise que nous traversons aujourd'hui, non seulement sociale mais aussi de valeurs, concerne toutes les couches de la population et tous les âges.

Il est vrai que pendant des décennies, ces quartiers n'ont pas fait l'objet d'une politique d'investissement en rapport avec les besoins de leurs populations mais, pendant les «glorieuses» années 1960 et 1970, nous avons été pris dans le mirage de la société de consommation, insouciante des lendemains. Des solutions, il y en aurait toujours, l'Etat-providence n'était-il pas là pour pallier les insuffisances du marché?

Pendant trop longtemps, nos Gouvernements ont cru que ces populations retourneraient un jour dans leur pays d'origine, confortés en cela par les discours de leurs propres Gouvernements. Aujourd'hui, nous sommes tous conscients que ces citoyens doivent avoir toute leur place dans la vie de la cité.

Dans la liste des responsabilités, celle de l'Etat fédéral dans le pourrissement de la situation actuelle est patente. De par son statut de capitale belge, européenne et internationale, la Région bruxelloise doit faire face à des dépenses seulement partiellement compensées par le fédéral. Coincée dans les conflits communautaires, Bruxelles n'a jamais pu bénéficier d'une reconnaissance lui permettant de jouer pleinement son rôle de capitale belge, européenne et d'accueil de populations étrangères comme le font les métropoles dignes de ce titre dans le monde d'aujourd'hui.

Les difficultés de la Région bruxelloise sont multiples. Nous devons faire face à d'importants problèmes d'emploi, d'urbanisme, de sécurité et de reconversion économique, difficultés qui se posent à d'autres villes de notre pays. Quand l'Etat fédéral se décidera-t-il à avoir une véritable politique de la ville?

Notre système économique et de sécurité sociale a évincé du marché du travail les moins qualifiés, excluant en masse Belges et immigrés du vecteur de socialisation, et donc d'intégration, le plus efficace, à savoir le travail.

Un véritable débat devrait être ouvert sur les possibilités de favoriser au niveau fédéral les plus bas salaires, en corrigeant nos systèmes d'allocations diverses et d'aides à l'emploi dans le sens d'une meilleure équité face au marché du travail. A cet égard, les résultats du Gouvernement fédéral ne sont absolument pas probants.

A côté des explications socio-économiques, un certain discours laisse entendre que les quartiers difficiles sont encore laissés à l'abandon alors qu'au contraire, depuis quelques années, des efforts manifestes sont réalisés par la Région bruxelloise. Que l'on songe aux contrats de quartiers qui visent à revitaliser des espaces de la première couronne en y intégrant des aspects urbanistiques et sociaux. Que l'on songe encore aux contrats d'insertion/cohabitation qui ont permis la mise en œuvre de larges programmes d'encadrement éducatif, social, sportif et culturel via les pouvoirs locaux ou les associations.

Aujourd'hui, certains quartiers de Bruxelles font l'objet d'une attention toute particulière en termes d'investissements communaux et régionaux. Et pourtant leurs habitants ne sont pas nécessairement les plus pauvres. Ainsi, les habitations des environs du Parvis Saint-Jean-Baptiste, qui fait l'objet d'un contrat de quartier à Molenbeek, sont occupées à plus de 65 % par leurs propriétaires, ce qui représente un chiffre largement supérieur à la moyenne bruxelloise et montre que l'aspect financier est bien moins fondamental que celui du travail dont nous avons parlé et de l'éducation comme facteur d'insertion.

Le meilleur vecteur d'égalité et d'intégration reste à nos yeux l'enseignement et, à cet égard, un effort tout particulier devra être demandé à la Communauté française et à la *Vlaamse Gemeenschap*. La plus cruelle exclusion commence dans l'enfance. Ainsi, l'école, principalement au niveau primaire, doit rester un lieu de socialisation et de suivi de l'enfant dès son plus jeune âge. Par l'apprentissage des fondements culturels de notre société et un contact avec des jeunes de souches belge et européenne, les jeunes nés de parents immigrés représenteront le lien indispensable entre les communautés. L'introduction d'un cours d'éveil à la citoyenneté dans l'enseignement secondaire favoriserait, tant chez les jeunes Belges que chez les enfants d'immigrés, l'éducation à la démocratie et à la vie sociale.

Malheureusement, tous les investissements financiers et humains ne suffiront pas s'il n'y a pas une volonté personnelle de participer à la vie de la cité. L'intégration sociale et culturelle reste une affaire d'hommes et de femmes, de Belges et de non-Belges, avant d'être l'objet de politiques abstraites. La volonté de se connaître, de se comprendre, l'implication personnelle de chacun doivent être le moteur d'une intégration réussie.

On doit malgré tout souvent constater, dans ces quartiers qui font l'objet d'une attention particulière des pouvoirs politiques, que les personnes qui améliorent leur condition économique, au lieu d'en faire bénéficier leur environnement immédiat, quittent ces quartiers-ghettos pour trouver une meilleure qualité de vie. Là, les contrats de société ou de sécurité sont un complément indispensable pour assurer un environnement de confiance, sans vandalisme et petite délinquance, afin de permettre à la population de vivre en toute sérénité.

J'en viens à dire quelques mots sur le droit de vote puisque cette question revient souvent dans le débat et qu'elle a encore été évoquée ce matin dans la presse. Pour moi, droit de vote et citoyenneté sont bien distincts.

La citoyenneté ne se décrète pas. Harmoniser Bruxelles et sa population demande un geste de chacune des communautés. Dans cette logique, ne serait-il pas plus positif de défendre l'idée d'une seule citoyenneté aujourd'hui belge, demain peut-être européenne, et de faire en sorte que quiconque le souhaite puisse être un citoyen actif. C'est souvent l'incompréhension qui gère les relations entre personnes de différente origine, chacun cherchant une marque de reconnaissance de la part de l'autre. La naturalisation est sans aucun doute le geste fort que l'on peut attendre d'une personne qui souhaite prendre pleinement sa place dans notre société. La procédure a été facilitée, et peut l'être plus encore en objectivant les conditions d'octroi. Dernièrement, 3 000 personnes sont devenues belges. Cette démarche montrerait à ceux qui craignent l'affrontement de deux communautés la volonté des naturalisés d'adhérer au même projet de société. Elle montrerait aux personnes d'origine étrangère que les autochtones souhaitent une véritable participation et non l'artifice d'une générosité facile, d'autant qu'elle ne concerne que quelques communes et leurs habitants. Vous savez bien, monsieur le ministre-président, que les communes en difficulté n'ont pas les moyens de mettre en œuvre des politiques d'insertion sans l'aide du régional et du fédéral. Faire croire à leurs citoyens que le droit de vote local résoudra leurs problèmes est absurde!

Aujourd'hui, certains parlent d'étendre le droit de vote au pouvoir régional. Je souhaiterais que cette question importante fasse l'objet d'une discussion, afin de permettre à chaque parti de se positionner sur le sujet.

Les événements de début novembre qui, je le répète, sont étrangers aux politiques menées dans ce type de quartiers, sont néanmoins l'occasion de réfléchir sur l'efficacité des actions mises en œuvre par la Région bruxelloise.

Monsieur le ministre-président, vous avez déjà « défloré », si j'ose dire, vos intentions dans une interview donnée à un quotidien. Le Gouvernement pourrait-il nous fournir davantage de précisions à cet égard ? Pourrait-il nous faire savoir si une réorientation ou un élargissement de ces programmes est envisagé et quels moyens il compte utiliser pour sensibiliser au mieux le pouvoir fédéral et les communautés sur les difficultés particulières de Bruxelles ? *(Applaudissements sur de nombreux bancs.)*

M. le Président. — La parole est à M. Pivin pour développer son interpellation jointe.

M. Jacques Pivin. — Monsieur le Président, monsieur le ministre-président, chers collègues, après avoir attentivement écouté mes collègues sur le sujet qui nous préoccupe, mon intervention se limitera plutôt à une réflexion pour essayer de comprendre les événements qui ont secoué plusieurs quartiers de la capitale au début du mois de novembre, mais aussi à une mise en garde à ceux qui voudraient jeter le bébé avec l'eau du bain.

Le premier point qui retiendra mon attention est la remise en question par certaines personnes — à des degrés divers — du principe même des contrats de sécurité à la suite de ces événements.

Dès 1992, chaque année, des moyens financiers ont été mis à la disposition de plusieurs communes bruxelloises pour mener des politiques volontaristes en matière de sécurité.

Ces contrats de sécurité doivent-ils pour autant être balayés d'un revers de la main, sous prétexte de l'éclatement de violents affrontements à la suite de la mort d'un jeune trafiquant de drogue ? Assurément non !

Nous ne devons pas oublier que les contrats de sécurité sont nés des émeutes de 1992 à Forest et à Saint-Gilles. Il a fallu que des émeutes éclatent dans des quartiers-ghettos pour que le ministère de l'Intérieur et le Gouvernement régional débloquent des budgets importants pour endiguer le phénomène d'insécurité dans la ville.

Aujourd'hui, l'histoire se répète : la mort d'un dealer a mis le feu aux poudres dans le quartier de la place Bara.

Mais personne ne peut croire que le prolongement de ces violences soit uniquement le fait de mouvements spontanés de la population. Comment expliquer les événements de ce début du mois ?

En réalité, ce qui s'est passé est le résultat d'un cocktail explosif, qui n'attendait qu'une étincelle pour s'embraser.

Le premier ingrédient de ce cocktail, est l'expression d'un malaise de la ville et celui-ci ne date pas d'hier. L'incompréhension entre communautés différentes, l'exclusion sociale, le chômage, la pauvreté, le décrochage scolaire, etc, tous ces éléments et les frustrations qui les accompagnent s'ajoutent les uns aux autres.

Deuxièmement, j'évoquerai la problématique de la drogue et de son trafic. La personne qui a été abattue par les forces de l'ordre semble bien être un trafiquant de drogue notoire.

A ce sujet, j'estime plutôt inquiétant de constater qu'une partie des jeunes de la communauté maghrébine puisse élever au rang de quasi-« martyr » un dealer abattu, alors que nous connaissons tous les ravages moraux et physiques que peut entraîner la toxicomanie.

La réalité, pour beaucoup de ce jeunes, c'est que le dealer du coin, qui gagne beaucoup d'argent et peut s'offir ce qu'il veut, devient en quelque sorte un modèle.

Troisièmement, au sein de ces jeunes, il existe des noyaux durs, des bandes organisées dont le seul désir est, permettez-moi l'expression, « de casser du flic ». Leur seul but est de provoquer le chaos. Et la manipulation de la foule par un petit nombre d'agitateurs est chose aisée, car il suffit de quelques meneurs pour mettre le feu aux poudres.

Quatrièmement, je suis convaincu de l'existence d'un discours islamiste, ultraradical et agressif par les imams de certaines mosquées de la capitale. Et ce discours n'a évidemment pas pour but de calmer les esprits !

Ajoutons encore la présence des membres du parti d'extrême-gauche dont on ne parle pas assez, à savoir le PTB. Ce parti développe des slogans radicaux et envenime la situation en essayant d'imposer par la violence ses vues anarchistes à des jeunes fragilisés, tout en leur offrant une façade pseudodémocratique.

Les dernières informations portées à ma connaissance m'autorisent à dire, de ce point de vue, que le PTB a aujourd'hui infiltré bon nombre d'associations travaillant dans le domaine de la prévention ou de la cohabitation.

Enfin, pour en terminer avec les causes des incidents, ne nous voilons pas la face, en refusant de voir, au sein des forces de l'ordre, la présence d'éléments appartenant à des partis politiques d'extrême droite et je me réfererai simplement aux propos tenus à ce sujet par le ministre de l'Intérieur.

Pour ma part, il est donc dangereux de remettre en cause, à la suite de ces incidents, le principe des contrats de sécurité et des programmes de cohabitation et d'intégration, tels qu'ils ont été mis en place depuis plusieurs années, mais il me paraît opportun, j'y reviendrai par la suite, d'en améliorer le fonctionnement.

La seconde partie de mon intervention vise à épingler la responsabilité du Gouvernement fédéral dans ces explosions violentes.

Les émeutes ont éclaté dans des quartiers-ghettos totalement négligés, voire complètement abandonnés. Monsieur le ministre-président, vous avez déploré que 66 millions de francs seulement aient été accordés aux 19 communes de l'agglomération pour assurer le renouveau urbain. Je ne puis que partager votre avis. C'est une goutte d'eau dans un océan ! Que peut-on faire sérieusement avec 66 millions à Bruxelles ?

Il est urgent de développer une véritable politique de la ville et cela ne pourra se faire que lorsque le Gouvernement fédéral prendra vraiment en compte le caractère spécifique de Bruxelles.

M. Denis Grimberghs. — Il est bourgmestre !

M. Jacques Pivin. — Vous n'avez qu'à vous inscrire si vous avez quelque chose à dire !

Cela fait des années que nous demandons des moyens supplémentaires pour que Bruxelles puisse assurer décemment son rôle de capitale régionale, fédérale et internationale. Cette demande est toujours restée lettre morte. Nous subissons maintenant les conséquences de cette politique suicidaire.

La politique de l'emploi menée depuis des années porte également une grande part de responsabilité dans les événe-

ments que nous venons de connaître. Les jeunes de ces quartiers n'ont aucune perspective professionnelle. Ils ne trouvent pas de travail. Leur seul avenir, c'est le chômage ! Cela fait bien des années que la lutte contre le chômage est une priorité politique absolue; nous venons encore de le voir récemment avec le Sommet européen sur l'emploi. Ce ne sont cependant pas les demi-mesures prises jusqu'à présent qui sortiront notre pays du marasme économique.

Sans avenir, sans espoir, désillusionnés, en mal de vivre, ces jeunes s'expriment en criant leur révolte, leur colère; malheureusement, ils l'expriment avec violence.

Maintenant, comment faire face à ces émeutes ? Si, comme je viens de le montrer, ces émeutes sont explicables — et je m'étonne par ailleurs qu'elles n'aient pas éclaté plus tôt, — elles ne sont en aucun cas excusables. Il est évident que de tels débordements doivent être réprimés et condamnés de la manière la plus ferme qui soit. Aucun acte de violence, et certainement pas une guérilla urbaine, n'a jamais fait avancer aucun débat.

De plus, il semble maintenant évident que les jeunes présents lors de ces événements n'étaient pas là pour dialoguer mais bien pour casser.

Une répression claire de ces actes de violence, telle qu'elle a été menée, me semble être la seule réponse à donner. On ne discute pas avec des casseurs. Cependant, une répression aveugle n'est pas une réponse à long terme au malaise qui secoue une partie de la jeunesse.

Pour ma part, je suis convaincu que l'étau de la pauvreté et de la violence doit être desserré par le développement économique et par l'éducation. Et là encore, il me faut épingler la responsabilité de l'Etat fédéral et rappeler que la Belgique figure, avec l'Italie et l'Irlande, dans le tiercé de tête des pays européens où le chômage de longue durée bat tous les records.

Je me dois aussi d'attirer l'attention sur le fait que dans ses plans urbanistiques et environnementaux, la Région est obsédée par le logement et accessoirement, par le développement du secteur tertiaire; par contre, le secteur secondaire est découragé : il suffit de voir les permis d'urbanisme et d'environnement actuellement délivrés. Or, ce n'est que dans le secteur secondaire que ces chômeurs, à faible formation, pourraient trouver du boulot.

Quant à l'école, qui est un terrain de choix pour une véritable intégration, il faut rappeler que c'est là que le Gouvernement de la Communauté française a choisi de faire des économies.

De plus, j'ai constaté dans ma commune — je ne l'évoque qu'à titre d'exemple —, que certains enseignants manifestaient une attitude de plus en plus laxiste et avaient tendance à céder la place aux intervenants des services de prévention, ce qui est inadmissible.

A cet égard également, il me paraît indispensable qu'en matière de décrochage scolaire, qui constitue à mon avis le premier pas vers la délinquance, des accords puissent être conclus entre les différents services de prévention, afin que les élèves en décrochage dans un établissement scolaire situé dans une commune puissent être suivis par les services de la commune où ils habitent.

Toujours en regard de l'enseignement, je pense également qu'il faudra un jour réfléchir sur l'opportunité de l'enseignement obligatoire jusqu'à 18 ans. Maintenir le couvercle sur des jeunes qui ne souhaitent plus fréquenter le genre d'école qu'on leur offre, ne peut que constituer un facteur explosif. Il faudrait, à cet égard, privilégier les pistes des formations professionnelles alternatives.

Il est toutefois important que les événements que nous venons de connaître ne gâchent pas le travail accompli au travers des contrats de sécurité. Ces contrats ont permis de développer, au niveau communal, de véritables politiques intégrées de la sécurité en alliant répression et prévention. Les travailleurs de terrain, tant policiers que civils, doivent être encouragés dans leur action, car ce sont eux qui sont en première ligne et qui gèrent souvent des situations particulièrement difficiles.

Selon moi, monsieur le ministre-président, la politique des contrats de sécurité a eu un impact certain sur la réduction de la criminalité dans certaines communes.

A titre d'exemple, dans ma commune, que je connais mieux, on note entre 1994 et 1996, une diminution de la criminalité, toutes infractions confondues, de l'ordre de 40 %.

Il est vrai pourtant qu'à la lecture des chiffres, le bilan est assez mitigé pour l'ensemble de la Région : une diminution de 3,7 % de vols entre 1995 et 1996, mais une augmentation de 10,2 % d'agressions pour la même période.

Néanmoins, je reste convaincu que la criminalité serait beaucoup plus importante si les contrats de sécurité n'existaient pas. En effet, la criminalité a tendance à diminuer dans les communes bénéficiant de ces contrats. Mais, il faut aussi noter que l'on constate de grandes différences d'une commune à l'autre.

Ces différences peuvent s'expliquer par des facteurs objectifs tels que la présence sur le territoire de la commune de quartiers à risques. Mais la baisse de la criminalité dépend aussi largement de la volonté politique dans la mise en œuvre locale du contrat de sécurité.

Tout en défendant le principe des contrats de sécurité, je pense toutefois que les politiques menées par le Gouvernement bruxellois en cette matière pèchent par un manque de suivi sur le terrain et par un manque d'évaluation *a posteriori*.

Je crois, à cet égard, qu'il est important que soit mise en place, dans les meilleurs délais, une structure chargée d'évaluer au niveau régional la mise en œuvre des contrats de sécurité ainsi que l'évolution de la criminalité.

Je souhaite aussi émettre certaines critiques quant au travail réalisé par le centre Transit pour l'accueil des toxicomanes qui a coûté, aux communes bruxelloises, plusieurs dizaines de millions depuis son ouverture et dont l'action est pour le moins passive. De tels moyens seraient, à mon avis, mieux utilisés dans le cadre d'actions de prévention de la toxicomanie sur le terrain.

Enfin, il faut savoir que depuis 1996, les contrats de sécurité ont été rebaptisés « contrats de sécurité et de société ». Il était prévu initialement de redéfinir les objectifs et d'allouer des moyens supplémentaires aux communes, bref, d'englober dans les contrats de sécurité des préoccupations nouvelles telle que l'amélioration du cadre de vie. Si le nom a bel et bien changé, nous attendons toujours le reste.

Pourtant, il ne suffit pas de mettre un agent de police à chaque coin de rue pour diminuer l'insécurité. Un cadre de vie convivial, des rues mieux éclairées et plus propres y contribuent également.

Les attentes des citoyens sont si grandes et les mesures à prendre si importantes qu'il est évident que rien ne pourra être réglé d'un coup de baguette magique.

Cependant, il est urgent que l'Etat fédéral et la Région bruxelloise se penchent sérieusement sur le problème et émettent un signal clair en direction de la population et des communes.

C'est pourquoi je plaide énergiquement pour la mise en place d'une véritable politique de la ville, sans quoi je crains fort

que les événements que nous venons de connaître ne soient que l'avant-goût de situations plus dramatiques encore. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

Mme Sfia Bouarfa. — Monsieur le Président, je voudrais saluer les propos objectifs et positifs de M. Pivin.

M. le Président. — La parole est à M. Decourty pour développer son interpellation jointe.

M. Willy Decourty. — Monsieur le Président, messieurs les ministres, chers collègues, dois-je le dire, je ne m'inscrirai pas dans la logique du discours sécuritaire, comme l'on fait certains de mes prédécesseurs, non pas que je sois un adepte de la violence ou que j'accepte, par fatalisme, les actes de vandalisme et les déprédations qui ont illustré les récents troubles à Anderlecht et à Schaerbeek, mais je crois qu'il faut avant tout se pencher sur les causes profondes de ces troubles, si l'on veut, de manière objective et efficace, cerner le problème et tenter d'y apporter des solutions.

Pourquoi la mort d'un dealer, dans un quartier déshérité, a-t-elle suscité une émotion aussi profonde et une réaction aussi brutale ? Ces événements sont avant tout l'expression de la solidarité spontanée d'une classe de jeunes profondément blessés par la brutalité de représentants et de gardiens d'une société dont ils se sentent exclus. La mort de Saïd Charki, un jeune du quartier, a été vécue comme une injustice intolérable par une communauté qui se sent elle-même rejetée et brimée et qui accumule au quotidien les humiliations xénophobes. Le fait que ce soit un trafiquant qui ait trouvé la mort n'atténue en rien la gravité des faits, car ce n'est pas la mort d'un héros qui les révolte mais, vu les circonstances, celle d'une victime qui évoque leur propre désarroi...

Le ministre de l'Intérieur a souligné qu'on n'avait dénombré que 15 % seulement d'habitants de Cureghem parmi les nombreux manifestants interpellés. On en a déduit que les troubles étaient avant tout le fait d'agitateurs, de casseurs et de dealers soucieux d'unir leurs efforts pour dégrader la situation au profit d'intérêts sinon convergents, du moins complémentaires. Est-ce bien crédible ? Si ce type d'explosion était purement le fruit du travail de professionnels de l'agitation, on en verrait fleurir à tous les coins de rue, et beaucoup plus régulièrement...

Je ne veux pas cependant minimiser l'influence négative de certaines formations extrémistes: des provocateurs dont l'objectif premier, dans ce type de situation, est d'exploiter le désordre dans le but d'étendre l'agitation sociale pour justifier, en attisant la crainte d'une partie de la population, le discours radical, musclé et haineux qui constitue le fondement ecœurant de la pensée politique du Front national et du *Vlaams Blok*.

M. Thierry de Looz-Corswarem. — Menteur !

M. Willy Decourty. — Je suis heureux que vous ne partagiez pas mes propos.

Mais ni la brutalité des gendarmes ni les extrémistes excités ne peuvent justifier à eux seuls l'embrasement d'Anderlecht et de Schaerbeek. C'est compter sans la profonde exaspération d'une population qui, sans être présente sur les lieux, était parfaitement solidaire.

Ce qui laisse à penser qu'une attitude identique de la gendarmerie dans des circonstances similaires, mais dans un autre quartier, n'aurait probablement pas entraîné un tel mouvement de révolte. Il y a donc lieu de ne pas négliger l'enquête actuellement en cours sur la notion de « légitime défense » excipée par les gendarmes.

Depuis des années, des moyens considérables ont été mis en œuvre par la Région de Bruxelles-Capitale, ainsi que par l'Etat fédéral et la Communauté française, pour initier des politiques positives à l'égard des populations et des quartiers défavorisés: ce sont les programmes d'intégration-cohabitation, les contrats de quartiers, les contrats de sécurité, les zones d'éducation prioritaires, les interventions du FIPI... C'est sans doute le moment aujourd'hui, de faire le point sur ces initiatives. Peut-on globalement parler d'échec, comme certains voudraient le faire croire ? Je ne le pense pas, mais je sais qu'il est plus facile de l'affirmer, événements à l'appui, que de prétendre le contraire tant il est malaisé de jauger qualitativement les fruits de tels investissements.

A moins de prétendre que les révoltes d'Anderlecht sont la conséquence d'un phénomène à caractère plus local, il convient peut-être de vérifier aujourd'hui si les moyens investis sont encore suffisants. Peut-être vaudrait-il mieux les coordonner, voire les réorienter vers de nouveaux axes politiques à la lueur d'une analyse plus approfondie des problèmes qui se posent toujours dans certains quartiers bruxellois ?

D'ores et déjà, on sait que l'un des principaux griefs avancés par ces jeunes en révolte est la difficulté de se forger un avenir dans une société dont ils ressentent régulièrement l'hostilité. L'emploi est l'un des facteurs fondamentaux d'une politique qu'il faudra dynamiser (encore plus) en réponse à une attente légitime. Car ils sont des milliers, ces jeunes, nés ou devenus belges, pour la plupart, à qui ont rappelle quotidiennement leurs origines comme une tare et devant qui les portes se ferment parce que leur faciès ne plait pas à l'employeur.

Une enquête réalisée à l'initiative du Centre pour l'Egalité des Chances a mis en évidence les techniques de discrimination à l'embauche quand les candidats à l'emploi présentent une peau un peu plus foncée ou déclinent un nom qui ne relève pas du calendrier des saints de la chrétienté. Certains vont jusqu'à prétexter une obligation de bilinguisme pour des candidats au nettoyage de bureau ou à la plonge dans un restaurant: c'est prêter aux aspirateurs et à la vaisselle sale une étrange faculté de dialogue.

Bien sûr, la situation est difficile et l'emploi est rare pour tout le monde, mais, à la rareté de l'offre, s'ajoute l'humiliation du refus systématique exclusivement justifié par la tête du client.

Sur le plan légal, il existe une loi qui pénalise les actes inspirés par le racisme et la xénophobie; de même, une convention collective adoptée par les partenaires sociaux interdit tout critère de sélection reposant sur la discrimination en raison de l'origine étrangère. L'application n'en est pas pour autant aisée, car c'est à la personne, victime d'un comportement xénophobe, d'en apporter la preuve, ce qui n'est pas évident. Un responsable du Bureau international du Travail a précisément souligné dans une conférence que la Belgique est un des seuls pays où la discrimination est sanctionnée par le droit pénal tandis qu'ailleurs, le droit civil offre une protection plus effective. Il y a probablement là matière à réflexion.

En outre, alors qu'il existe des formations à l'égard des demandeurs d'emploi, à de rares exceptions près, il n'existe pas de formation sur les conduites discriminatoires destinées aux responsables de l'embauche. Le service public est un secteur sur lequel nous pouvons agir si la volonté politique d'ouvrir des portes existe réellement. Informer et former les fonctionnaires pour rencontrer les différents types de discrimination constatés sur le lieu du travail est un premier pas. Favoriser l'engagement de jeunes, en démystifiant les préjugés, en est un second et c'est, de toute évidence, le principal.

De même, il conviendrait de repenser la politique — ou l'absence de politique — d'accueil dans bon nombre de services

qui consacrent parfois plus de temps à décourager le citoyen qu'à tenter de résoudre ses problèmes. Certaines expériences sont en cours dans différents pays. Elles visent à une approche spécifique des besoins des populations d'origine immigrée, à leur faciliter l'accès aux services, à favoriser leur participation à la vie de la communauté; à informer et former les associations d'immigrés. Bref, autant de démarches dont il serait peut-être profitable de s'inspirer.

Une attention toute particulière doit également être accordée aux manifestations à caractère raciste, constatées dans le chef de représentants des forces de l'ordre, qui contribuent considérablement à dégrader le climat, et contre lesquels aucune plainte en justice n'aboutit en dépit des lois.

Enfin, si la Région et quelques communes ont consenti des efforts considérables dans la mise en œuvre de contrats de quartiers, peut-être serait-il opportun d'initier et de coordonner une véritable politique de solidarité entre l'ensemble des communes et des institutions bruxelloises concernées, si l'on veut réellement résoudre les problèmes des quartiers en crise et contrer de manière efficace le phénomène de ghettos par la rénovation urbaine et l'accès au logement?

Mais au-delà des moyens — qui sont importants — il faudra rencontrer la soif de reconnaissance d'une jeunesse qui proclame — même maladroitement — son souci de courir sa chance dans l'existence, au même titre que n'importe quel citoyen de ce pays. Un pays dont l'avenir dépend de ces jeunes qui sont aussi les nôtres. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. — La parole est à M. Draps pour développer son interpellation jointe.

M. Willem Draps. — Monsieur le Président, monsieur le ministre-président, chers collègues, les chemins suivis par une demande d'interpellation au sein des services de notre Parlement étant parfois insaisissables, je suis donc le dernier à interpeller aujourd'hui à propos des événements qu'a connus le quartier de Cureghem les 7, 8 et 9 novembre dernier et qui ont choqué de nombreux Bruxellois.

Beaucoup a déjà été dit et je serai donc extrêmement bref.

Je voudrais tout d'abord me montrer très clair en refusant, à mon tour, tout amalgame entre l'action de trafiquants de drogue et des réseaux mafieux qui les entourent et qui sont gênés dans leur activité criminelle par les forces de l'ordre, d'une part, et l'ensemble de la population à majorité d'origine étrangère qui peuple ce quartier, d'autre part.

Le fait que, sur les 250 arrestations administratives opérées au terme des trois jours d'émeutes, 37 personnes seulement sont originaires de Cureghem, démontre à suffisance que de nombreux fauteurs de troubles sont donc étrangers au quartier et que les prolongements judiciaires de ces événements — vous verrez cela dès demain devant le tribunal correctionnel: pour une fois, des procédures accélérées ont été engagées — nous prouveront qu'il s'agit en grande partie du fait de bandes organisées qui refusent le principe même de la mise en œuvre des programmes d'intégration et de tous les efforts déjà déployés pour que les environs de la place Lemmens à Anderlecht ne soient plus considérés *de facto* comme une sorte de zone franche de tout contrôle et de toute présence policière, une espèce de *no man's land* où aucune autorité légale n'est encore exercée et au sein de laquelle des groupes organisés, aux méthodes violentes, réinstaurent le vieux principe de la loi du plus fort.

Dans tout pays civilisé, la première tâche des autorités publiques, à quelque niveau de pouvoir qu'elles se situent, est d'assurer la sécurité des personnes et des biens. Elles ne peuvent le faire qu'en faisant respecter sur l'ensemble du territoire placé sous leur autorité la primauté du droit et de la paix publique.

Il faut bien constater, monsieur le ministre-président, qu'il n'en a pas toujours été ainsi à Anderlecht où l'on a trop souvent eu l'impression que le territoire communal débutait réellement au-delà du pont de Cureghem sur le canal. Il est symptomatique de constater que cette impression est matérialisée sur le terrain par la présence d'une arcade, à l'entrée de la rue Wayez, qui souhaite la bienvenue à Anderlecht.

Je ne suis pas originaire d'Anderlecht et je connais peut-être mal la réalité anderlechtoise. J'essaie donc de combler cette carence en m'informant donc dans le terroir. J'ai ainsi interrogé des amis politiques de la commune pour savoir, dès après les événements, si mon impression était exacte.

En guise de réponse, j'ai reçu un long inventaire des fonds publics qui, me déclarent les autorités communales d'Anderlecht — la liste est signée par le secrétaire communal faisant fonction —, ont été consacrés ces dernières années au quartier de Cureghem.

Puisqu'aucun intervenant n'a encore détaillé cet aspect du problème, si ce n'est M. Pivin qui l'a esquissé en rappellant que les contrats de sécurité avaient débuté en 1992 pour Anderlecht, je vous en donne brièvement lecture.

1) Contrats de sécurité: je ne vous donnerai pas les montants annuels, mais je signale qu'ils sont en augmentation constante. De 36 millions en 1992, nous avons dépassé les 80 millions pour l'année en cours. Cela donne un total de 348 millions pour cinq ans.

2) Un autre élément d'intervention spécifique pour les politiques concernant Cureghem, et l'on m'assure que ces interventions le concernent bien: le fonds d'impulsion pour la politique des immigrés (FIPI): un total de 6 millions annuels, ce qui donne 30 millions pour les cinq ans.

3) Le fonds de cohabitation et d'intégration: en moyenne 11 millions par an pendant cinq ans, soit un total de 55 millions.

4) La rénovation urbaine en cours pour les espaces publics et le premier chantier Odon-Chimiste: 130 millions.

5) Les travaux de consolidation et de conservation à La Rosée: 17 millions (pour mémoire).

6) L'éclairage public: sur fonds propres, 10 millions par an, soit 50 millions.

7 et 8) On ajoute pour mémoire, avec des montants à préciser, des rénovations de logements à la rue Ruysdael et un nouvel immeuble à la chaussée de Mons (pas de montant).

9) Contrats de quartier en cours: 227 millions pour la Région, 115 millions pour la commune, 816 millions pour le privé, ce qui nous donne un premier total de 1 159 millions auxquels on ajoutera:

10) le Fonds bruxellois du Logement pour la rue du Transvaal, n° 32;

11) la création d'aires de jeux à Jorez et à Crickx pour 3 millions chacune;

12) l'Espace Jorez: 10 millions;

13) des fonds non chiffrés pour le Cur-Hall et les missions locales pour l'emploi.

Après cette énumération, vous pouvez remarquer que le montant total dépensé au cours des cinq dernières années dépasse largement le 1,5 milliard, me dit-on à Anderlecht, pour

le quartier de Cureghem. J'ai un document signé par le secrétaire communal: je me suis contenté de vous le lire.

M. Philippe Debry. — Les contrats de quartiers commencent seulement maintenant.

M. Willem Draps. — On me dit ici le contraire: il est question de contrats de quartiers en cours.

M. Philippe Debry. — Allez voir dans le quartier avant de parler!

M. Willem Draps. — Ma seule question, monsieur le ministre-président, tient en quelques mots: estimez-vous que ces moyens, pour le moins considérables à la lecture des chiffres communiqués par la commune d'Anderlecht, ont été correctement utilisés? *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. — Mesdames, messieurs, je vous rappelle que le temps de parole est limité à dix minutes par groupe pour les interventions dans le cadre des interpellations.

La parole est à M. Cornelissen.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Monsieur le Président, messieurs les ministres, chers collègues, dans une société comme la nôtre, nous ne pouvons que condamner tout recours à la violence, tout comme nous ne pouvons que refuser tout laxisme dans la lutte contre le trafic de la drogue. Le maintien d'un climat de sécurité est une condition de survie de notre ville et de notre Région, si nous tenons vraiment à contrecarrer l'exode des populations les plus aisées.

Néanmoins, il faut éviter les analyses sommaires et les amalgames injurieux comme ceux que nous avons entendus dans la bouche du premier intervenant. En effet, de pareils propos ainsi que ceux parfois tenus par le ministre de l'Intérieur, M. Vande Lanotte, sont d'une incroyable maladresse laissant entendre que toute la jeunesse maghrébine se serait solidarisée avec les trafiquants de drogue. A moins qu'il ne s'agisse plus probablement d'un sombre et bien inutile calcul politique pour récupérer les moutons SP tombés dans l'escarcelle électorale du Vlaams Blok.

Les causes de ces événements qui se répètent à intervalles réguliers sont structurelles et bien connues. Je n'allongerai donc pas mon intervention et me contenterai de les citer:

— Dans les vieux centres urbains, l'existence de quartiers défavorisés, livrés à eux-mêmes, parfois après des décennies de négligences de la part de certaines autorités politiques, osons le dire! A Cureghem, par exemple, lors des dernières élections, il existait une liste Cureghem, spécifique au quartier. C'est significatif.

— L'exclusion sociale;

— Le décrochage scolaire et l'inadéquation de certains types d'enseignement, aujourd'hui véritables usines de futurs sans emploi;

— Les problèmes plus généraux liés au manque d'emploi. Car, malheureusement, il faut ajouter que, même en possession d'un diplôme couronnant des années d'efforts méritoires, les jeunes issus de l'immigration ont moins de chances d'acquérir un emploi que d'autres.

Que faire alors? Certainement poursuivre des actions positives à mettre en œuvre au bénéfice des populations habitant ces quartiers défavorisés de la ville.

Le FDF constate que l'ensemble des programmes de prévention, dont je ne dresserai pas la liste puisque vous les connaissez, manque parfois d'une singulière coordination et de clarté quant à leurs objectifs.

Le ministre-président a mis en cause, à juste titre aussi, la responsabilité du Gouvernement fédéral dans l'insuffisance des moyens budgétaires alloués à la politique de la ville. Il est dommage qu'en dix ans de présence au Gouvernement fédéral, le PS n'ait pas mieux relayé les appels du Gouvernement régional.

Je citerai un exemple qui montre que Bruxelles est parfois oubliée. Je songe aux politiques tendant à la résorption du chômage, menées par le Gouvernement fédéral, et qui me semblent discriminatoires pour Bruxelles. Pour preuve, la faible part qui lui est réservée par les accords se rapportant aux programmes de transition professionnelle: sur 15 900 emplois attribués, 400 seulement, soit 2,5 % reviennent à Bruxelles pour 12 000 à la Flandre, soit 75,5 %. Or, une politique d'intégration passe par un programme volontaire de formation et d'insertion professionnelle des populations les plus défavorisées.

Dès lors, le FDF considère que sans une sensible augmentation de l'enveloppe affectée à l'accord de coopération entre l'Etat et la Région, aucun programme de rénovation urbaine à grande échelle ne pourra être mené à Bruxelles dans des délais responsables.

Enfin, si l'on veut favoriser l'insertion et la participation, il convient que nous restions logiques et conséquents. Il faut donner la possibilité à tous de participer à l'élaboration des solutions et au choix des politiques à mener.

Si je me réjouis des progrès concernant les mécanismes législatifs en matière de naturalisation, je dois bien constater que c'est certes un acte individuel fort, mais qu'il n'a pas l'avantage d'un geste symbolique en faveur de l'ensemble d'une communauté, partie intégrante du Bruxelles d'aujourd'hui et de demain.

C'est pourquoi, depuis bien longtemps, je suis partisan du droit de vote en faveur de tous ceux qui séjournent en permanence dans notre pays. Cela s'est fait sans inconvénient aux Pays-Bas, au Danemark ou ailleurs. Dans tous les cas, cette décision obligerait les responsables politiques à ne plus ignorer certaines catégories d'habitants jugées inintéressantes puisqu'elles ne disposent pas de la force du bulletin électoral. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

De Voorzitter. — De heer Vandenbossche heeft het woord.

De heer Walter Vandenbossche. — Mijnheer de Voorzitter, in navolging van de heer Cornelissen zal ik een korte uiteenzetting houden.

Ten eerste wil ik opmerken dat de 200 manifestanten in Kuregem niet allemaal uit die wijk kwamen en ten tweede dat ze slechts een heel klein fragment zijn van de bevolking van de wijk, die 19 000 inwoners telt. De recente beeldvorming over Kuregem stemt niet overeen met de werkelijkheid. Het Brussels Gewest, de verschillende Brusselse gemeenten en de gemeente Anderlecht zijn zwaar getraumatiseerd door de rellen en de mediaberichten daaromtrent. Er is een kloof tussen de mediabeelden en de ervaring van de mensen in Kuregem zelf.

Ik zal niet zoals collega Pivin breedvoerig aandringen op een streng optreden. Natuurlijk mag niet met stenen worden gegooid, ook niet door werklozen. Wie iets heeft misdaan, moet worden gestraft of het nu om een Belg of een migrant gaat. Maar het is niet met straffen alleen dat de problemen in Kuregem worden opgelost.

Voorts wil ik beklemtonen dat Kuregem geen *site perdu*, geen verloren wijk is. Kuregem heeft een weerbare bevolking die de maatschappelijke uitdagingen wil aangaan. Ze wil iets doen op het vlak van werkgelegenheid, huisvesting en cultuur en rekent daarvoor op de medewerking van haar politici. Hier vlakbij heeft een vergadering plaats met mensen van Kuregem. Wie daar binnenstapt, zal zien dat met die mensen goed te praten valt, ook al hebben sommigen een wat donkere huidskleur.

Wij moeten de incidenten in Kuregem tot hun ware dimensie terugbrengen. Wat er is gebeurd, is een op zichzelf staand feit. Ter nuancering wil ik zeggen dat de maandag na de rellen tientallen Marokkaanse ouders mij gezegd hebben dat ze hun kinderen thuis hebben gehouden, omdat ze het op straat veel te gevaarlijk vonden.

In Kuregem moeten de verschillende overheidsinstanties hun krachten laten convergeren. Het verheugt mij dat het Brussels Gewest een aanzienlijk bedrag uittrekt voor de wijk, maar daarnaast is het ook belangrijk de verschillende overheidsinstanties rond de tafel te brengen en tot samenwerking te verplichten. Taal is daarbij van ondergeschikt belang. Terloops gezegd, hoop ik dat de politici die men daar vandaag ziet, zullen blijven komen. Wij rekenen erop dat de minister-president met zijn moreel gezag de krachten die uitgaan van de VGC, de COCOF, de Franse Gemeenschap, de Vlaamse Gemeenschap, het OCMW en de gemeenten zal laten convergeren om een maatschappelijk project voor deze wijk uit te werken. Het is wel belangrijk dat de Kuregemenaren, Belgen of niet-Belgen, bij dat project worden betrokken. Laten wij die wijkbewoners in hun identiteit erkennen, ongeacht huidskleur, taal, job of woning, want zo vinden ze hun plaats in de maatschappij.

Meer dan de helft van de inwoners van Kuregem is jonger dan 25 jaar en meer dan de helft daarvan is werkloos. Deze twee kenmerken van de sociale stratificatie dwingen ons een oplossing te vinden. « Werk maken van werk » dat is de eerste prioriteit. Sociaal-culturele projecten zijn er niet voor de projectverantwoordelijken, maar in de eerste plaats voor de mensen van Kuregem. Ik pleit voor meer efficiëntie en voor minder vergaderen. Investeren in opleiding, vorming en begeleiding, afgestemd op de arbeidsmarkt, is het allerbelangrijkste.

De federale Regering stelt 6 miljard ter beschikking van het Brussels Gewest. Ik stel voor 2 miljard daarvan gedurende vijf jaar uitsluitend voor Kuregem te reserveren, meer bepaald voor beroepsopleiding en stadsrenovatie. Hiervoor kan dan een beroep worden gedaan op de mensen van Kuregem zelf die een opleiding hebben gehad: metselaars, dakwerkers, schrijnwerkers enzovoort. Dat werkt stimulerend.

Naast de vleessector en de autohandel bestaat er in Kuregem ook een textielsector. Deze laatste stelt zich echter heel gesloten op en daarmee ben ik voorzichtig met wat ik zeg. Wegens dat gesloten karakter twijfel ik aan zijn rendabiliteit.

Tenslotte meen ik dat het project Brussel culturele hoofdstad-2000 niet kan slagen als geen aandacht wordt gegeven aan de Brusselse probleemwijken. Kuregem is er een van. Eric Antonis, intendant van het project Antwerpen 1993, heeft ons zojuist nog uitgelegd hoe de Antwerpse probleemwijken vanuit een sociale bekommernis destijds bij het culturele project zijn betrokken. Dat kan ook met Kuregem gebeuren, bijvoorbeeld via een stadsvernieuwingsproject.

Ik hoop dat de boodschap die ik vandaag breng, gehoor zal vinden en dat er vooral geen krachten worden verspild. In Kuregem strijdt iedereen ongeacht ideologische gezindheid en taalaanhorigheid voor hetzelfde doel, namelijk de emancipatie van een hele wijk. *(Applaus.)*

M. le Président. — La parole est à M. Grimberghs.

M. Denis Grimberghs. — Monsieur le Président, monsieur le ministre-président, chers collègues, je ne compte pas répéter ici les éléments déjà cités, dont les propos de mon président de groupe auxquels je souscris sans réserves: ils ont clairement tracé la politique définie par le PSC en la matière. Je souscris également à d'autres propos tenus par divers groupes, mais pas à tous. J'en ai entendu beaucoup de très sécuritaires, sur le banc du milieu; ils m'ont un peu gêné, mais je sais que cela ne vous dérange pas.

Je m'en tiendrai à cinq éléments.

Comme d'autres l'ont déjà fait à cette tribune, il faut regretter tout le temps écoulé avant d'aboutir à un débat, pour entendre dire par tous les intervenants qu'il s'agit d'un problème grave qui devrait nous mobiliser beaucoup plus, dont nous devrions débattre davantage et pour entendre sans doute, tout à l'heure, le ministre nous annoncer des décisions officielles du Gouvernement.

Je regrette que nos institutions démocratiques ne fonctionnent pas plus efficacement. Personnellement, j'en ai assez d'entendre dire tant de bien du modèle bruxellois alors que j'observe que ce modèle démocratique que je souhaite voir fonctionner est en panne ou en chômage technique. Pourtant, d'importants problèmes méritent d'être débattus, notamment dans cette enceinte parlementaire.

J'évoquerai ensuite la nécessité de concentrer les moyens qui doivent être dégagés sur différents fronts, dans différentes dimensions de la politique de la ville. Certains l'ont déjà dit ici: il faut davantage de moyens en provenance du fédéral. Cependant, nous devons prendre aussi nos propres responsabilités. Ce n'est pas seulement un débat de priorités et de solidarité entre les pouvoirs locaux, à l'intérieur des communes. Compte tenu de l'urgence, il conviendrait d'oser donner une priorité absolue aux quartiers les plus difficiles en concentrant les moyens de tous les dispositifs, en les articulant.

Evidemment, cette politique exige du courage, notamment parce qu'il faut mener la politique inverse de celle prônée durant tant d'années. Il faut oser dire aux habitants de communes dont la population n'est pas homogène qu'une priorité doit être accordée aux quartiers les plus difficiles, que s'il est bien sûr possible d'améliorer les aménagements urbains dans le haut de certaines communes, la priorité doit cependant être accordée aux quartiers laissés trop longtemps à l'abandon. Il est difficile pour des mandataires politiques de l'annoncer, mais c'est indispensable.

Pour ne citer qu'un exemple prouvant qu'il s'agit d'un problème de politique régionale, ce n'est pas pour rien que le programme électoral du PSC de Bruxelles prévoyait une priorité absolue à la rénovation du logement social. Je suis content que M. Tomas soit présent. Notre analyse était la suivante: il manque des logements sociaux; on pourrait en prévoir davantage; aujourd'hui, nous ne sommes pas capables d'offrir de la qualité, particulièrement dans ces quartiers les plus dégradés; donc mettons tous les moyens dans la rénovation. C'était notre programme; il exige bien du courage politique. J'estime que votre majorité en manque: vous continuez à diluer les interventions. Certains discours prononcés ici témoignent de cette volonté de compensation, voire de jouer les « pères-la-vertu » en disant que, peut-être, l'argent serait mal dépensé à Cureghem. Ce n'est évidemment pas un Anderlechtois qui vient le dénoncer à cette tribune.

Par ailleurs, dans certaines déclarations, j'ai entendu que les événements d'Anderlecht étaient peut-être le fait d'un bourgmestre finissant, d'une fin de règne difficile. D'une manière générale, j'aimerais savoir qui dirige la manœuvre. Je suis étonné — et encore plus après divers éléments énoncés ce jour — que notre débat tourne à la confusion sur la question des

responsabilités. Certains municipalistes disent qu'il serait temps que le Gouvernement fédéral mène une politique de la ville. On croit rêver !

Pour moi, chaque autorité doit prendre ses responsabilités, ainsi que les pouvoirs locaux, dans l'ensemble des quartiers de leur commune, en donnant la priorité aux quartiers qui demandent les interventions publiques les plus importantes.

Cela dit, la Région doit aussi prendre ses responsabilités plutôt que renvoyer sans cesse aux pouvoirs locaux le soin d'initier des projets et de les évaluer. Je ne dis pas qu'il faut jeter le bébé avec l'eau du bain, mais une chose est à considérer, monsieur le ministre-président, c'est cette politique consistant à «municipaliser» votre capacité d'intervention, ce qui entraîne plusieurs effets pervers.

Premièrement, des compensations vous seront réclamées pour Uccle et Woluwé-Saint-Pierre.

Deuxièmement, même en donnant plus de moyens à certaines communes qui ne sont pas homogènes, nous n'avons pas la garantie que l'argent aboutira effectivement dans les quartiers les plus dégradés.

Troisièmement, vous vous appuyez sur ceux qui ont peut-être été des acteurs inopérants.

Je prendrai un exemple qui ne choque plus personne. Nous avons connu le temps où la population de Schaerbeek était pénalisée à cause de sa majorité communale. Les autorités régionales ne parvenaient pas à prendre leurs responsabilités dans le cadre de leurs compétences régionales. Pour dribbler ou lober ce pouvoir communal menant une politique néfaste pour ses habitants.

Il faut se rendre compte de la nécessité pour le pouvoir régional de fixer des actes politiques prioritaires et de prendre la dimension de l'évaluation et de l'impulsion des politiques régionales, sans s'appuyer uniquement sur les acteurs locaux en leur faisant une confiance absolue.

Quatrièmement, vous avez vous-même souhaité, en son temps, monsieur le ministre, l'installation de la conférence interministérielle sur le renouveau urbain. Nous attendions aussi une avancée en la matière de la part du Gouvernement fédéral. Il faut néanmoins être cohérent et ne pas se limiter à regretter le sous-investissement de l'Etat fédéral en refusant en même temps que le Gouvernement fédéral intervienne dans un ensemble de politiques qui relèvent de nos compétences. Je constate un certain paradoxe à cet égard.

La conférence interministérielle pouvait être le lieu de la mise en place de certaines articulations. Cette idée mérite d'être relancée. Il faut s'assurer d'une articulation des différents dispositifs afin de créer, dans ces quartiers difficiles, un effet de concentration rendant visible l'action publique.

Dans le cadre des moyens, certes modestes, dégagés par l'Etat fédéral pour le volet «renouveau urbain» des contrats de société, nous ne pouvons que regretter que l'on n'ait pas été plus radical dans le choix d'affectation de ces moyens au bénéfice des quartiers indiqués comme prioritaires dans le PRD. Cela ne dépendait que de vous, monsieur le ministre. Vous pouviez l'imposer au fédéral, mais il fallait aussi l'imposer aux communes, ce qui est toujours un peu délicat.

Personnellement, je souhaiterais que nous décidions d'appliquer le PRD, de mener la politique pour les quartiers qualifiés de «difficiles». Le pouvoir fédéral était prêt à l'accepter. Je peux vous montrer la note du mois d'août 1996, mentionnant clairement: «concentration dans les quartiers les plus difficiles», mais en passant par les communes, je vous le concède. Vous avez d'ailleurs cosigné la circulaire avec le ministre Vande Lanotte. Avec l'intervention de la Région, avec le levier régional, vous aviez la possibilité d'exiger des communes cet effet de concentration. Il ne s'agit pas de critiquer les nouvelles initiatives que l'on veut prendre sans cesse dans d'autres quartiers, mais plutôt de réaliser cette politique de concentration des moyens pour rendre l'action publique visible dans les quartiers où l'on mène une politique globale visant un ensemble de problèmes d'ailleurs déjà mis en évidence par d'autres, à cette tribune.

Il faut aussi mobiliser tous les acteurs d'un quartier en s'appuyant, notamment, sur les initiatives préexistantes et fonctionnant parfois avec des moyens très modestes. Vous l'aurez compris, cela suppose que l'on respecte le travail entamé par les acteurs de terrain, c'est-à-dire le secteur associatif. J'espère qu'on n'y verra pas — comme M. Pivin et d'autres orateurs l'ont évoqué — un soutien indirect au PTB. Mon intention n'est pas de soutenir ce parti, mais je trouve que l'on doit épauler les acteurs de terrain et s'appuyer sur eux pour développer des initiatives dans ces quartiers difficiles.

Je terminerai mon intervention en évoquant le droit de vote. Je serai très bref sur cette question. N'opposons pas droit de vote et problématique de la naturalisation. Ces deux questions ont chacune leur importance. Nous estimons qu'il faut avancer sur les deux fronts. Si je peux parfois comprendre les réticences de certains en ce qui concerne le droit de vote, je crois qu'il faut être aveugle pour ne pas voir les effets du «non-droit de vote». Mon collègue, Michel Lemaire, a bien développé cet argument pour faire bouger les idées de mon parti en la matière et revenir à une position assez simple en faveur du droit de vote au niveau local, en développant précisément l'argument consistant à observer concrètement, sur le terrain, les effets du «non-droit de vote».

J'aurais encore beaucoup de choses à dire, mais je risquerais de répéter ce que d'autres ont déjà dit. Je ne veux pourtant pas donner l'impression que l'emploi, l'enseignement et même la sécurité ne sont pas des domaines importants, à nos yeux.

Monsieur le ministre-président, nous devrions avoir l'occasion de poursuivre sereinement ce débat sur l'évaluation des dispositifs cumulés mis en œuvre à l'initiative de ce Gouvernement, du Gouvernement fédéral et de la Commission communautaire française. D'autres dispositifs ont d'ailleurs été cités à cette tribune. Il faudra prendre le temps nécessaire pour procéder à cette évaluation. Si j'ai bien compris certaines déclarations faites ici et dans différentes interviews, c'est à une nouvelle déclaration de politique régionale que nous devrions nous attendre de votre part.

Je vous vois sourire. Peut-être allez-vous l'annoncer? Le dysfonctionnement de cette Région, le manque de projets de votre majorité, voilà le nœud du problème. Ce n'est pas en rajoutant un peu d'argent, c'est en remettant de l'ordre dans vos priorités que l'on devrait pouvoir mener une action significative, en tenant compte à la fois de l'évaluation des politiques entreprises précédemment et des événements récents. *(Applaudissements sur les bancs PSC et ECOLO.)*

M. le Président. — La parole est à M. Drouart.

(M. Jean Demannez, vice-Président, remplace M. Armand De Decker, Président, au fauteuil présidentiel)

(De heer Jean Demannez, Ondervoorzitter, vervangt de heer Armand De Decker, Voorzitter, in de voorzitterszetel)

M. André Drouart. — Monsieur le Président, monsieur le ministre-président, chers collègues, tous les orateurs d'aujour-

d'hui s'accordent certainement pour dire que ce qui s'est passé à Cureghem aurait très bien pu se dérouler dans d'autres quartiers de notre ville. Ma collègue Marie Nagy a très justement souligné toute une série de facteurs et de problèmes globaux de société qui ont conduit à ces tristes événements : la précarité sociale, les problèmes d'emploi, de scolarité, de logement.

Une fois n'est pas coutume, je pense qu'il y a une obligation morale à reconnaître qu'il y a eu aussi des responsabilités locales qu'il me semble utile d'analyser dans un cadre régional, comme M. Grimberghs le faisait très justement remarquer.

J'habite Anderlecht depuis 40 ans; je suis mandataire politique depuis une quinzaine d'années et je suis très attentif aux quartiers en difficulté, particulièrement celui de Cureghem où aucun mandataire politique, local ou régional n'y est élu. J'ai travaillé pendant dix ans dans ce quartier et je suis aujourd'hui en congé politique. A la fin de mon mandat, je retournerai travailler à Cureghem avec une réelle foi dans mon métier et avec la conviction de réaliser un travail utile. Il me semble intéressant de vous donner un éclairage local de la situation, comme l'a fait Walter Vandenbossche.

Je voudrais aborder la question par des thèmes un peu particuliers et peut-être surprenants. Je commencerai par le volet sécuritaire, ou plus exactement sur la sécurité des habitants, et j'enchaînerai avec un second volet, celui de diverses décisions locales qui ont été prises, particulièrement en matière scolaire.

Tous les démocrates savent qu'une des premières règles d'un Etat démocratique est d'assurer la sécurité. En rencontrant régulièrement les habitants de Cureghem, qu'ils soient jeunes ou moins jeunes, belges ou issus de l'immigration, je suis frappé de constater qu'ils demandent tous que la sécurité soit présente à Cureghem.

Je voudrais vous livrer rapidement deux témoignages.

Le premier vient d'une association de commerçant qui, après les émeutes, ont rencontré les autorités et leur ont dit ce qui suit, en substance. Plusieurs magasins de textile ont été pillés. Fait grave, le dimanche 9 novembre vers 15 heures, un magasin de la rue Brogniez a été pillé. Un voisin immédiat a prévenu le commissariat. Il lui a été répondu que, vu l'état d'émeute, les policiers ne pouvaient intervenir. Soit !

Je vous livre maintenant un second témoignage d'un fait qui s'est déroulé, *in tempore non suspecto*, en mars 1997. Une personne d'une soixantaine d'années trouve son véhicule renversé. Apercevant une voiture de police, elle hèle les agents et leur demande de verbaliser. Je vous lis un bref extrait d'un document qui est une plainte déposée auprès du procureur du Roi de Bruxelles : « Plainte à l'encontre de policiers anderlechtois pour non-assistance à personne en danger (...) « Le conducteur (policier) qui n'a toujours pas bougé me répond par la fenêtre : « Allez au commissariat » et ajoutant le geste à la parole, « Je n'ai pas de quoi écrire ».

« Stupéfaite et sans réaction devant une telle réponse, je lui demande alors de vouloir bien assurer ma protection, de surveiller les lieux afin que je puisse retourner à ma voiture sans encombre, vérifier si elle fonctionne encore, redémarrer et traverser la foule encore relativement importante à ce moment (...). »

Que se passe-t-il ? La demande toute légitime de cette personne se matérialise de la façon suivante : « (...) Je n'ai pas le temps de franchir les 50 mètres qui me séparent de mon véhicule que la voiture de police a disparu, m'abandonnant à mon sort. »

C'est malheureusement la réalité vécue par de nombreux habitants de Cureghem. En cas d'effraction d'une voiture, il faut attendre plus de deux ou trois heures l'arrivée de la police. C'est un véritable problème alors que des moyens très importants ont été investis. Rien qu'à Anderlecht, 300 millions ont été alloués pour les contrats de sécurité, 60 % pour le volet sécuritaire. Si ce type de sécurité élémentaire, parce qu'une police est avant tout un service public, n'est pas rempli, il y a là un grave problème auquel il faut être attentif. Vous devez pouvoir contrôler l'usage des moyens que vous avez octroyés.

Le second volet que je vais aborder concerne un certain nombre de décisions communales et de moyens, pas seulement régionaux, qui ont été mis en œuvre au niveau des écoles. Par exemple, vous avez libéré un certain nombre d'ACS dans les zones d'éducation prioritaires. Par ailleurs, la Communauté française libère un certain nombre de moyens, certes insuffisants, pour les écoles en discrimination positive.

Quand je constate que des membres du personnel ne sont pas affectés à des écoles de Cureghem, alors qu'ils devraient l'être en vertu des discriminations positives, mais qu'ils travaillent dans d'autres établissements périphériques de la commune, j'estime qu'il y a là un véritable scandale. Je vous pose une fois de plus la question de savoir comment vérifier l'affectation d'un certain nombre de postes à des missions dont nous partageons les objectifs et les besoins.

Autre exemple : la fermeture de cette école d'enseignement fondamental à Cureghem, la fameuse école P 3/5. Elle se situe à environ à 150 mètres du carrefour où a eu lieu le malheureux contrôle de gendarmerie.

M. Willem Draps. — Malheureux ?

M. André Drouart. — Malheureux dans le sens où il y a eu mort d'homme, ce qui n'est jamais valorisant dans une société démocratique. Si vous me permettez de lever l'ambiguïté, nous pouvons être d'accord à ce sujet.

Il y a donc eu la fermeture de l'école. Il serait intéressant de se rappeler certaines dates à cet égard. C'est en 1989 qu'avec l'accord du pouvoir de tutelle, cette école a été fermée. Des enfants qui avaient, à cette époque, six à douze ans, se sont retrouvés à la rue, ont perdu leur enseignante et ont subi un choc non négligeable. Si vous faites le calcul, ces enfants sont aujourd'hui, huit ans plus tard, des adolescents qui se sont trouvés, parmi d'autres jeunes, dans la rue. Je ne pense pas qu'il y ait là un secret. Victor Hugo a dit cette phrase : « Lorsque l'on ferme une école, on ouvre une prison. » En pareille circonstance, je pense que les faits lui donnent raison.

Je répète qu'on ne peut aujourd'hui négliger la responsabilité des pouvoirs locaux, en particulier celle du bourgmestre — il serait hypocrite de le taire —, toujours soutenu et depuis pas mal de temps par une majorité.

En conclusion, je voudrais faire deux réflexions.

La première, je l'ai lue ce matin dans le journal et je la trouvais opportune. Chico Kebsi, que beaucoup d'entre nous connaissent, était interviewé et analysait la situation au niveau de ses causes et de ses problèmes de logique de ville en ces termes : « Les logiques qui dirigent notre ville sont des logiques de chapelle. » Sachant que la majorité de la commune d'Anderlecht n'est pas ecclésiastique, on pourrait plutôt dire que les logiques qui dirigent notre ville, en particulier à Anderlecht, sont des logiques de maison du Peuple. Il est clair que c'est une telle logique qui a permis que des quartiers soient négligés, que des habitants soient aujourd'hui méprisés.

Il faut sortir de cette logique de chapelle et d'une seconde logique sectorielle, néfaste pour notre ville, qui divise des moyens de flamands, de francophones, de l'Etat fédéral, de la Communauté française, des régions.

Plus que jamais, il est indispensable aujourd'hui — en ce sens, j'ai été très heureux d'entendre mon collègue Walter Vandenbossche — de rassembler toutes nos forces pour mettre en place un véritable plan global de développement des quartiers. A nos yeux, c'est le seul moyen de sortir du marasme et de la crise que connaissent ces quartiers. Des moyens existent. J'ai démontré combien ils pouvaient être utilisé à très mauvais escient. Je pense en particulier à la politique de sécurité de la commune d'Anderlecht qui est un véritable drame.

J'en arrive à ma deuxième réflexion. J'ai eu l'occasion hier d'assister à une rencontre entre le collège de la commune d'Anderlecht et les jeunes. Je ne vous cache pas, monsieur le ministre-président, ma très grande inquiétude au vu du fossé énorme, pour ne pas dire le canyon, qui sépare les forces de l'ordre et les habitants, en particulier les jeunes, et ceux issus de l'immigration. Je pense que pour l'instant, il y a au niveau de la commune d'Anderlecht — je tiens à faire une nette séparation avec toute une série de policiers qui font un travail de terrain difficile et positif, faut-il le souligner — une « logique d'entreprise » radicalement opposée à la logique des gens de terrain. Je pense qu'il y a là un très sérieux problème. Je souhaite que vous vous y atteliez et je vous rappelle, une fois de plus, que le responsable de la police dans une commune est le potentat local, à savoir le bourgmestre. Cela doit nous conduire à une réflexion sur la sécurité dans notre ville. *(Applaudissements sur les bancs ECOLO, PSC et VLD.)*

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Gatz.

De heer Sven Gatz. — Mijnheer de Voorzitter, heren ministers, collega's, voorafgaandelijk verontschuldig ik mij ervoor dat ik het debat slechts gedeeltelijk heb gevolgd waardoor ik misschien een aantal interessante uiteenzettingen heb gemist.

In ieder geval is mijn bedoeling met deze bespreking van de rellen in Anderlecht een klare kijk te krijgen op hun ontstaan en de dieperliggende oorzaak ervan. Ik neem aan dat een aantal sprekers daarop zijn ingegaan. Op dat vlak blijf ik enigszins op mijn honger; ik moet het doen met enkele vaststellingen die ik kort zal opsommen. De aanleiding — niet de oorzaak; dit mag niet worden verward — is het neerschieten van een man in Kuregem die geen onbekende is in drugskringen. Wat wij daarna gezien hebben, is het in mijn ogen ontoelaatbaar gedrag van een beperkte groep allochtonenjongeren en het op sleeptouw nemen van een hele grote groep door een paar « casseurs ». Die actie heeft een reactie ontlokt aan de ordestrijdkrachten. Wanneer de politie dan de verklaring van minister Vande Lanotte heeft gehoord dat hier enkel een harde aanpak soelaas kon brengen, heeft zij wellicht gemeend dat alles toegestaan was. Let wel: ik heb alle begrip voor de moeilijke omstandigheden waarin de ordediensten moeten werken, maar ook zij hebben een aantal handelingen gesteld die de zaak veel kwaad hebben gedaan. Wat wij dus kennen, zijn het gedrag van de allochtonenjongeren en de jongeren uit de buurt en dat van de politie.

Wat zijn nu de echte oorzaken? Sommige sprekers zien de rellen als het gevolg van criminele situaties. Anderen menen dat de rellen een sociale revolte zijn. Men stelt dit als twee tegenstrijdige oorzaken voor, wat mijns inziens verkeerd is. Ik meen niet dat het een of-of-tegenstelling is, maar een en-en-situatie. De rellen hebben inderdaad een criminele onderstroom, maar zijn ook een uiting van een sociale revolte.

Ik benadruk dat het hier niet gaat om een migrantenprobleem. De rellen die zich hebben voorgedaan, spruiten voort uit een kansarmoede- en participatieprobleem. Om daaraan tegemoet te komen, is een meersporenbeleid nodig waarbij het beleid ook aandacht moet hebben voor en steun en moed geven aan de buurtbewoners die zich engageren.

Op het ogenblik zijn er in de wijk al een aantal initiatieven genomen. Zo zijn er de subsidies van het Europees Sociaal Fonds, de impulsmiddelen en veiligheidscontracten via federale beleidsinstrumenten, het Sociaal Impulsfonds van de Vlaamse Gemeenschap, arbeidsprojecten en projecten van sociaaleconomische inschakeling en wijkcontracten van het gewest en de maatregelen van de gemeenten. Wat de gemeente betreft vraag ik mij wel af of dit alles — er gebeurt inderdaad meer dan vroeger — wel op tijd komt. Alleszins moet er een gecoördineerd beleid worden gevoerd. Het is niet omdat ik mij vandaag in een andere positie bevind dan twee weken geleden, dat ik op dit vlak het beleid volledig zal afvallen. Integendeel. Ik ben ervan overtuigd dat wij nog meer van hetzelfde moeten doen, naast extra inspanningen zowel in de zachte als de harde sectoren.

Bovendien ben ik de mening toegedaan dat Brussel een sterkere injectie moet krijgen van het federaal niveau. De stedelijke problematiek is immers grotendeels een federale verantwoordelijkheid.

Vandaar mijn vraag, mijnheer de minister-president: moet de interministeriële conferentie van de stedelijke vernieuwing niet dringend worden samengeroepen om het stedelijk beleid dat door de verschillende overheden wordt gevoerd, correct te coördineren en, waar nodig, nieuwe impulsen te geven?

Hoe harder de reactie van de jongeren, hoe meer zij schreeuwen om participatie aan het maatschappelijke gebeuren. Vandaag is de tijd aangebroken om verder te gaan dan integratie. Participatie aan onderwijs, werk en cultuur dienen nu voorop te staan. Een basis blijft de politieke participatie. Ik weid hier niet verder over uit; maar de VU is alvast van mening dat het stemrecht voor migranten op gemeentelijk niveau een absolute must is, zonder te beweren dat hiermee alle problemen zullen zijn opgelost.

Er is natuurlijk een toekomstperspectief nodig. De migranten moeten een kans op werk krijgen waarbij een banenplan voor Brussel — wij hebben daarover tijdens de vorige plenaire vergadering gedebatteerd — van groot nut kan zijn. De stadsverloedering moet direct en grootschalig worden aangepakt en de participatie van de jongeren en de buurtbewoners moet worden gemaximaliseerd.

Natuurlijk mogen wij niet uit het oog verliezen dat het werken aan een gemeenschapsopbouw hoewel allernoodzakelijkst, zeer moeilijk is. De migrantengemeenschap bestaat niet. Er zijn er vele. Wij moeten bijgevolg investeren in zelforganisaties. Hun kaderleden en woordvoerders zijn zeer belangrijk.

Brussel is een grote stad. Wat gebeurd is, kan zich herhalen. Enkel een repressieve aanpak maakt de zaken nog moeilijker te hanteren in de toekomst.

Mijnheer de Voorzitter, ik besluit en vestig er uw aandacht op dat een belangrijke rol in het verderzoeken naar de oorzaken van de voorbije rellen is weggelegd voor de gemengde commissie met de Brusselaars van buitenlandse oorsprong. Het heeft een tijdje geduurd voor deze commissie tot stand gekomen is. Ik hoop alvast dat zij naast het beleid een impuls geeft om enkele dieperliggende oorzaken bloot te leggen en beleidsvoorstellen formuleert. *(Algemeen applaus.)*

M. le Président. — La parole est à Mme Van Pévenage. Le temps de parole est limité à cinq minutes.

Mme Anne-Marie Van Pévenage. — Monsieur le Président, monsieur le ministre-président, chers collègues, je ne serai pas longue puisque tout a déjà été dit, mais il me paraît nécessaire qu'un témoin anderlechtois, en l'occurrence un échevin, prenne la parole dans ce débat.

Monsieur le ministre-président, depuis le week-end tristement célèbre des 8, 9 et 10 novembre, des diagnostics ont été faits à tous les échelons de pouvoir, par tous les médias et dans tous les cénacles. Hier encore, j'assistais, avec le collège d'Anderlecht, à l'invitation de M. Vande Lanotte, à un forum organisé dans le Curo-Hall situé sur le territoire de Cureghem. Le ministre était absent, ce qui est évidemment extrêmement représentatif lorsque la population est appelée à faire des propositions dans un climat exacerbé ! Il est malheureux de voir un ministre inviter un collège et ne pas être présent lui-même dans ce qu'on a appelé « la fosse aux lions ». Lorsqu'on invite ces jeunes exacerbés, on ne peut pas se permettre, comme s'il s'agissait d'une simple mondanité, ce genre de recul au dernier moment.

Ici même, de nombreuses interpellations ont été déposées afin de rencontrer la problématique de l'ensemble de ces quartiers-ghettos. La population est captive à cause de sa fragilité à la fois sociale et économique. Les questions étaient adressées à tous les ministres dans le cadre de leurs compétences respectives. On a parlé de rénovation et de sécurité. Tout un chacun s'est senti concerné par l'ensemble de la problématique.

La première relation des faits et l'analyse qui en a découlé ont été réalisées à chaud et dans un climat dramatique : un climat de mort d'homme et d'émeutes dues au ras-le-bol général existant dans ces quartiers défavorisés. Les mêmes causes produisant toujours les mêmes effets, dans ces quartiers, le ras-le-bol finit généralement par de l'intégrisme, le cas échéant par de la drogue et de la petite délinquance. A partir du moment où l'étincelle est mise aux poudres, cela finit par des émeutes.

Les réflexions d'aujourd'hui, après dix ou quinze jours, ne permettent de dégager des causes beaucoup plus structurelles. Nous en avons notamment parlé dans la Commission mixte des Belges d'origine étrangère. Il y aura certainement là aussi des propositions extrêmement intéressantes. Je ne vais donc pas reparler ici du décrochage scolaire, des décrochages sociaux et autres qui nécessitent des mesures ponctuelles.

Je voudrais cependant parler des milieux associatifs décriés dans certains débats. Certains ont opposé la police, c'est-à-dire le répressif, et les milieux associatifs. Selon les tendances, on a plutôt accusé les uns ou les autres de ne pas avoir opéré, à court ou à long terme, le travail nécessaire pour intégrer ces milieux. Il est faux de dire que les milieux associatifs sont chargés d'une mission qui les dépasse. Ce sont les pouvoirs publics qui doivent rendre les outils opérationnels au maximum, que ce soit au niveau culturel, au niveau de la formation, de l'éducation ou des loisirs. Quand l'outil est performant, la population, quel que soit son milieu d'origine, peut y accéder. L'associatif n'est là que pour servir de marche-pied et pour permettre à ce qui existe déjà de les recevoir au mieux. L'alphabétisation est un exemple en la matière.

Je ne reprendrai pas non plus l'ensemble des budgets qui ont été consacrés aux contrats de sécurité et qui représentent 348 millions de francs, les fonds FIPI, les fonds de l'intégration-cohabitation. Beaucoup d'argent a été dépensé et le sera encore. Mais actuellement, les associations demandent des réponses immédiates. Depuis les émeutes, nous avons, nous les échevins, passé beaucoup de temps à aller visiter les associations, à aller sur le terrain écouter les jeunes, hier soir encore.

Je vais me faire le relais de la demande immédiate des jeunes. Ils demandent une clarification totale de ce qui se passe dans les tribunaux. Ce n'est pas à nous de le faire, mais vous devez le savoir. Cette demande d'éclaircissement de la situation est une chose qui revient souvent dans les discussions : « On veut voir clair, on veut savoir ce qui s'est passé, on veut savoir s'il y a une justice pour nous aussi. »

Les communes ont mené des politiques d'intégration qui n'ont pas toujours été intégrées. Nous savons que beaucoup d'argent a été dépensé mais, en sectorialisant les choses, on a parfois manqué d'unité et de conviction.

Monsieur le ministre, vous avez dit ce midi à la radio — votre missi dominici, venu hier soir à Cureghem, l'a également déclaré — que 400 millions allaient être dégagés pour les quartiers défavorisés. Cette déclaration a été relayée par *Le Soir* de ce matin. Vous avez dit que vous alliez de toute façon « titiller » le Fédéral de manière que ces 400 millions soient augmentés d'une manne fédérale pour que vous puissiez réellement mener cette opération dans l'ensemble des quartiers défavorisés. J'aimerais savoir quels sont vos critères de visibilité de cette opération puisque le problème actuel est une question de visibilité des opérations réalisées dans les quartiers défavorisés. A force de faire les choses au compte-gouttes, sans toujours donner la lecture suffisante, sans informer et sans communiquer suffisamment, nous créons l'impression de ne rien faire alors que beaucoup de choses se font.

Par exemple, au niveau de la sécurité, nous n'avons de cesse actuellement à Anderlecht, de recevoir des représentants du ministre de l'Intérieur. Nous avons un peu l'impression de nous trouver sur un marché persan car le ministre fait systématiquement une surenchère dans les contrats de sécurité, dans les offres d'APS. On va ajouter 50 APS, des agents supplémentaires, des animateurs de rues. Visiblement, le ministre de l'Intérieur veut tout offrir à Anderlecht. Mais nous irons de toute façon vers la même catastrophe si nous ne repensons pas le problème dans le sens d'une intégration à l'intérieur de ces quartiers.

En conclusion, ce que j'ai entendu dire hier soir à ce « rendez-vous manqué » du ministre Vande Lanotte, c'est qu'ils ont des problèmes de formation, d'éducation, d'emploi, d'habitat et de santé. Ces problèmes se retrouvent aussi bien dans la population belge que dans la population d'origine étrangère, mais la demande essentielle des jeunes est d'être considérés comme partenaires à part entière dans tout ce qui se fait actuellement dans les contrats.

Leur partenariat ne consiste pas simplement à être informés, même si nous l'avons fait trop peu. Leur partenariat consiste à être présents comme responsables dans tous les programmes qui sont réalisés. Un jeune m'a dit hier : « Madame, on ne demande pas du pain et des jeux. Il ne faut pas se tromper d'histoire ni d'époque. Du pain et des jeux, nous en avons, mais nous avons besoin de dignité et de considération. »

Monsieur le ministre-président, puisqu'une nouvelle association s'est créée à Cureghem, qui s'appelle les « Citoyens responsables », et dont les membres, lorsqu'ils prennent la parole, le font systématiquement en tant que citoyens responsables, nous devons inéluctablement — je reprends ici le message de M. Cornelissen et de M. Maingain — prôner le droit de vote pour tous lors des prochaines élections communales. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. — La parole est à M. Galand.

M. Paul Galand. — Monsieur le Président, monsieur le ministre-président, chers collègues, Mme Nagy ayant développé le cadre global de nos positions, je soulignerai brièvement trois points plus spécifiques :

1° Sortir d'urgence des impasses inhérentes à la confusion des rôles et des politiques provoquées par M. Vande Lanotte et ses contrats de sécurité.

2° Pas de sécurité durable sans développement économique et sans emplois durables.

3° Un investissement culturel fort à Cureghem qui constituerait une voie royale pour aller avec les habitants vers Bruxelles 2000, car ils ont une contribution originale à apporter à ce projet.

Les faits confirment notre point de vue au sujet des contrats de sécurité et de la confusion des rôles qu'ils ont dangereusement induite. Pour nous, il faut sortir complètement de toute confusion entre le travail des services de sécurité et de maintien de l'ordre, d'une part, et l'action sociale et le travail d'animation, d'autre part. Je ne dis pas ici qu'un élément est plus ou moins important que l'autre. Les deux sont nécessaires, mais la confusion est contre-productive en termes de sécurité et de travail social, surtout le jour où un incident grave survient. Ce qui complique le travail des forces de l'ordre et des travailleurs sociaux.

Que M. Vande Lanotte fasse son boulot de ministre de l'Intérieur et que le social relève, pour son financement public et pour le contrôle de son subventionnement, des ministres responsables du social. A chacun son métier! Les événements de Cureghem ont encore rappelé que le ministre de l'Intérieur avait déjà assez de travail à son propre niveau: aide à la réhabilitation de certaines infrastructures de proximité des services de sécurité, formation, recyclage et supervision des agents, gestion du stress, encadrement,... Qu'il s'occupe de cela et des hors-la-loi qui exploitent la misère et le désarroi des gens.

A trop vouloir contrôler hors des domaines de la sécurité, M. Vande Lanotte en arrive fatalement à perdre par moment le contrôle de cette sécurité. Je ne dis pas cela pour opposer le travail de sécurité et le travail social, mais parce qu'une société démocratique dans laquelle on veut qu'il y ait de la place et du temps pour des processus de socialisation, de participation et de responsabilisation nécessite des repères clairs. La confusion des rôles induite par les contrats de sécurité va en sens contraire et favorise soit la soumission, soit le trouble, mais pas l'engagement critique libre. Il est grand temps de bien distinguer deux types de contrats: l'un pour la sécurité et l'autre pour le social, avec des ministres de tutelle différents.

Deuxième point: pas de sécurité durable sans développement économique et sans emplois durables. Lors de plusieurs débats, dont celui sur la déclaration du Gouvernement sur l'emploi en octobre, j'ai rappelé combien ceux qui croient qu'on assainit l'économie par des suppressions d'emploi se trompent. Une fois de plus, je rappelle que les courbes de chômage, de délinquance et de suicides établies sur de longues périodes, courbes que je vous ai déjà montrées, sont dramatiquement parallèles.

Un des principaux facteurs d'insécurité vitale, et partant, d'insécurité générale, est, dans nos sociétés, l'exclusion du travail et donc, pour un adulte, la privation de la capacité de subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille. Ainsi, on le prive aussi de sa dignité. A quoi peut servir un mode de développement économique qui aggrave la dualisation sociale?

Il faut oser réaffirmer aujourd'hui que certains déterminants forts de l'économie et de la finance sont orientés contre le bien commun et que les politiques régulatrices que les gouvernements devraient mener pour défendre l'intérêt général sont défaillantes, du niveau communal jusqu'au niveau européen. Cette défaillance a provoqué inévitablement un cercle vicieux de désinvestissements en cascade dans les quartiers populaires. Je reconnais cependant, monsieur Picqué, que si un pouvoir doit voir cette critique tempérée, c'est la Région.

Seul un plan fort de réinvestissement massif agissant sur les différents leviers de redynamisation socio-économique a des probabilités sérieuses de succès. Il faut aussi mettre en avant que le quartier de Cureghem et ses environs possèdent encore des atouts majeurs comme le dynamisme d'entrepreneurs et de petites entreprises autour des abattoirs d'Anderlecht et du centre d'économie sociale Euclide. A notre avis, la SRIB et la SDRB ne s'engagent pas suffisamment là où il faut prendre des risques positifs pour un nouveau développement durable. Quel espoir y a-t-il pour les jeunes? Les choix les plus visibles de modèle d'identification sont trop souvent la BMW du trafiquant, la GTI du gendarme, la 2CV de l'éducteur de rue ou les chaussures du chômeur. *(Applaudissements sur divers bancs.)* Je peux vous assurer qu'aucun contrat de sécurité ou de société ne remplacera un vrai contrat de travail.

Pour ce qui est du troisième point, on ne peut faire l'économie, dans tout ce débat sur les événements de Cureghem, de la dimension culturelle, du mal-être vécu dans ces quartiers. D'autres collègues ont déjà abordé ce point. Dans les émeutes de Cureghem, il y a également une dimension culturelle à considérer. Pour 2000, il faut promouvoir l'accès de la culture à un public de nouveaux demandeurs: les écoles, les associations de quartier, les jeunes, spécialement ceux des quartiers en difficulté. Il faut également enrichir le projet Bruxelles 2000 des trésors de créativité recelés par la dimension culturelle de notre Ville-Région. C'est d'abord en identifiant et en valorisant les atouts positifs de la région et de la multiplicité de ses habitants qu'on pourra relever nos défis d'avenir. *(Applaudissements sur de nombreux bancs.)*

M. le Président. — La parole est à M. Clerfayt.

M. Bernard Clerfayt. — Monsieur le Président, monsieur le ministre-président, chers Collègues, les incidents qui se sont produits à Cureghem, à Schaerbeek et à Saint-Josse sont le résultat d'une tension latente qui se ressent depuis très longtemps dans tous les quartiers paupérisés de la ville. Ils ne sont que le reflet de la violence urbaine récurrente engendrée par le chômage, l'exclusion sociale, le délabrement urbain, l'absence d'infrastructures, le départ des entreprises, l'appauvrissement des communes de la première couronne et parfois, la lassitude ou l'abandon de certains quartiers par les autorités locales. Mais ce n'est heureusement pas le cas partout, et de tels éléments n'expliquent pas nécessairement la violence dans certains quartiers.

Cette situation sociale n'a pratiquement pas évolué depuis les premières émeutes de 1991-1992, malgré les efforts déjà réalisés depuis lors. Elle produit toujours sont lot de désœuvrement et de désespoir susceptible d'engendrer, à chaque incident, une réaction violente, comme celle que nous avons connue. En revanche, il ne me paraît pas utile d'insister sur l'étincelle qui a donné lieu aux derniers événements. Provocation policière ou trafic de drogue, que tout cela soit laissé à l'enquête judiciaire. Il n'est pas de notre ressort de juger: nous nous contenterons de condamner le trafic de drogue en général et les interventions policières par trop provocantes. Je ne juge pas davantage utile d'épiloguer ici sur l'intégrisme musulman ou sur les provocations de mouvements d'extrême gauche. Tous les excès doivent être condamnés, tous les extrémismes combattus.

Que nous reste-t-il à dire? Que l'espoir a quitté ces quartiers: espoir d'une place dans la société, espoir d'un emploi, etc.

La première exigence que nous devons avoir en tant qu'hommes politiques, c'est celle d'écouter, de respecter les habitants de ces quartiers, d'entendre ce que chaque Bruxellois a à dire. Et pour mieux y arriver pourquoi ne pas reconnaître le droit de vote à toutes les populations de la Région bruxelloise et affirmer ainsi simplement que chaque citoyen de Bruxelles est l'égal de l'autre, sans arrangement quelconque quant au principe du suffrage universel.

Notre deuxième exigence doit être de dire la vérité: Le monde politique en général, et peut-être la société belge, le citoyen belge tel qu'on peut se le représenter, a abandonné la ville. La ville et ceux qui l'habitent, les «villiens», sont les grands oubliés de la politique. D'autres l'ont dit: les moyens financiers ont manqué et manquent encore aux villes et à la Région bruxelloise en particulier, pour affronter les défis sociaux, urbanistiques, économiques qui sont ceux de la dualisation. Bruxelles crée une richesse énorme, un PIB par habitant des plus élevés de toutes les régions d'Europe, alors que sa population s'appauvrit et que le chômage progresse. Bruxelles, comme les autres villes, produit une richesse qui lui échappe et qui ne lui est pas ristournée. Et ce ne sont pas les 66 millions par an des contrats de renouveau urbain qui corrigeront cet état de fait. Ce ne sont pas les nouveaux moyens, pourtant bien nécessaires, annoncés par le ministre-président qui nous permettront de nous attaquer vigoureusement aux défis dont il est question.

Troisième exigence: nous devons avoir la modestie de reconnaître que toutes ces politiques prennent beaucoup de temps: sept ans en moyenne sont nécessaires pour rénover un chancre, quatre à cinq ans pour une place, deux ou trois ans pour installer un équipement de jeux et plusieurs années également pour créer des concertations communales, des dynamiques permettant de rendre l'espoir dans ces quartiers. Les délais nécessaires sont suffisamment longs pour laisser des tranches entières de notre jeunesse basculer dans le désespoir, se laisser séduire par la violence ou par la drogue. Nous devons aussi amplifier la tâche qui nous attend, à savoir la reconstruction d'une ville multiple et diverse qui retrouve sa fierté dans tous ses quartiers. *(Applaudissements sur divers bancs.)*

M. le Président. — La parole est à M. de Looz-Corswarem.

(M. Armand De Decker, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

(De heer Armand De Decker, Voorzitter, treedt opnieuw op als Voorzitter)

M. Thierry de Looz-Corswaren. — Monsieur le Président, monsieur le ministre-président, mesdames, messieurs, il est évident que la réaction de jeunes des quartiers sinistrés de l'agglomération bruxelloise — et ils sont nombreux — est une riposte naturelle. Cela ne veut pas dire que leur violence est acceptable. On a trop vite oublié la belle définition de Max Weber: «l'Etat, c'est le monopole de la violence légitime». Et comme ces jeunes ne peuvent accepter que l'Etat fasse preuve de violence, ils «cassent» du policier. C'est se tromper sur l'Etat, et respecter les droits de l'homme n'empêche pas une charge des forces de l'ordre.

C'est, affirme le philosophe Conte-Sponville, parce que l'homme est un loup pour l'homme, un animal violent, qu'il a impérativement besoin d'un Etat de droit et donc de politique, donnant aux conflits d'autres issues que la violence.

Ce qui a été dit par des habitants des quartiers dits «sensibles», le jour des affrontements et ceux qui suivirent, est particulièrement intéressant. Avec raison, ils ont tous déclaré que «messieurs les politiciens» sont entièrement responsables de ce qui est arrivé.

Un habitant vêtu de sa djellaba a affirmé avec raison: «Si les jeunes sont comme ça, c'est que les responsables les ont mal éduqués. Nous les avons confié à l'école et voilà ce que les responsables politiques en ont fait.»

D'autres ont demandé à MM. les politiciens ce qu'ils ont fait des milliards de l'immigration, où ils sont passés, affirmant que depuis vingt ans et plus, presque rien n'a été fait dans leur quartier.

Eh bien, je vais vous dire ce que les milliards de l'immigration sont devenus. Une bonne partie de ceux-ci sont devenus des fonds électoraux déguisés permettant d'arroser des associations où se retrouvent des créatures de la particratie, et qui sont des courroies de transmission de la bonne parole, de la pensée unique. On ne joue pas impunément à colin-maillard avec les fonds publics.

Certains ont affirmé ne pas pouvoir accepter le mot «intégration». «Intégration à quoi et à qui?», ont-ils ajouté. Il est vrai que le modèle que leur offre la classe politique, rongée par la corruption est désolant, tout en étant effrayant car elle est incapable d'affronter les vrais problèmes, paralysée par ses querelles linguistiques et institutionnelles, et n'arrive pas à proposer d'autres solutions que la perpétuation de ses propres privilèges.

Que peuvent penser ces jeunes des Spitaels, Coëme, Hermanus, Javeau, Moriau, Pirot, Detaille, Claes, Mathot, Wathelet et bien d'autres encore qui courent toujours? On ne peut tout de même pas reprocher à cette jeunesse de constater que tout ce monde choisi, non seulement ne moisit pas sur la paille humide des culs-de-basse-fosse du Roi mais continuent encore et toujours à jouir de très confortables prébendes, où sont encore en place.

D'autres enfin déclarent qu'ils ne veulent plus entendre parler de l'intégration par le sport, qu'on ne les fera pas jouer au minifoot jusqu'à l'âge de la retraite, d'autant qu'à cette époque il n'y aura plus d'argent pour la leur payer.

Un pauvre qui est en train de s'enrichir, sensible au slogan affirmant qu'il faut aller chercher l'argent là où il se trouve, ne vote plus «totalo». La pauvreté étant le fonds de commerce des progressistes de tous poils, lorsque ceux-ci virent se tarir dangereusement leur clientèle électorale, ils importèrent en Belgique, et non pas dans «ce pays» comme ils disent, des centaines de milliers de pauvres qu'ils entretiennent frileusement dans cet état.

Voilà pourquoi il n'y a qu'un minimum minimorum de «façade sociale» qui a été consentie à ces populations dont les «princes qui nous gouvernent» ont annexé les droits politiques. Ces expatriés doivent rester pauvres car pour eux un électeur qui s'enrichit est une voix perdue.

Voilà pourquoi les «socialos-cocos» et assimilés tiennent tant au droit de vote généralisé et à la distribution générale des cartes d'identités vertes, surtout si les bénéficiaires n'ont aucune profession, sont illettrés; surtout si ces derniers ne connaissent que quelques bribes de nos langues nationales; surtout si ceux-ci exhibent un casier judiciaire plus que chargé. Ainsi, MM. les politiciens espèrent les manipuler et les exploiter plus facilement.

Un mot maintenant de la synagogue d'Anderlecht. Il a fallu attendre huit jours pour que certains médias collabos en parlent. Cela n'a pas fait les grands titres des journaux, évidemment. Si les agressés de cette synagogue avaient mis le feu à un lieu de culte des agresseurs, que se serait-il passé, en dehors des grands titres et des propos incendiaires de cette même presse collabo, haineuse et intolérante, vivant aux crochets de tous les contribuables, ceux du Front national y compris? Bruxelles aurait été embrasée. Je n'en dirai pas plus.

Comment les responsables communaux peuvent-ils expliquer que les maisons de jeunes ou de quartier sont si rares à Bruxelles et que celles qui existent ne sont en général pas attirantes, c'est le moins qu'on puisse dire? A tel point qu'il a fallu en fermer une récemment parce qu'elle avait été déclarée insalubre.

Et à Saint-Gilles, le Collège empêcha l'ouverture d'une de ces maisons parce qu'elle n'était pas d'obédience totalitaire. Il s'agit du clos Sainte-Thérèse qui, dirait-on, ne fait pas bon ménage avec son collège Saint-Gilles.

A l'époque où j'étais échevin de la jeunesse à Ixelles, mon budget était inférieur à celui qui était consacré au nettoyage du petit musée communal. Parce que j'avais compris que la prévention est indispensable, en «stoemelings» du bourgmestre, j'ai ouvert une maison de jeunes dans les caves d'un bâtiment communal, avec la seule aide de bénévoles qui aménagèrent les locaux. Avec raison, le nom de «cour des miracles» lui fut donné. Voilà comment on traitait certains jeunes, à l'époque.

M. le Président. — Vous dépassez votre temps de parole, monsieur de Looz.

M. Thierry de Looz-Corswarem. — Laissez-moi, terminer, monsieur le Président.

Le Front national veut rendre un vibrant hommage et dire merci à ces gendarmes, policiers, pompiers et ambulanciers qui ont courageusement risqué leur vie, pour sauver, aider, protéger les Bruxellois en difficulté, durant les événements qui firent rage à Bruxelles, par la faute d'une classe politique qui n'a rien compris et ne comprend jamais rien, trop engluée dans ses innombrables apanages.

M. le Président. — Nous vous avons assez entendu. Vous avez terminé. Retournez à votre place. Nous vous avons supporté assez longtemps.

M. Paul Galand. — Certains propos qui viennent d'être tenus sont quasiment un fait personnel ... *(Brouhaha.)* La façon dont parle M. de Looz-Corswarem de la pauvreté est une injure à toute vraie noblesse. Le reste de ses propos est aussi un ramassis lamentable. *(Applaudissements sur de nombreux bancs.)*

M. le Président. — La parole est à M. Lemmens.

M. Juan Lemmens. — Monsieur le Président, messieurs les ministres, chers collègues, un certain Saïd, déjà condamné en 1993 à quatre ans de prison pour trafic de drogue, ayant écopé de plusieurs autres condamnations, co-auteur d'un braquage de Delhaize à Schaerbeek, circulant en BMW, est abattu par trois gendarmes ne pouvant l'intercepter de manière plus pacifique.

Voilà qui déclenche une émeute à laquelle participent plusieurs centaines de jeunes issus de l'immigration maghrébine: ils s'en prennent non seulement aux forces de l'ordre, mais aux véhicules de pompiers, à une ambulance, au mobilier urbain, à des biens privés, à des voitures de particuliers.

Quelques jours plus tard, à Schaerbeek, le PTB maoïste organise une manifestation à la mémoire d'un truand maghrébin abattu par la gendarmerie il y a cinq ans, alors qu'il braquait une pharmacie.

Cela déclenche une nouvelle émeute qui s'étend de Schaerbeek à Anderlecht en passant par Bruxelles. La gendarmerie et les polices communales arrêtent quelque 180 trublions — dont la moitié déjà «connus» pour des délits divers — qui sont présentés au parquet et relâchés.

Mon opinion en tant que député bruxellois est que M. le bourgmestre de Bruxelles, François-Xavier de Donnéa, a eu parfaitement raison de stigmatiser cette attitude irresponsable du parquet.

Alors que le ministre de l'Intérieur, M. Vande Lanotte, et le ministre-président de la Région bruxelloise, M. Charles Picqué, tous deux d'appartenance socialiste, considèrent qu'une répression est nécessaire, des voix se font entendre pour non seulement mettre en cause l'action de la gendarmerie, mais quasiment excuser des actes injustifiables. Il est heureux d'ailleurs à ce sujet que ce ne soit pas M. Philippe Moureaux qui soit ministre-président à la place de M. Picqué.

Alors qu'il était encore bourgmestre socialiste de Charleroi, M. Jean-Claude Van Cauwenberghe a eu cette formule percutante: «c'est l'insécurité qui agresse la liberté.» Les habitants d'Anderlecht et de Schaerbeek, autant immigrés que Belges d'ailleurs, vivent cela au quotidien depuis des années.

Il est aberrant que par «rousseauisme» ou «angélisme», certaines et certains s'attendrissent sur le sort de jeunes repris de justice, trafiquants de drogue jouant cyniquement avec la mort d'autres jeunes, et cela pour beaucoup d'argent facile et de signes extérieurs de richesse comme une BMW.

Ces émeutes apportent la preuve que c'était une erreur de laisser se développer une immigration trop importante aboutissant à la création de ghettos devenus bien vite des zones de non-droit. Ces émeutes montrent aussi les limites des «contrats de sécurité»: il me serait trop facile d'ironiser sur la bonne «éducation» apportée à ces jeunes vandales par les éducateurs de rue ... La prévention est certes nécessaire, mais elle ne porte ses fruits qu'à long, très long terme.

Dans un pays normal, il est intolérable que des nationaux et surtout des étrangers puissent impunément commettre des délits gravissimes en toute impunité. Il est profondément triste et regrettable que de «belles âmes humanistes» s'en prennent aux forces de l'ordre qui travaillent dans des conditions difficiles et méprisent les «petites gens» qu'elles soient belges ou d'origine immigrée, qui sont les premières à souffrir quotidiennement des agissements de marginaux asociaux organisant petite et grande criminalité.

Pour sa part, le parti social démocrate que je préside est partisan de la plus grande fermeté tant envers les émeutiers qu'envers les délinquants, quelle que soit leur origine ou nationalité.

M. le Président. — La parole est à M. Ouezekhti.

M. Mostafa Ouezekhti. — Monsieur le Président, monsieur le ministre-président, chers collègues, je serai relativement bref car presque tout a déjà été dit. Je suis ravi de la qualité de ce débat, à l'exception du faux départ provoqué par des membres fascistes et intolérants. Je suis ému par la sincérité des propos tenus par la plupart des intervenants.

Il se fait que j'avais interpellé le ministre-président au sujet de la discrimination négative à l'emploi peu avant que n'éclate la révolte d'Anderlecht. J'utilise à dessein le terme «révolte» au motif qu'il ne comporte pas de connotation péjorative. Nous étions quasiment tombés d'accord sur l'analyse à l'issue d'un excellent débat. Depuis, nous attendons avec intérêt les propositions que le Gouvernement entendait adresser à ces jeunes, issus de l'immigration, voire de nationalité belge.

Le superbe reportage réalisé par le magazine *L'Hebdo* me réconforte énormément dans l'analyse des causes. La majorité de ces jeunes, interrogés sur le vœu qu'ils pourraient formuler, s'est prononcée en faveur de l'emploi, avec l'envie sous-jacente d'habiter dans des immeubles décents, de fréquenter des écoles respectables où ils pourraient apprendre quelque chose et la possibilité d'avoir des loisirs intéressants. En résumé, ils veulent être reconnus au même titre que l'ensemble des jeunes, ni plus, ni moins, et non être confinés au rang de sous-communauté ou de jeunes de seconde catégorie.

Dès lors, il convient de nous interroger sur la façon dont nous pourrions insuffler cette volonté positive à ces jeunes qui, hélas,

croient de moins en moins aux décisions politiques. En ce qui me concerne, je pense qu'il est nécessaire de leur adresser un message clair d'encouragement. A ce sujet monsieur le ministre-président, un titre de la presse de ce matin m'a singulièrement troublé. Je fais allusion à l'article intitulé: «Un emprunt anti-émeute».

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Je tiens à préciser que cet article reflète exactement mes propos sauf que je n'ai pas utilisé l'expression que M. Ouezekhti vient de mentionner.

Je ne critique donc pas les journalistes, mais je ne revendique pas le vocable «anti-émeute».

M. Mostafa Ouezekhti. — Monsieur le ministre-président, je suis rassuré d'entendre cette précision qui dissipe le malentendu, d'autant que les termes qui vous étaient prêtés allaient dans un sens tout à fait contraire ...

Il est important d'observer que tout le monde est désireux de positiver au lieu de discriminer. Il est préférable de positiver un événement et d'en tirer des enseignements probants que de coller des étiquettes sur l'un ou l'autre. Je reste plus que jamais convaincu de la nécessité urgente de mettre sur pied un plan économique. Il est indispensable de prendre des initiatives structurelles pour éviter les déperditions de la denrée rare qu'est l'argent, étant donné l'appauvrissement de notre Région, laquelle voit sa population fondre et ses budgets se réduire, de manière telle que son action s'en trouve limitée.

J'en appelle pour qu'à tous les niveaux, fédéral, régional, communautaire et communal, on puisse tenter de mettre sur pied un plan de coopération et de développement, qu'importe son nom, pour sortir ces quinze quartiers qui risquent d'éclater un jour ou l'autre. En effet, monsieur le ministre-président, de 1991 jusqu'à présent, je ne dis pas que rien n'a été fait mais que depuis 6 ans, vous vous êtes contenté d'essayer d'appliquer des sparadraps sur une fracture au lieu de modifier le cap. Il ne suffit pas de quelques animateurs pour guérir le mal, il faut une véritable politique de participation. Je rends ici un hommage solennel aux animateurs de rue, d'associations et tous ceux qui œuvrent en faveur des jeunes, car ils accomplissent un travail considérable avec des moyens quasiment nuls. Vous conviendrez qu'il est difficile de motiver les jeunes de cette façon.

Il faudrait que chacun soit concerné et participe à sortir de ce guêpier si l'on veut que notre Région devienne la Région de tous, riches, pauvres, francophones ou néerlandophones, autochtones ou allochtones, pourvu que chacun soit fier d'être Bruxellois, chacun et pas seulement une partie privilégiée au détriment d'une autre. *(Applaudissements sur de nombreux bancs.)*

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, ministre-président.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Monsieur le Président, chers collègues, outre l'évocation des événements, ce débat me permettra de situer les initiatives prises par la Région dans divers domaines dont il a été question aujourd'hui.

Pour éviter toute confusion, il me semble intéressant de replacer les faits dans leur contexte. Pour ma part, je voudrais distinguer les deux événements dont il a été question.

Les incidents du vendredi 7 novembre ont traduit une réaction des jeunes dont bon nombre ignoraient la nature précise des activités du trafiquant incriminé. C'est important à relever.

Il n'en a pas été de même les 8 et 9 novembre. Durant ces deux jours, des éléments extérieurs au quartier ont sans doute manipulé certains jeunes, ont attisé la violence, notamment par la désinformation. C'est le sentiment que j'en garde après divers témoignages. Par ailleurs, certaines personnes liées à des trafics, à la criminalité, parfois organisée d'ailleurs, qui n'étaient pas du quartier, ont affronté les forces de police.

Il est donc question de lieux et de moments différents dans l'analyse de ces troubles.

Dès le moment où est apparu un encadrement organisé par des éléments extérieurs dont je suis incapable de mesurer ni l'intensité ni l'efficacité, des actes de violence envers des personnes se sont produits, à l'encontre de commerçants, de membres des services de secours et d'incendie; certains d'entre vous l'ont rappelé. Ces comportements n'avaient plus rien à voir avec l'expression d'un malaise social ou d'une revendication quelconque; c'est clair. Voilà mon interprétation des faits.

Face à ces événements qui avaient suivi la réaction que l'on sait, juste après la mort du trafiquant de drogue, les forces de police et de gendarmerie ont réagi avec fermeté. Elles devaient le faire. C'est dans ce cadre qu'une centaine d'arrestations administratives ont été opérées, trop tardivement à mon sens, et que le parquet a décidé de poursuivre des personnes pour des faits aussi graves que des jets de cocktails Molotov.

Pour ma part, je distingue donc les événements qui ont tout de suite suivi l'incident que l'on sait à Cureghem de ce qui s'est passé à Schaerbeek. Je voudrais également distinguer ces événements de ceux de 1991 et souligner que quelque préoccupants qu'aient été les événements que nous avons connus, ils n'avaient pas tout à fait la même nature ou la même ampleur qu'en 1991, et ce pour plusieurs raisons. Ainsi, contrairement à ce que certains pensent, les programmes de cohabitation et les contrats de sécurité ont permis de déployer rapidement sur place des dispositifs sociaux qui, sans doute, ont été débordés. Ils ont permis de déployer des dispositifs préventifs dont les éducateurs de rue étaient la partie la plus visible. A Forest, ce n'était pas le cas. Je m'y étais rendu et là, il n'y avait aucun médiateur, aucun interlocuteur qui aurait pu faire l'interface entre les jeunes et les forces de l'ordre. Croyez-moi, j'étais sur place en 1991. Or, cette fois-ci même s'ils ont été débordés, j'en conviens, nombreux ont été les travailleurs sociaux, parfois issus de ces quartiers, qui ont réussi, notamment avec des parents et avec des jeunes, à éviter que certains ne s'associent aux événements.

Je l'ai déjà fait, mais je tiens à souligner une fois encore le travail de ces gens qui se sont retrouvés dans une bourrasque et dont la plupart ont fait preuve de beaucoup de sang-froid. 1997 n'est pas 1991. La lecture des événements fait apparaître ici que les dispositifs que nous avions mis en place ont peut-être contenu des débordements, qui auraient pu être plus graves encore.

Evidemment, les événements se sont passés à Cureghem, où la commune s'est employée, peut-être tardivement, à redéployer une politique sociale — le contrat de sécurité, le contrat de quartier, les programmes d'insertion socio-professionnel, etc. — mais cela, dans un contexte extrêmement difficile. Sans doute aurait-il fallu approcher ces problèmes beaucoup plus tôt, c'est vrai, mais Cureghem est un quartier qui, selon tous les paramètres dont nous disposons, cumule particulièrement les handicaps urbains.

La commune d'Anderlecht a été mise en cause dans un certain nombre de propos et de discours. On ne peut cependant pas dire que la commune d'Anderlecht ne s'est pas employée ces derniers temps à mettre en place un certain nombre de dispositifs mais sans doute — j'y reviendrai — l'a-t-elle fait trop tardive-

ment et sans avoir pris suffisamment la mesure de la déstructuration dans le quartier concerné.

Pourtant, les moyens de la commune d'Anderlecht ne sont pas négligeables. Un certain nombre de chiffres ont été cités par M. Draps qui s'est d'ailleurs excusé de son absence de ce soir, pour des raisons qui me semblent légitimes. Je n'ai pas envie de confronter mes chiffres aux siens, d'autant que je suis probablement dans une situation me permettant plus facilement d'y accéder. Je précise cependant qu'à Anderlecht, le contrat de quartier prévoit une intervention importante de 400 millions, dont 227 par la Région, mais j'ajoute que ce contrat vient à peine de commencer. Le programme de logements sociaux a mobilisé 128 millions et a permis la création de 203 nouveaux logements. La mission locale, qui s'occupe d'insertion socio-professionnelle, dispose d'une trentaine de millions. Le programme de cohabitation porte sur une quinzaine de millions et enfin, le contrat de sécurité représente, pour la commune d'Anderlecht, environ 80 millions. Il s'agit là de budgets importants qui ont été mis en œuvre depuis un certain temps, mais malheureusement trop tardivement dans un tel contexte, cela me semble évident.

Anderlecht est une commune difficile à gérer, comme d'autres communes de la Région. Comme certains l'ont dit, il faut une approche intégrée. Les propos que je vais tenir maintenant concernant Anderlecht valent assurément pour les autres communes.

Il faut articuler les compétences au niveau régional, et aussi au niveau communal. Au vu des événements et des difficultés que nous rencontrons dans certains quartiers, il faut lancer un appel pour qu'au sein même des Collèges, les politiques s'articulent de manière cohérente et harmonieuse. Tel est le sentiment du municipaliste que je suis et qui compare ce qui se passe dans sa commune et dans d'autres. Je constate que ce que l'on dit ici sur l'articulation des politiques vaut aussi pour ce qui est fait au niveau local. Si je voulais, aujourd'hui, être encourageant pour la commune d'Anderlecht, pour les autres communes, je dirais que les municipalistes doivent s'employer à articuler les diverses politiques qui sont des leviers de lutte contre l'exclusion sociale, la destructuration urbaine, etc.

M. Denis Grimberghs. — Toutes les communes ne sont pas dirigées par une majorité absolue socialiste, ayant à leur tête Charles Picqué ! Cela rend les choses plus difficiles. *(Sourires.)*

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Ayant une expérience de municipaliste, je connais les résistances qui existent parfois au niveau local en ce qui concerne l'articulation harmonieuse de ces politiques.

Pour ce qui est de la commune d'Anderlecht, je me suis souvent entretenu avec M. Tomas et, lorsque nous évoquions Cureghem, nous partagions la même inquiétude au sujet de ce qui pourrait s'y dérouler. C'est la raison pour laquelle mon collègue, Eric Tomas, a été sensible à ce qui concerne les politiques menées dans le domaine du logement social. Mais il faut évidemment aussi tenir compte d'autres aspects.

Je souhaiterais à présent resituer rapidement les programmes que nous avons mis en place. Je crois avoir compris que personne, à part quelques-uns dont l'avis m'indiffère, n'a remis en doute l'utilité des programmes qui ont été mis en place depuis 1990-1991. Tout au plus, certains ont-ils nuancé leurs propos en disant qu'il faut articuler davantage, qu'il faut prévoir plus de moyens dans ces dispositifs, etc.

Rappelons quels sont ces programmes.

Le programme «cohabitation» est initié depuis 1990. Ce programme a été mis en place avant les événements de Forest. Mais il ne pouvait pas encore avoir entraîné beaucoup d'effets lorsque ces événements se sont déroulés. Ces programmes ont permis un partenariat avec près d'une centaine d'associations dans la Région bruxelloise. Pour moi, c'est la première fois que les pouvoirs publics sont sortis d'un certain isolement par rapport à la vie associative et c'est sans doute aussi la première fois que l'associatif a ainsi été confronté aux logiques de fonctionnement de l'appareil public. Cette rencontre était nécessaire. J'ai souvent dit qu'il fallait que cela se passe en respectant l'indépendance des acteurs, qu'il fallait bien s'accommoder du fait que ces acteurs ne partagent pas toujours la même logique. Ces programmes ne sont sans doute pas une révolution dans la pédagogie de l'action sociale, mais ils constituent tout de même un pas important dans la rencontre entre les opérateurs de terrain.

Comme vous le savez, ces programmes ont donné lieu à différentes initiatives. Je ne dois pas les rappeler ici. Ces initiatives visent à assurer l'animation des espaces publics, la promotion de la citoyenneté active, etc. Les résultats sont très irréguliers d'un endroit à l'autre. Je suis parfois surpris de voir certaines communes choisir une voie plutôt qu'une autre dans la promotion d'une action. Je ne serai pas un délateur zélé en vous disant ce qui me paraît parfois moins évident dans les choix qui sont faits par une commune par rapport à ce qui est fait ailleurs. Mais je pense qu'il n'est pas mauvais d'évaluer ces programmes, comme certains l'ont suggéré. D'ailleurs, à notre niveau régional, une évaluation se fait déjà. Je pense cependant qu'elle doit être complétée.

On a parlé de l'école. Il me semble fondamental d'évoquer ici un problème lancinant, que j'ai connu dans certains débats à la Communauté française. Si on considère que l'école est importante, particulièrement dans ces quartiers, nous n'éviterons pas le débat sur les normes d'encadrement dans ces écoles. Si l'école de la réussite, les discriminations positives sont de bonnes approches, elles sont encore trop timides par rapport à la déstructuration du réseau de l'enseignement. Mais il serait facile de me rétorquer qu'il fallait simplement doter les politiques de la Communauté française de plus de moyens.

Je crois avoir dit à cette tribune qu'il fallait bien distinguer le contexte de travail des enseignants et l'endroit où étaient situés les établissements d'enseignement.

Dans ce débat sur l'enseignement, il était trop facile de relayer les revendications de tous les enseignants. Il me semble qu'il est utile aujourd'hui de revoir le fonctionnement de l'école dans ces quartiers, mais sans ouvrir un débat où s'engouffreraient toutes les autres revendications du corps enseignant car, dans ce cas, il est clair que nous ne saurions pas faire face aux défis qui sont ceux de ces écoles. Je ne pense qu'aux normes d'encadrement.

Hier, je suggérais que l'on puisse recourir au plan de résorption du chômage pour améliorer les normes d'encadrement. On m'a répondu — et c'était l'expression d'une rigidité dans l'approche de ces problèmes — qu'on ne pouvait pas engager des enseignants ACS. Je me demande pour quelle raison. Des enseignants sont au chômage et pourraient être ACS. Dans certaines communes, on enregistre un manque de professeurs dans les écoles, alors que des enseignants sont au chômage. Faut-il s'enfermer dans la rigidité du statut et empêcher que des ACS deviennent professeurs dans ces écoles ? Je ne le pense pas et je crois que le débat sur les normes d'encadrement devra probablement être repris.

On a parlé de l'école obligatoire. Je suis persuadé que cette mesure a permis à des milliers de jeunes de développer leur apprentissage et leur formation. Mais, malheureusement, certains jeunes qui n'arrivent pas à s'inscrire dans cette logique de la prolongation scolaire, ont souvent une réaction qui les entraîne dans le champ du décrochage scolaire et les expose

ainsi à certaines déviances. Je crois qu'en réponse, il faut sensibiliser davantage encore les autorités à des alternatives telles que la formation en alternance. Plusieurs l'ont déjà dit ici, et je suis d'accord avec eux.

J'en arrive aux contrats de sécurité dont nous avons parlé. A mon avis, on ne peut certainement pas considérer que ces contrats de sécurité ont été inutiles. D'ailleurs, personne ne l'a dit ici. Cependant, il me paraît clair qu'un effort d'évaluation complémentaire peut être fait. Comme je l'ai suggéré il y a peu, on doit peut-être créer une délégation régionale à la sécurité et à la prévention. Il ne faudrait pas que ce soit un parastatal, un service structuré et bureaucratique, mais un endroit où l'on puisse évaluer les moyens mis en œuvre. Je pense que cette délégation pourrait être installée prochainement. Je considère en effet que la sécurité est un élément essentiel du débat. M. Jospin, que l'on ne peut pas soupçonner de dérive «droitière», disait: «Un citoyen, dont la sécurité n'est pas assurée, ne peut exercer son droit à la liberté». Cela me paraît évident. Il faut donc insister pour que les quartiers soient sûrs, qu'ils soient des zones où le droit puisse se dire et s'appliquer. C'est d'ailleurs là une demande des populations locales, dans leur majorité.

On a aussi beaucoup parlé de l'emploi. M. Ouezekhti a dit qu'il fallait créer de l'emploi.

Je crois qu'il est important de répéter qu'il n'y a pas d'emploi sans formation. C'est un élément sur lequel tout le monde est d'accord. Le niveau de formation est tellement faible dans ces quartiers qu'aucune entreprise ne sera séduite par le recrutement de tels jeunes, à moins qu'on n'imagine de revenir au machinisme le plus primaire. Je le répète, le problème de l'emploi est avant tout un problème de formation.

A l'instar de certaines initiatives qui ont déjà été prises, je crois que la maintenance des équipements de quartier, l'organisation d'écoles de devoirs, la surveillance de parcs, les services à domicile constituent des gisements d'emplois à développer pour permettre aux habitants de ces quartiers de s'insérer sur le plan professionnel.

J'en viens maintenant à ma déception quant à la faiblesse des moyens annoncés par le Gouvernement fédéral dans ce qu'il qualifie de politique de Renouveau urbain. Il ne fallait pas que le Gouvernement fédéral fasse une déclaration sur sa volonté de s'attaquer aux problèmes urbains si c'était pour générer des moyens aussi dérisoires. Je confirme — car M. Harmel s'est trompé dans la date qu'il a mentionnée tantôt — qu'il a bien fallu deux ans avant que la Conférence interministérielle sur le renouveau urbain soit convoquée. Je m'étais déjà publiquement exprimé avant qu'elle ne se tienne sur la nécessité de la réunion. J'avais d'ailleurs écrit plusieurs fois au ministre Vande Lanotte. Quand je me suis rendu à la première réunion, je n'ose vous dire quel en était l'état d'impréparation.

J'eus d'ailleurs quelque tendresse pour M. Vande Lanotte parce qu'il était le seul membre du Gouvernement fédéral que je voyais! Or, pour une conférence interministérielle; sachant combien de compétences fédérales sont concernées par cette problématique, je m'attendais à voir quelques ministres. Je ne vis que M. Vande Lanotte et je ne pus donc avoir de contacts avec d'autres ministres fédéraux dont les compétences sont en rapport avec le problème de renouveau urbain, par exemple.

A l'issue de réunions préparatoires, on a pu constater que 66 millions étaient prévus pour la Région bruxelloise. Mais ce qui reste le plus grave, à côté de la modestie des moyens, c'est l'ambition des objectifs! On nous demande avec ces 66 millions d'assainir les quartiers, d'assainir l'environnement, de créer des maisons de justice, et de renforcer la police de proximité! Avec 13 millions par commune, en moyenne, les communes peuvent peut-être rénover deux ou trois maisons, mais je ne vois pas très bien comment on pourrait réaliser tous les objectifs qui nous ont été assignés par le Gouvernement fédéral.

Il est vrai que le Gouvernement a adopté ce matin un accord de principe sur la création d'un fonds. Je reviendrai dans quelques instants sur les intentions du Gouvernement à ce sujet. Mais pour moi, c'est aussi l'occasion de faire une fois de plus un appel au Gouvernement fédéral.

A ce point de mon exposé, je vous dirai quelques mots sur notre vision quant à la réalisation de cette politique renforcée. Ce programme visera un nombre limité de quartiers. Nous procédons à une sélection des quartiers qui méritent une priorité, en partant d'indicateurs sociaux et économiques qui montrent la fragilité sociale de ces quartiers. Nous avons le souci d'éviter le saupoudrage et de fixer des conditions préalables. La commune devra par exemple constituer une cellule d'appui et de coordination qui associera toutes les compétences du Collège et ce, pour pousser à l'articulation des politiques locales, articulation qui devra se faire avec les dispositifs déjà existants.

En application du principe de la subsidiarité, je souhaiterais que les communes bénéficiaires garantissent une contribution minimum. Il a été question de 10 %, mais aucune décision n'a été encore été prise à l'échelle du Gouvernement sur ce point, et nous devrons en discuter. La valorisation pourra être aussi réalisée autrement que par un apport d'argent. Il pourra s'agir de personnel, d'équipement, d'infrastructures, etc.

La Région impliquera la direction de la tutelle dans le suivi du dispositif, afin de garantir les conditions optimales du suivi administratif des dossiers, notamment dans les procédures d'engagement et d'ordonnancement des subsides. En effet, nous devons agir le plus rapidement possible, mais dans le respect des réglementations. Donc, la direction de la tutelle devra être sensibilisée à cette priorité.

Deux domaines essentiels devront être abordés: l'aménagement des espaces publics qui pourrait redonner quelque confiance dans ces quartiers, et le développement d'un emploi adapté aux projets et favorisant les services de proximité.

Comme je l'ai dit, nous demanderons au Gouvernement fédéral de soutenir notre effort. J'ignore sur quel montant une telle intervention pourrait porter. Cependant, elle devrait être à la hauteur de ce que nous avons décidé aujourd'hui, à savoir un investissement de près de 400 millions.

M. Pivin, qui est absent en ce moment, a dit que le malaise ne datait pas d'hier. On peut toujours éprouver une certaine satisfaction à l'idée d'avoir eu raison assez tôt. A cet égard; je me rappelle d'une étude que j'avais réalisée en 1988, alors que je travaillais à la Fondation Roi Baudouin, dans laquelle j'avais déjà identifié les quartiers fragilisés. D'aucuns étaient parfois réticents lorsque j'évoquais des problèmes d'immigration. Mon discours se résumait alors à ceci: nous n'avons eu aucune politique d'accompagnement de l'immigration dans ce pays. Aujourd'hui, nous en portons la responsabilité collective et nous devons gérer l'héritage d'une forme d'inconséquence et d'irresponsabilité des années 60 et 70.

M. Pivin a également parlé du centre Transit. Selon moi, celui-ci avait une utilité. En effet, il permettait l'hébergement de jeunes toxicomanes en crise. Je ne sais pas si M. Pivin se rend compte du danger que peuvent représenter de tels jeunes lorsqu'ils sont laissés en rue. Par ailleurs, je lui rappelle que pour ce centre nous avons dû assurer non pas une dépense récurrente mais un *one shot* de 48 millions, l'année de sa création.

M. Harmel m'a interrogé à propos des clauses sociales. J'ai de bonnes nouvelles à lui communiquer à ce sujet. En effet, une note juridique m'a été remise avant-hier et elle nous laisse une grande latitude, en tout cas en ce qui concerne la possibilité

d'imposer à des entreprises un devoir de formation de jeunes. Selon moi, nous disposons là d'une piste intéressante. J'aurai certainement l'occasion d'y revenir de manière plus détaillée, par exemple, dans le cadre d'une réunion de commission. M. Harmel a également posé la question de l'autonomie communale. Tout en étant un municipaliste convaincu, n'ai-je pas dit, qu'en cas de carence, il fallait imaginer un rôle de substitution par la Région? Lorsque j'en ai parlé, certains ont eu l'impression qu'il s'agissait du début du débat sur la fusion. Pas du tout. Selon moi, lorsqu'une commune connaît un état de carence parce qu'elle s'est montrée immobiliste, la Région doit imaginer un système de substitution.

Je sais que ce débat ne sera pas facile, mais il faut dire que nous supportons encore aujourd'hui les conséquences d'un immobilisme dans certains quartiers et dans certaines communes.

M. Cools et Mme Schepmans m'ont interrogé sur le rapport au fédéral. Je pense avoir répondu clairement à ce sujet.

Mme de Permentier m'a parlé de New-York. Il est vrai que le taux de délinquance y a fortement diminué mais son maire a récemment déclaré qu'il ne s'était occupé que de sécurité ces trois dernières années et que maintenant, il allait s'occuper, entre autres, d'enseignement et de social. C'est évidemment une manière d'approcher les problèmes mais, en tout cas, les potentialités négatives — c'est-à-dire le fait qu'une émeute puisse éclater demain à New-York — ne sont sous-estimées par aucun observateur. Il faut donc être prudent. La meilleure approche est celle qui aborde à la fois les problèmes de sécurité et les problèmes sociaux.

En ce qui concerne l'intervention du fédéral, vous vous êtes trompée dans les chiffres. En effet, dans les contrats de sécurité, 560 millions proviennent du Fédéral. Le reste, qui est de l'ordre de 250 millions, vient de la Région.

J'aurais bien voulu vous croire lorsque vous avez indiqué tout à l'heure que vous aviez entendu le ministre de l'Intérieur dire qu'il était prêt à renforcer ces dispositifs par un apport d'argent nouveau. Je n'ai pas entendu cela mais vous avez peut-être avec lui des relations que je n'ai pas!

M. Pivin a évoqué la politique de ville. Je suis heureux de l'avoir entendu dire qu'il souhaitait une politique cohérente de la ville mais celle-ci existe et n'a pas été tellement décriée aujourd'hui. Cette politique de la ville, c'est une politique de solidarité entre les communes, le recentrage des subsides de rénovation urbaine dans les quartiers difficiles. Ce sont les contrats de quartier, la relance du logement social et l'utilisation des crédits, particulièrement dans les quartiers à risque, les contrats de sécurité dans leurs volets répressifs et sociaux, le programme de cohabitation-intégration, l'existence des missions locales avec leurs fonctions d'opérateurs en matière d'insertion socio-professionnelle. C'est aussi le PRD qui définit un certain nombre de zones d'investissements prioritaires.

Je voudrais vous dire ici qu'il y a une certaine cohérence, me semble-t-il, dans la gestion de cette Région mais peut-être y a-t-il certaines imperfections et un manque de moyens dans les actions. Toutefois, je pense qu'il y a dans cette politique de la ville que nous menons, quelque chose qui n'appartient pas nécessairement à un choix idéologique mais au bon sens, à savoir l'attention qu'il faut porter aux quartiers les plus dégradés de notre capitale.

Mme Nagy a évoqué le problème de la coordination des opérateurs de police. Je voudrais dire que nous avons malgré tout beaucoup progressé dans ce domaine même si — j'étais bien placé pour le constater lors des récents événements — nous avons remarqué une insuffisance de coordination entre les différentes communes concernées. Cela n'a pas porté à conséquence mais c'est un enseignement que nous ne pouvons oublier. Car, étant sensible au fait qu'il y aurait des débordements de l'autre côté de la gare du Midi, j'ai suivi avec attention la coordination des services de police.

Je peux constater que des améliorations doivent encore être apportées à ce mode de coordination mais je rappelle tout de même l'initiative de Polnet, la création de sept zones de police. Nous avons probablement progressé dans le domaine de la coopération entre les polices mais il convient de rester attentifs à un certain nombre de carences encore présentes aujourd'hui dans ces modes de coordination.

M. Vandenbossche est absent et j'aurais voulu lui dire que je suis d'accord avec lui sur le fait qu'il ne s'agit pas uniquement d'investir dans le socio-culturel dans ces quartiers. A l'évidence, il faut aussi y encourager le redéployement économique.

M. André Drouart. — Il a eu six ans pour le faire!

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Je voulais aussi dire à M. Vandenbossche que, à mon sens, il ne faut pas ignorer l'intérêt d'une amélioration de l'image de ces quartiers car des entreprises ne viendront pas facilement s'installer là où l'image est à ce point déstructurée.

M. Grimberghs a dit que j'aurais très bien pu faire en sorte qu'il y ait un effet de concentration des moyens dans les quartiers et non dans les communes. Je vous rappelle, monsieur Grimberghs, que la circulaire de cet été signée par M. Vande Lanotte et moi-même désigne les cinq communes concernées par le Renouveau Urbain, mais on y insiste sur le fait que nous devons travailler sur des quartiers précis. Ce point ne nous a pas échappé; il permet d'éviter la dispersion des moyens à l'échelle de toute une commune.

M. Grimberghs a soulevé une question fondamentale en me faisant remarquer que j'ai dû municipaliser les dispositifs. Cette mesure est inévitable car, selon moi, une politique efficace de la ville doit correspondre à trois principes: la transversalité — qui m'est chère et qui l'est devenue pour vous également —, l'action de proximité et une politique de communication, d'information voire de participation de la population.

M. Denis Grimberghs. — C'est ce qu'on appelait la démarche du cadre en 1989.

M. Dominique Harmel. — Ce sont de bons principes mais c'est autre chose de savoir comment les appliquer.

M. Denis Grimberghs. — En ce qui concerne le troisième principe, pensez-vous que les communes soient les plus en mesure de l'appliquer? Avez-vous déjà vu fonctionner les conseils de prévention dans les communes, monsieur le bourgmestre?

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Permettez-moi de terminer!

Vous êtes d'accord sur un point, à savoir qu'une politique de la ville exige au moins les trois éléments que je viens d'évoquer. Quand on considère l'organisation théorique de la Région bruxelloise, quels pouvoirs sont les mieux placés pour assurer l'application de ces trois principes? Les communes sont compétentes dans toute une série de matières.

M. Denis Grimberghs. — La Région n'est pas tellement éloignée des quartiers.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Mais alors, monsieur Grimberghs, il faut aller jusqu'au

bout de la logique: si les communes qui, par essence, peuvent faire du travail transversal — puisqu'il y a un Echevin de la Jeunesse, un pour l'Emploi, un pour le Logement — et de l'Action de proximité, elles sont proches des problèmes de quartier. Trois d'entre elles sont les premières à parler avec les gens et à entrer en contact avec eux. Si les communes ne sont pas capables de faire ce travail, cela signifie qu'il est superfétatoire de garder des communes dans notre Région. *(Applaudissements sur les bancs ECOLO.)*

M. Denis Grimberghs. — Ce débat est effectivement lié à un choix politique majeur pour le devenir de notre Région. Vous venez de démontrer que les problèmes qui peuvent apparaître comme organisationnels et institutionnels de l'espace public bruxellois rejaillissent effectivement sur les choix qui peuvent être menés dans ces quartiers. Nous sommes d'accord sur ce point. Vous avez d'ailleurs dit, voici un instant, que vous n'étiez pas hostile à l'idée d'examiner la problématique de la tutelle de substitution. Vous l'avez bien fait pour les hôpitaux publics, pourquoi pas pour les quartiers en crise ?

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Permettez-moi de poursuivre mon raisonnement. Je constate tout d'abord que les carences qui ont été dénoncées ici n'ont pas la même intensité ni la même ampleur lorsqu'on compare la gestion des communes. Il serait injuste de dire que toutes les communes sont dans une situation aussi critiquable.

Mme Marie Nagy. — Le quartier de Cureghem était un quartier particulièrement difficile !

M. Dominique Harmel. — Vous l'avez dit vous-même, Cureghem était un quartier difficile parce que la commune était mal gérée !

Mme Anne-Marie Vanpévenage. — Commune qui a été mal gérée — je rectifie le tir — et qui ne l'est plus depuis trois ans !

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Donc, si on considère qu'une commune bien gérée est l'institution la mieux placée pour assurer ces trois objectifs de gestion, tout en admettant des déficiences possibles, cela signifie qu'il faut pouvoir se substituer aux communes déficientes.

M. André Drouart. — La Région se résume alors à cinq communes maximum ?

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Oui, mais, une de ces cinq communes pourrait mal travailler aussi !

Que les choses soient claires ! Je l'ai dit dans un article de presse : « Un jour, nous devrons probablement avoir un débat de cette nature, qui soit sérieux, car il en ira de la crédibilité des institutions bruxelloises ».

M. André Drouart. — Monsieur le ministre-président, cela fait des années qu'on aborde ce débat ! Souvenez-vous ! Le début de la législature a vu le débat sur la fusion des communes. C'était ce débat-là ! Et les carences pointées à travers ces tristes événements démontrent l'existence d'un problème énorme à ce niveau. Je suis très content de vous entendre reconnaître qu'un des problèmes cruciaux est précisément celui-là. Certes, vous avancez des solutions, mais il faudra néanmoins tenir votre raisonnement jusqu'au bout.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Lorsque nous avons eu ce débat, je vous ai dit accorder la préférence à un partenariat conventionnel avec les acteurs communaux. N'avons-nous établi aucun contrat ? Il y en a à suffisance !

M. André Drouart. — Très peu !

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Ce qui paraît faire défaut à ces dispositifs de partenariat aujourd'hui, c'est une capacité de substitution en cas de problème. Mais nous ne sommes pas encore dans le débat sur la fusion pour autant.

M. Dominique Harmel. — L'un n'entraîne pas l'autre !

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Si nous pouvions nous quitter en admettant que nous ne sommes pas dans un débat sur la fusion tout en ayant inévitablement abordé le débat sur la substitution, nous aurons progressé.

En matière d'articulation des dispositifs, j'ai été très étonné de constater que Sécureghem, l'opération de sécurité décrétée par le Ministre de l'Intérieur, ainsi que son plan «Drogue», avaient été initiés sans concertation avec les instances régionales. Vous aviez à juste titre évoqué la question de l'articulation entre les politiques régionales et fédérales.

M. Drouart a évoqué le problème du contrôle de l'utilisation des fonds par les communes. Je pense déjà avoir abordé ce point. J'ai répondu à Mme Vanpévenage qu'une coordination des actions au niveau communal s'imposait. Vous demandez notamment davantage de visibilité. Mais soyons de bon compte ! Certaines communes ont disposé et disposent encore de fonds propres, qui leur auraient permis, indépendamment des apports régionaux, d'investir pour rendre visibles les opérations qu'elles avaient commencées et passer ainsi le seuil critique de la visibilité. J'ai toujours dit qu'un certain nombre de communes ont thésaurisé, notamment Schaerbeek. M. Clerfayt en est témoin.

A quoi bon thésauriser lorsque le désordre général est en train d'envahir la commune ? C'est de cette manière que j'ai plaidé auprès du Gouvernement. En effet, pourquoi garder une capacité d'emprunt alors que des événements aussi importants et des problématiques aussi tragiques s'imposent à nous aujourd'hui ? A mes yeux, les communes, qui ont été aidées grâce à toute une série d'opérations, doivent également libérer davantage de moyens à partir de leurs fonds propres et pas seulement attendre les moyens accordés par la Région.

Monsieur Galand, je voudrais vous toucher un mot quant au développement durable. Je suis sensible à vos propos, c'est clair ! Par contre, je suis toujours aussi réticent lorsque vous faites le procès de la collaboration entre les travailleurs sociaux et les personnes chargées de la sécurité.

M. Paul Galand. — Ce n'est pas le problème d'une coopération, c'est le problème d'une tutelle.

Il y a un ministre de l'Intérieur, il y a des ministres des Affaires sociales. Chacun doit gérer son budget, chacun doit assurer la tutelle sur les budgets affectés à ces missions. Il y a confusion, spécialement en matière de toxicomanie — dossier sur lequel j'ai beaucoup travaillé.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — C'est le dossier le plus sensible.

M. Paul Galand. — ... Même confusion sans arrêt entre le trafic de drogue, les trafiquants de drogue et les problèmes de santé liés à la toxicomanie. Il n'est pas sain que le ministre de l'Intérieur se mêle aussi des problèmes de santé. Il induit indi-

rectement des difficultés pour le Gouvernement des Régions parce que ces dernières doivent s'intégrer pour obtenir des moyens financiers dans un mécanisme qui n'est pas sain.

En ce qui concerne des coordinations locales, on est pour, mais dans un contexte et une structure sains.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — J'ai surtout relevé dans vos propos la notion de développement durable.

Pour faire du développement dans ces quartiers il faut des entrepreneurs. Imaginez le courage qu'il faut à un jeune entrepreneur pour relever le défi de l'investissement et de la gestion dans un tel contexte.

Vous m'avez ouvert une piste. Je pense que des dispositifs tels que Brustart, par exemple, pourraient peut-être privilégier plus encore, les investissements de cette nature dans ces quartiers par un certain nombre de nouveaux ou de jeunes entrepreneurs.

A M. Clerfayt qui a parlé du temps, je répondrai qu'une ville se déstructure plus rapidement qu'elle ne se construit. Le métabolisme de reconstruction de la ville est ce qu'il est. C'est la raison pour laquelle on peut déplorer des années d'abandon parfois lointaines dont on porte encore l'héritage.

En conclusion, il s'agit aujourd'hui de redonner du crédit à la puissance publique dans certains quartiers. La délinquance qui sévit dans certaines zones urbaines, conjuguée avec la crise économique conduit à une perte de confiance des citoyens vis-à-vis de leurs élus et de leurs administrations. Il faut restaurer le sens de la citoyenneté par une politique de rencontres, d'écoute des citoyens et aussi par une politique de pédagogie, d'explication du rôle de ces pouvoirs publics. C'est important.

La puissance publique concerne aussi la capacité de définir des règles, de les imprimer dans la loi, donc de les faire comprendre et respecter par le plus grand nombre.

Quand j'entends l'ensemble des voix qui se sont exprimées, notre défi c'est de vaincre les peurs: la peur de l'avenir chez les jeunes, la peur de l'autre par chacun, la peur de la violence, la peur de la défaillance de l'autorité tant dans son rôle constructif que dans son rôle répressif. Vaincre les peurs sans angélisme, sans préjugé et vaincre la source de ces peurs, c'est-à-dire les causes qui engendrent toutes ces peurs, doit être le fil conducteur de notre action. Des événements comme ceux-ci sont pénibles mais peut-être nous font-ils réfléchir, nous mobilisent et encouragent notre prise de conscience pour construire le projet de ville auquel nous sommes tous attachés.

Il faut donc se mettre au travail, il ne faut pas se décourager, il faut faire passer un message qui inspire plus de confiance et quelque optimisme dans l'avenir. Je pense que nous avons eu un bon débat aujourd'hui, à part quelques dérives auxquelles nous nous sommes habitués avec résignation. Je suis d'avis que nous devons le poursuivre. *(Applaudissements sur de nombreux bancs.)*

M. le Président. — La parole est à Mme Nagy.

Mme Marie Nagy. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, j'ai bien entendu les réponses du ministre et l'ensemble du débat et il y a une véritable évolution depuis les événements de 1991, même si un certain nombre de choses les différencie. Tout ce que nous avons dit aujourd'hui avait été dit à peu près de la même manière en 1991, sauf qu'il y avait des expressions que l'on ne retrouve plus aujourd'hui, et c'est heureux. Par exemple, on ne parle plus de la possibilité d'instaurer une prime de retour pour les immigrés ni des problématiques liées à ce type de politique.

M. Michel Lemaire. — Relisez les textes de la période électorale d'il y a deux ans.

Mme Marie Nagy. — Mais personne n'a dit cela dans les partis politiques démocratiques qui se sont exprimés. C'est à partir du moment où on comprend qu'il faut vivre avec des Bruxellois d'origines diverses qu'on peut commencer à avancer des solutions qui soient possibles.

Monsieur le ministre, il faut être prudent sur les effets d'annonce. Nous serons donc très attentifs à la suite que vous allez donner à un certain nombre d'engagements et d'initiatives nouvelles que vous avez annoncés aujourd'hui. Vous avez avancé un certain nombre de budgets et d'initiatives telle que la délégation pour les politiques de sécurité, mais il faut éviter de dire des choses qui n'auront pas de suite. C'est pour cette raison que nous nous permettrons peut-être de revenir sur la question dans un débat plus large, d'ici quelques mois.

Vous avez abordé le débat sur le rapport entre les communes et la Région. Je pense qu'un des dangers des politiques menées sur base municipale, que ce soit dans le domaine de la sécurité ou de la rénovation, c'est que les territoires urbains ne correspondent pas toujours à la définition communale des limites. Il serait peut-être plus intelligent d'imaginer une action sur l'ensemble du quartier place Bara, Cureghem, gare du Midi, certains quartiers de Bruxelles-Ville et de Forest plutôt qu'une action sur la seule base municipale. Cureghem est l'exemple même des problèmes qui peuvent se poser. L'incapacité de la commune d'Anderlecht, pendant près de 30 ans, à s'occuper du bout de son territoire, qu'elle à même exclu de manière symbolique en affichant par exemple un panneau «Bienvenue à Anderlecht» à partir de la rue Wayez, est la démonstration même que ce n'est pas parce qu'on est petit qu'on est proche. La région est une institution qui peut être aussi proche des habitants, si pas plus proche dans certains cas, qu'un certain nombre de communes.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Dans une commune comme la mienne, où tous le monde concédera que des sommes importantes ont été investies dans la rénovation, où tout n'est pas parfait, où nous avons été les premiers à créer une Mission locale, nous avons depuis dix ans investi plus que toutes les autres communes par tête d'habitants.

Quand je traverse ma commune, j'ai le sentiment d'avoir réalisé des choses positives mais je n'exclus toutefois pas la possibilité que de tels incidents ne se produisent dans ma commune. En effet, je crois bien sûr, que la commune est responsable de certaines choses à Anderlecht mais on ne peut tout lui imputer, il y a la structure urbanistique, la structure des équipements et de manière plus profonde, la structure sociale. Ainsi, derrière des façades rénovées, dans des quartiers où les espaces publics ont été réaménagés, on peut trouver une détresse sociale considérable. Je voulais vous dire ceci ... on ne sait jamais si demain il y avait une émeute à Saint-Gilles ! C'est une donnée importante, le mal à Cureghem c'est la juxtaposition et l'addition de certains problèmes.

Mme Marie Nagy. — Je pense que ce que vous dites n'est pas nécessairement en contradiction avec mon propos. Le problème, selon moi, à Bruxelles, se pose surtout au niveau de la distribution des tâches entre la Région et les communes. L'articulation entre ces deux niveaux de pouvoir pose un problème. En 1992 déjà, nous vous avons interrogé sur l'utilisation des crédits des contrats de quartiers pour des auxiliaires de police qui avaient été dans un certain nombre de cas détournés de l'utilisation initialement prévue. Vous nous avez alors répondu que vous alliez rappeler les communes à leurs obligations. Mais il y a une perte d'efficacité entre l'impulsion politique que vous voulez donner à un certain nombre de budgets

et leur réalisation concrète. Vous avez un intermédiaire supplémentaire. Et je crois qu'il faudrait réfléchir à la redistribution des rôles de chacun. Cela ne passe, à mes yeux, pas par une fusion. Je ne crois pas qu'il y ait une solution donnée à ce problème mais il vaut la peine qu'on en discute.

J'ai bien entendu que vous parliez de Brustart comme opérateur possible, il s'agit selon moi d'un pas dans la bonne direction, mais il faudrait aussi faire intervenir la SDRB et la SRIB comme des acteurs de risques. Vous l'avez en effet signalé vous-même, dans l'entreprise privée, on éprouve parfois des difficultés à lancer certains projets.

J'en terminerai en revenant sur le problème du financement par le fédéral. Je me souviens qu'il fut un temps où nos collègues libéraux, lorsqu'ils étaient dans l'opposition, — M. Hasquin, et même notre cher président M. De Decker — nous annonçaient que les choses bougeraient si un jour le PRL était aux affaires et que les deux milliards de l'article 43 de l'accord de coopération allaient devenir six ou huit milliards. On est même monté jusqu'à 10 avec le secrétaire d'Etat Eric André. Je constate que nous en sommes toujours à deux milliards ! Et compte tenu de l'inflation, c'est moins que ce que nous avions auparavant ! Je n'ai pas entendu de revendications fortes de la part de ce Gouvernement et quand vous nous parlez de transversalité, je dois bien avouer que parfois, sur les bancs de l'opposition, nous vous regardons de manière quelque peu ironique. Nous n'avons pas l'impression qu'il y ait véritablement une force de cohérence de votre Gouvernement. Nous n'entendons plus votre collègue, le ministre Hasquin, revendiquer avec force, ce qu'il faisait à cette tribune lorsqu'il occupait la place que j'occupe aujourd'hui, c'est-à-dire celle de l'opposition.

M. le Président. — C'est plus facile d'être dans l'opposition !... *(Sourires.)*

Mme Marie Nagy. — Si vous me dites que c'est plus facile, je vous crois. Je constate en tout cas que les déclarations ne sont pas les mêmes, mais ce qui m'inquiète, monsieur le ministre, et j'aimerais vous interroger à l'avenir à ce propos, ce sont les déclarations qu'a faites à la Chambre le ministre Vande Lanotte. Il proposait pour intervenir au niveau de la problématique urbaine en Région de Bruxelles-Capitale d'utiliser une partie des crédits de l'article 43 pour la rénovation de certains quartiers problématiques. Je m'interroge sur cette déclaration de M. Vande Lanotte et je vous demande ce qu'il en est.

Je souhaiterais que le Gouvernement bruxellois fasse une demande plus précise et plus affirmée au sujet de l'article 43. Je voudrais également que cet article 43 soit utilisé pour des projets de développement durable. Vous avez apprécié le mot « durable » utilisé par mon collègue Paul Galand. Il est possible qu'un certain nombre d'initiatives annoncées dans cet article 43 ne soient pas ce que l'on appelle des initiatives de développement durable. En tant que responsable, vous devriez rester attentif à cela.

Ce débat était intéressant, mais je pense qu'il ne faut pas s'endormir sur la question. La situation des quartiers mérite que l'on s'y consacre sérieusement. C'est la raison pour laquelle nous avons voulu tenir un discours positif vis-à-vis du Gouvernement et du ministre-président. A notre avis en effet, les enjeux qui existent dans la ville sont plus importants que les rapports majorité/opposition. Cependant, notre confiance dans l'avenir ne signifie pas que nous sommes d'accord sur l'ensemble des propositions qui sont faites et nous resterons très attentifs aux mesures que vous prendrez. *(Applaudissements.)*

M. le Président. — La parole est à M. Harmel.

M. Dominique Harmel. — Monsieur le Président, monsieur le ministre-président, chers collègues, il est évident, monsieur Picqué, que l'on peut être d'accord sur un certain nombre de vos affirmations. Elles sont le prolongement de la politique que vous avez toujours défendue à laquelle nous avons participé durant les six premières années et du projet de ville.

Par contre, nous ferons quelques remarques au sujet de votre très brillante explication sur le rôle que doivent jouer les communes et les trois principes à respecter. Je les rappelle : la transversalité, la proximité d'action et le contact direct avec les intéressés. A ce sujet, on ne peut évidemment qu'être d'accord. Mais peut-être ne nous sommes-nous pas bien compris, monsieur le ministre-président. Lorsque je suis intervenu en début d'après-midi, j'étais perplexe et je le demeure. En effet, une série de niveaux de pouvoir doivent intervenir dans cette organisation. Tout d'abord, le fédéral, par le biais des contrats de sécurité puisque, sauf erreur de ma part, ceux-ci sont décidés par le fédéral à l'intention des communes. Interviennent également les communautés, dans le cadre de l'enseignement dont vous avez longuement parlé et auquel j'attache aussi une importance énorme, ainsi que dans le cadre de la formation professionnelle. Il faut donc trouver des formules qui existent entre régions et communautés. Il est question encore de toute la politique du projet de ville et du PRD. Ensemble, nous avions déterminé un certain nombre de quartiers prioritaires pour lesquels des actions doivent être menées et des moyens concentrés. Qui veillera à ce que les politiques, qui doivent s'inscrire dans la transversalité dont vous nous avez parlé, soient cohérentes et tendent effectivement à aboutir au but que nous nous sommes assigné ? C'est évidemment la Région. Il est impensable d'imaginer que les « bouts de ficelle » que nous parvenons à obtenir de l'Etat fédéral, ne soient pas réellement utilisés pour mener à bien la politique que nous avons décidée à propos du projet de ville. Or, je suis inquiet à ce propos. J'ai le sentiment que les communes réagissent différemment sur un certain nombre de thèmes. C'est certes toujours au nom de l'autonomie. Je pense donc que si nous voulons arriver au but que nous nous sommes fixé, nous devons réfléchir à l'exercice de la tutelle de substitution dont vous avez parlé. Il faut qu'elle devienne réalité.

Il est évidemment hors de question de suggérer des fusions de communes mais pas d'une redistribution des compétences. La notion de proximité dont vous avez parlé, monsieur le ministre-président, est essentielle. Nous avons prévu des programmes précis à l'égard de certaines communes, donné des moyens particuliers, exigé des contrats de sécurité du pouvoir fédéral... Or, indépendamment de l'ensemble des moyens concentrés pour répondre à une difficulté précise, nous avons le sentiment que la Région souhaite que certaines politiques soient menées mais se sent relativement impuissante par rapport aux conventions signées par les acteurs et sur lesquelles elle estime n'avoir aucune autorité directe. Cette façon de voir est évidemment insatisfaisante.

Les politiques menées depuis 1991 se sont incontestablement avérées utiles. Toutefois, je reste convaincu qu'à défaut de Conférence interministérielle, de coordination par un organe déterminé, de priorités acceptées par chacun, nous sommes confrontés à des politiques menées ou comprises de manière différente selon les communes alors que, dans le fond, celles-ci sont placées dans les mêmes situations délicates. C'est la raison pour laquelle je souhaite que la Région joue un rôle moteur par le biais de la tutelle dans le cadre de cette politique et des moyens qui sont alloués.

Monsieur le ministre-président, vous avez aussi attiré notre attention sur un éventuel frein de la tutelle à propos du programme de 400 millions de francs, notamment en ce qui concerne certaines rénovations, alors qu'elle devrait se montrer plus large ... Certes, pour autant que cette démarche s'inscrive

dans la logique que vous aurez définie. La Région, compte tenu des événements et des efforts qu'elle fournit depuis près de huit ans, a le droit et le devoir d'énoncer un certain nombre de règles. A défaut de leur respect par les différentes autorités communales, je pense que la Région devrait les imposer. Dès lors que la Région est extrêmement petite, nous sommes placés devant l'obligation d'instaurer une grande solidarité, faute de quoi les difficultés de certaines communes auront des répercussions sur les autres. En fait, notre but est d'arriver à un projet de ville global qui permettrait aux uns et aux autres de vivre dans des conditions décentes. Vous avez mené des politiques privilégiées à l'égard d'un certain nombre de quartiers mais il faut constater que dans certains cas, tels que Cureghem, les moyens mis à leur disposition n'ont sans doute pas été utilisés au mieux. Ainsi, un projet présenté autrefois par un échevin — M. Régnier, en l'occurrence — avait obtenu des subsides de l'Union européenne. Ils sont restés inemployés, faute de bonne suite. Là encore, je demande à la Région d'être plus dirigiste en ce qui concerne les programmes urgents que nous devons développer en la matière. Je suis plus que jamais persuadé que c'est par et à travers la Région que nous parviendrons à mettre en œuvre des accords de coopération plus ambitieux entre la Communauté française et la Communauté flamande; entre la Commission communautaire française et la Vlaamse Gemeenschapscommissie, pour résoudre un certain nombre de problèmes ayant un impact immédiat sur l'intégration dans ces quartiers, la politique de l'enseignement.

In fine, que faut-il dans ces quartiers? De l'emploi. Ce sera le meilleur moyen d'intégration.

Tout en suivant votre vision des choses, je vous demanderai de vous montrer plus dirigiste dans les politiques que vous devez mener en tant que tutelle sur les communes, d'être attentif au fait que votre politique de l'emploi que vous cherchez à développer déjà dans le cadre du budget porte réellement ses fruits, le plus rapidement possible: c'est la seule issue pour obtenir une bonne intégration. *(Applaudissements.)*

ORDRES DU JOUR

Dépôt

MOTIES

Indiening

M. le Président. — Mesdames, messieurs, en conclusion de ces interpellations, deux ordres du jour ont été déposés.

Dames en heren, tot besluit van deze interpellaties werden twee moties ingediend.

Le premier, motivé, signé par MM. André Drouart, Mostafa Ouezekhti, Paul Galand, Michel Lemaire, Denis Grimberghs est libellé comme suit:

Le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale,

ayant entendu

— l'interpellation de M. Dominiek Lootens-Stael à M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement, concernant «l'inefficacité absolue des contrats de sécurité et de société telle qu'elle ressort des récents événements à Anderlecht et à Schaerbeek»;

— l'interpellation jointe de Mme Marie Nagy concernant «la révolte des jeunes Bruxellois et leur place dans la ville»;

— l'interpellation jointe de M. Dominique Harmel concernant «l'action à mener par la Région de Bruxelles-Capitale suite aux émeutes des 8 et 9 novembre dans certains quartiers de Bruxelles»;

— l'nterpellation jointe de M. Marc Cools concernant «l'efficacité des politiques d'intégration/cohabitation et des contrats de sécurité»;

— l'interpellation jointe de Mme Corinne De Permentier concernant «les récents événements survenus à Anderlecht et Schaerbeek»;

— l'interpellation jointe de Mme Françoise Schepmans concernant «la politique urbaine du Gouvernement dans les quartiers appelés défavorisés suite aux événements d'Anderlecht»;

— l'interpellation jointe de M. Jacques Pivin concernant «la politique des contrats de sécurité, dans ses aspects en relation avec les dernières émeutes d'Anderlecht»;

— l'interpellation jointe de M. Willy Decourty concernant «les récents troubles dans un quartier d'Anderlecht»;

— l'interpellation jointe de M. Willem Draps concernant «les récents événements dans le quartier de Cureghem à Anderlecht»

et la réponse du Ministre;

considérant que la violence n'est jamais une bonne solution à des problèmes;

considérant que ces événements sont aussi liés à l'échec d'un certain nombre de politiques menées à des niveaux de pouvoirs différents,

Invite le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale:

— à mettre en place un plan pour l'emploi visant à assurer un avenir aux jeunes des quartiers en difficulté de notre ville;

— à retirer des «contrats de sécurité» le volet de prévention sociale;

— de demander au plus vite la réunion de la Conférence interministérielle sur le renouveau urbain afin de mettre en place un pacte de développement des quartiers en crise associant l'ensemble des acteurs sociaux, scolaires, culturels et économiques;

— à exercer une tutelle de substitution lorsqu'il constate des carences communales ou un usage inopportun des fonds régionaux.»

De eerste, gemotiveerd, ondertekend door de heren André Drouart, Mostafa Ouezekhti, Paul Galand, Michel Lemaire, Denis Grimberghs, luidt als volgt:

De Brusselse Hoofdstedelijke Raad,

gehoord,

— de interpellatie van de heer Dominiek Lootens-Stael tot de heer Charles Picqué, minister-voorzitter van de Regering, betreffende «de absolute ondoelmatigheid van de veiligheids- en samenlevingscontracten zoals gebleken is uit de recente gebeurtenissen in Anderlecht en Schaarbeek»;

— de toegevoegde interpellatie van mevrouw Marie Nagy betreffende «de rellen met Brusselse jongeren en hun plaats in Brussel»;

— de toegevoegde interpellatie van de heer Dominique Harmel betreffende «de stappen die het Brussels Hoofdstedelijk

Gewest zal zetten na de rellen van 8 en 9 november in een aantal Brusselse wijken»;

— de toegevoegde interpellatie van de heer Marc Cools betreffende «de doeltreffendheid van het integratiebeleid/ samenlevings- en veiligheidscontracten»;

— Toegevoegde interpellatie van mevrouw Corinne De Permentier betreffende «de recente gebeurtenissen in Anderlecht en Schaarbeek»;

— de toegevoegde interpellatie van mevrouw Françoise Schepmans betreffende «het stadsbeleid van de Regering in de zogeheten achtergestelde wijken na de rellen in Anderlecht»;

— de toegevoegde interpellatie van de heer Jacques Pivin betreffende «het beleid van de veiligheidscontracten in verband met de recente rellen in Anderlecht»;

— de toegevoegde interpellatie van de heer Willy Decourty betreffende «de recente onlusten in een wijk van Anderlecht»;

— de toegevoegde interpellatie van de heer Willem Draps betreffende «de recente rellen in de Anderlechtse wijk Kuregem».

en het antwoord van de minister;

— overwegende dat geweld nooit een goede oplossing biedt voor problemen;

— overwegende dat deze gebeurtenissen ook voortvloeien uit het mislukken van het beleid op verschillende bevoegdheidsniveaus;

— verzoekt de Regering van het Brussels Hoofdstedelijk gewest:

— via een werkgelegenheidsplan de jongeren uit de probleemwijken in onze stad uitzicht te geven op een toekomst;

— het gedeelte betreffende de sociale preventie te schrappen in de veiligheidscontracten;

— te vragen dat zo snel mogelijk een vergadering van de interministeriële conferentie voor de stadsvernieuwing bijeen wordt geroepen met het oog op een pact voor de ontwikkeling van de probleemwijken waarbij al wie actief is op sociaal, educatief, cultureel en economisch gebied wordt betrokken;

— een vervangend toezicht uit te oefenen als blijkt dat gemeenteoverheden in hun taak tekortschieten of dat geld van het gewest niet op de juiste wijze wordt aangewend.»

Le deuxième, l'ordre du jour pur et simple, est signé par Mme F. Dupuis et M. van Weddingen.

De tweede, de eenvoudige motie, is ondertekend door mevrouw F. Dupuis en de heer van Weddingen.

Le vote sur ces ordres du jour aura lieu ultérieurement.

Over deze moties zal later worden gestemd.

La discussion est close.

De bespreking is gesloten.

ORDRE DES TRAVAUX

REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN

M. le Président. — Vu l'heure tardive, je propose de reporter les questions orales à la prochaine séance.

La séance du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

Prochaine séance plénière le vendredi 5 décembre 1997.

Volgende plenaire vergadering op vrijdag 5 december 1997.

— *La séance plénière est levée à 20 h 55.*

De plenaire vergadering wordt om 20.55 uur gesloten.

ANNEXE

COUR D'ARBITRAGE

En application de l'article 76 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la cour d'arbitrage, la cour d'arbitrage notifie:

— les recours en annulation du décret de la Communauté flamande du 25 février 1997 relatif à la gestion totale de la qualité dans les établissements de soins, introduits par le conseil des ministres et l'asbl Vlaams Artsensyndikaat (n°s 1100 et 1160 du rôle).

Pour information.

En application de l'article 77 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la cour d'arbitrage, la cour d'arbitrage notifie:

— le recours en annulation partielle du décret de la Communauté flamande du 25 février 1997 relatif à l'enseignement fondamental, introduit par J. Mys et autres (n° 1168 du rôle);

— le recours en annulation partielle du décret de la Communauté flamande du 25 février 1997 relatif à l'enseignement fondamental, introduit par la « Vereniging van de inrichtingshoofden van het basisonderwijs van de Vlaamse Gemeenschap » et autres (n° 1170 du rôle);

— les questions préjudicielles relatives à l'article 17, alinéa 8, du décret de la Région wallonne du 16 décembre 1988 portant création de l'Office régional de l'Emploi, posées par le Tribunal du travail de Liège (n°s 1176 et 1177 du rôle).

Pour information.

En application de l'article 113 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la cour d'arbitrage, la cour d'arbitrage notifie les arrêts suivants:

— arrêt n° 64/97 rendu le 6 novembre 1997, en cause:

• la question préjudicielle concernant l'article 43 du décret de la Communauté française du 10 avril 1995 portant des mesures urgentes en matière d'enseignement, posée par le Conseil d'Etat (n° 989 du rôle);

— arrêt n° 65/97 rendu le 6 novembre 1997, en cause:

• la question préjudicielle concernant l'article 10 de la loi du 15 juillet 1985 relative à l'utilisation de substances à effet hormonal, à effet anti-hormonal, à effet beta-adrénergique ou à effet stimulateur de production chez les animaux, posée par la Cour d'appel de Gand (n° 999 du rôle);

— arrêt n° 66/97 rendu le 6 novembre 1997, en cause:

• la question préjudicielle relative à l'article 1410, § 4, du Code judiciaire, posée par le Tribunal du travail de Liège (n° 1016 du rôle);

— arrêt n° 67/97 rendu le 6 novembre 1997, en cause:

• la question préjudicielle relative à l'article 370, § 1er, alinéa 2, du Code civil, posée par le Tribunal de la jeunesse de Liège (n° 1041 du rôle).

Pour information.

BIJLAGE

ARBITRAGEHOF

In uitvoering van artikel 76 van de bijzondere wet van 6 januari 1989 op het arbitragehof, geeft het arbitragehof kennis van:

— de beroepen tot vernietiging van het decreet van de Vlaamse Gemeenschap van 25 februari 1997 betreffende de integrale kwaliteitszorg in de verzorgingsinstellingen, ingesteld door de Ministerraad en de vzw Vlaams Artsensyndikaat (nrs. 1100 et 1160 van de rol).

Ter informatie.

In uitvoering van artikel 77 van de bijzondere wet van 6 januari 1989 op het arbitragehof, geeft het arbitragehof kennis van:

— het beroep tot gedeeltelijke vernietiging van het decreet basisonderwijs van de Vlaamse Gemeenschap van 25 februari 1997, ingesteld door J. Mys en anderen (nr. 1168 van de rol);

— het beroep tot gedeeltelijke vernietiging van het decreet basisonderwijs van de Vlaamse Gemeenschap van 25 februari 1997, ingesteld door de Vereniging van de inrichtingshoofden van het basisonderwijs van de Vlaamse Gemeenschap en anderen (nr. 1170 van de rol);

— de prejudiciële vragen betreffende artikel 77, achtste lid, van het decreet van het Waalse Gewest van 16 december 1988 houdende oprichting van de Gewestelijke Dienst voor Arbeidsbemiddeling, gesteld door het Arbeidshof te Luik (nrs. 1176 en 1177 van de rol).

Ter informatie.

In uitvoering van artikel 113 van de bijzondere wet van 6 januari 1989 op het arbitragehof, geeft het arbitragehof kennis van de volgende arresten:

— arrest nr. 64/97 uitgesproken op 6 november 1997, ter zake:

• de prejudiciële vraag betreffende artikel 43 van het decreet van de Franse Gemeenschap van 10 april 1995 houdende dringende maatregelen inzake onderwijs, gesteld door de Raad van State (nr. 989 van de rol);

— arrest nr. 65/97 uitgesproken op 6 november 1997, ter zake:

• de prejudiciële vraag over artikel 10 van de wet van 15 juli 1985 betreffende het gebruik bij dieren van stoffen met hormonale, anti-hormonale, beta-adrenergische of produktie-stimulerende werking, gesteld door het Hof van Beroep te Gent (nr. 999 van de rol);

— arrest nr. 66/97 uitgesproken op 6 november 1997, ter zake:

• de prejudiciële vraag betreffende artikel 1410, § 4, van het Gerechtelijk Wetboek, gesteld door de Arbeidsrechtbank te Luik (nr. 1016 van de rol);

— arrest nr. 67/97 uitgesproken op 6 november 1997, ter zake:

• de prejudiciële vraag betreffende artikel 370, § 1, tweede lid, van het Burgerlijk Wetboek, gesteld door de Jeugdrechtbank te Luik (nr. 1041 van de rol).

Ter informatie.

53.044 — E. Guyot, s. a., Bruxelles